

PIECE 5.C : ÉTUDE PAYSAGÈRE – VOLET 2

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE L'ORMES ET LE CHÊNE

Communes de Le Chêne et l'Ormes (10)



Maitrise d'ouvrage : parc éolien de l'Ormes et le Chêne



Février 2026





Projet de parc éolien de l'Ormes et du Chêne (PEOC) dans l'Aube

| communes de Le Chêne et Ormes

**Annexe paysagère de l'étude d'impact
du dossier de demande d'autorisation environnementale
VOLET 2 : impacts et mesures**

FORMAT
FOLIO
A3
RECTO

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ÉTUDE DES VARIANTES	3
PARTIE 2 : ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET	9
Analyse théorique de la visibilité du projet	10
Angles d'occupation, respiration et densité éolienne théoriques autour des lieux de vie	15
Présentation de l'impact sur les paysages par étude des photomontages	28
PARTIE 3 : IMPACTS ET MESURES D'INTEGRATION	104
Synthèse des impacts avant mesures	105
Mesures d'intégration	106
PARTIE 4 : CONCLUSION	107
PARTIE 5 : MÉTHODES ET BIBLIOGRAPHIE	110

① Etude des variantes

ÉTUDE DES VARIANTES

Rappel du projet de paysage

Le projet de l'Ormes et du Chêne a vocation à être un jalon au sud du pôle de concentration situé entre Arcis et Vatry. Le projet affirme la participation de la vallée de l'Aube et d'Arcis à ce système économique énergétique. Les recommandations d'implantation émises précédemment dans le projet de paysage développés suite à l'analyse de l'état initial (TOME 1) sont les suivantes :

Orientations pour l'échelle rapprochée :

- A cette échelle, le site de projet appartient à la fois au paysage du quotidien et à un paysage de transit depuis la D677 et l'autoroute. Les orientations proposées pour l'implantation restent dans la logique des parcs voisins que le projet vient conforter :
- Souligner et respecter les lignes de force du paysage de l'Aube en garantissant la lisibilité du versant nord de l'Aube (retrait par rapport au fond de vallée)
- Garantir la lisibilité de la vallée de l'Herbissonne pour les vues depuis l'ouest
- Garantir la lisibilité de la composition vallée de l'Huitrelle/ village de Lhuitre/ parc éolien de Lhuitre pour les perceptions en provenance de l'est
- Respecter les percées visuelles depuis les axes de transit principaux : intégration cohérente avec les parcs existants de la crête nord du site projet (Champ de l'Epée, Monts d'Arcis)
- Garantir un recul suffisant depuis les villages, l'objectif étant de ne pas perturber l'image naturelle des vallées et les vues des riverains par un effet de saturation rapprochée et de surplomb.

Orientations pour l'échelle immédiate :

- A cette échelle, les orientations sont élaborées pour les vues très courtes à proximité du projet. Les orientations restent dans la logique des parcs voisins que le projet vient conforter :
- Eloigner les éoliennes des axes de communication
- Préserver des espaces suffisants entre les éoliennes pour créer un parc éolien aéré.
- Souligner et respecter les lignes de force du paysage (relief ondulé, haies et alignements).
- Respecter le parcellaire agricole et les chemins existants : éviter le positionnement d'éoliennes en milieu de parcelle pour limiter les chemins d'accès.
- Intégrer les éléments dans le contexte paysager (postes de livraison).

Traduction du projet de paysage en pistes d'implantation

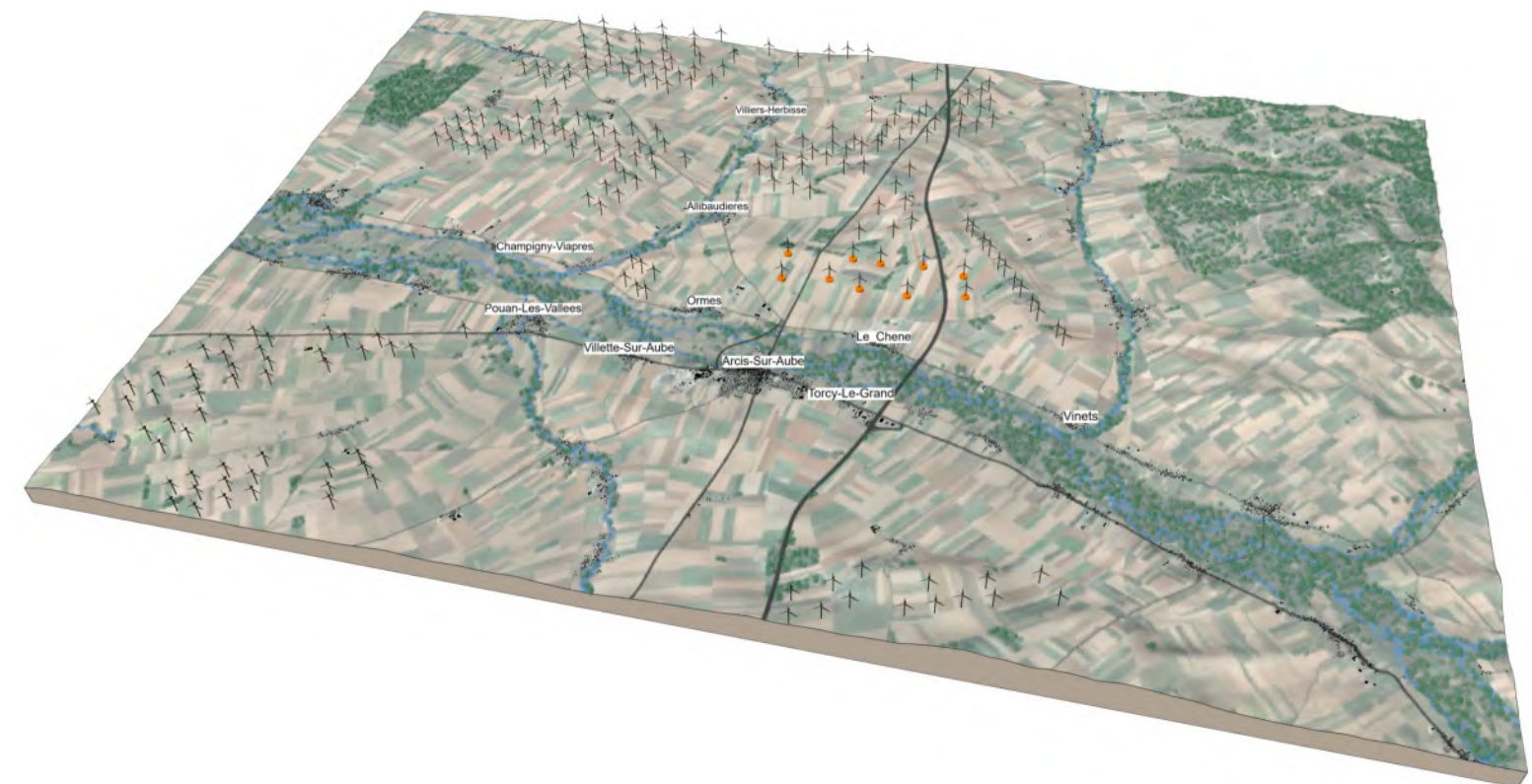
L'implantation de chacune des variantes a été pensée pour suivre les lignes parallèles à la vallée, dans les pentes du versant de la rive droite, au nord de la ville d'Arcis.

Trois variantes ont été étudiées en croisant l'optimisation énergétique avec les contraintes et servitudes identifiées dans les différentes expertises (techniques environnementales, d'urbanisme, réglementaires...). Les 3 variantes de 17, 15 et 10 éoliennes sont toutefois analysées ici par rapport au projet de paysage (pages suivantes). La variante 3 est la plus favorable, elle prévoit l'implantation de 10 éoliennes (variante retenue). Les variantes sont étudiées dans les pages suivantes.

Point sur les photomontages

Pour l'étude des variantes, des photomontages ont été réalisés depuis des points de vues représentatifs des enjeux, en comparant les différentes implantations. Les vues et photomontages sont réalisés par un photographe professionnel (« Pictures & Co »).

Les vues « état initial » correspondent à l'état de l'éolien de février 2025. Les photomontages sont réalisés avec les modèles d'éoliennes V150 pour les variantes à 17 et 15 éoliennes, et avec une diversité de modèles pour la variante retenue à 10 éoliennes (voir implantation et modèles page suivante).



Projet retenu

Implantation retenue



Etat de l'éolien (01/02/2025)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne à l'instruction

Numéro d'éolienne	Modèle	puissance	Hauteur du mat	Longueur de pale	Garde au sol	Hauteur bout de pale
1	V162	6	119	81	38	200
2	V150	4,5	105	75	30	180
3	V150	4,5	105	75	30	180
4	V162	6	119	81	38	200
5	V136	4,2	105	68	37	173
6	V162	6	119	81	38	200
7	V162	6	119	81	38	200
8	V162	6	119	81	38	200
9	V162	6	119	81	38	200
10	V162	6	119	81	38	200



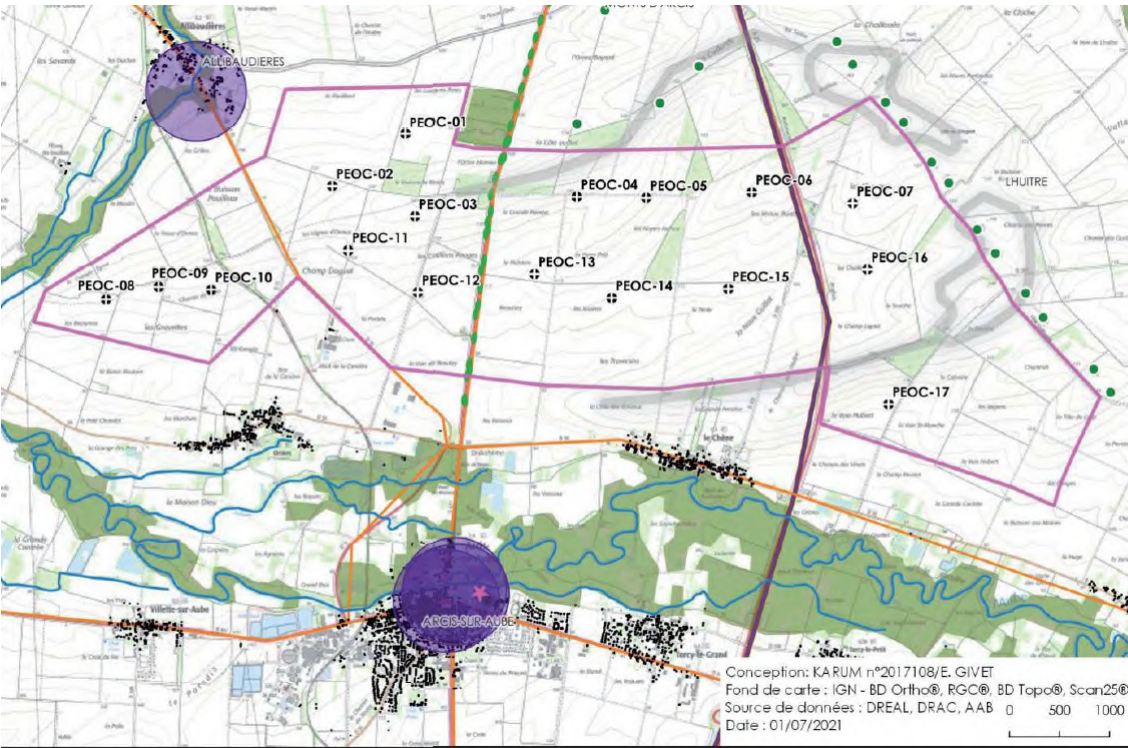
Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Topo® - IGN - (2021)
Source de données : SORGO (2025), DREAL, AAB
Date : 24/10/2025



Les variantes

Variante 1 à 17 éoliennes

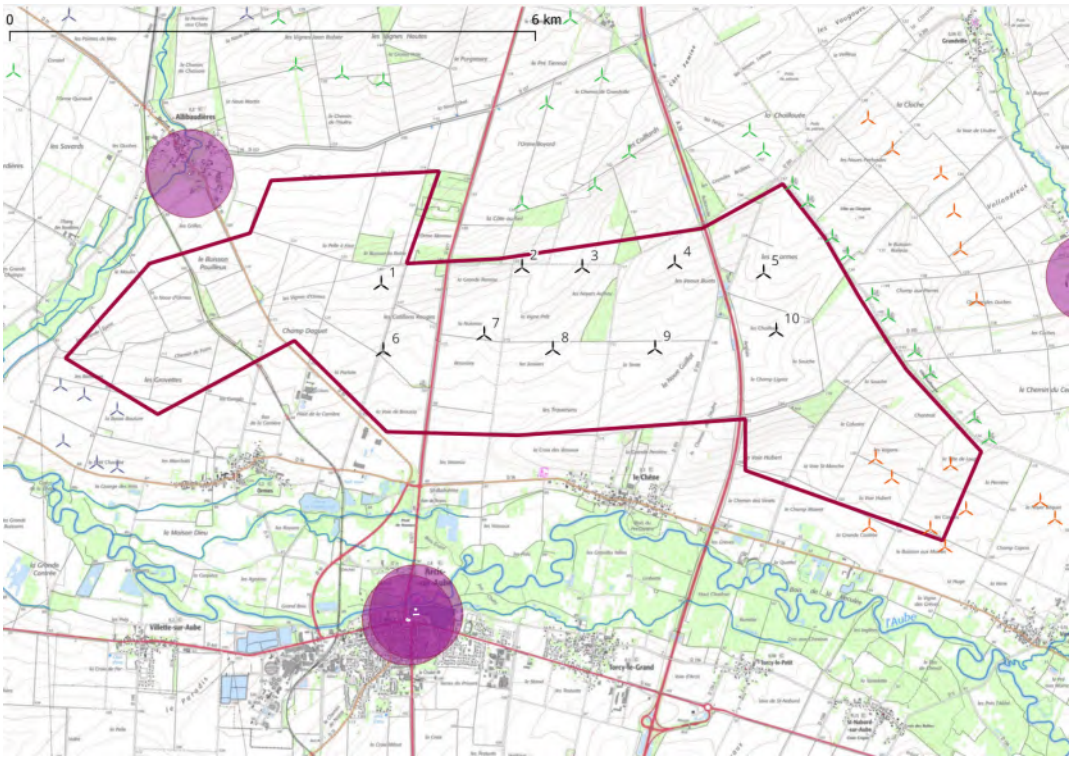
Cette variante s'inscrit de manière assez indistincte, avec une densification des éoliennes à l'ouest. Cette superposition crée une densification qui est visible depuis le photomontage étudié ci-après. On peut noter que les pentes au-dessus du village du chêne et au nord d'Arcis sont libérées, ce qui aère l'amont de la vallée de l'Aube en cohérence avec le Plan de Paysage de l'Aube.



Variante 1 à 17 éoliennes

Variante 3 à 10 éoliennes (projet retenu)

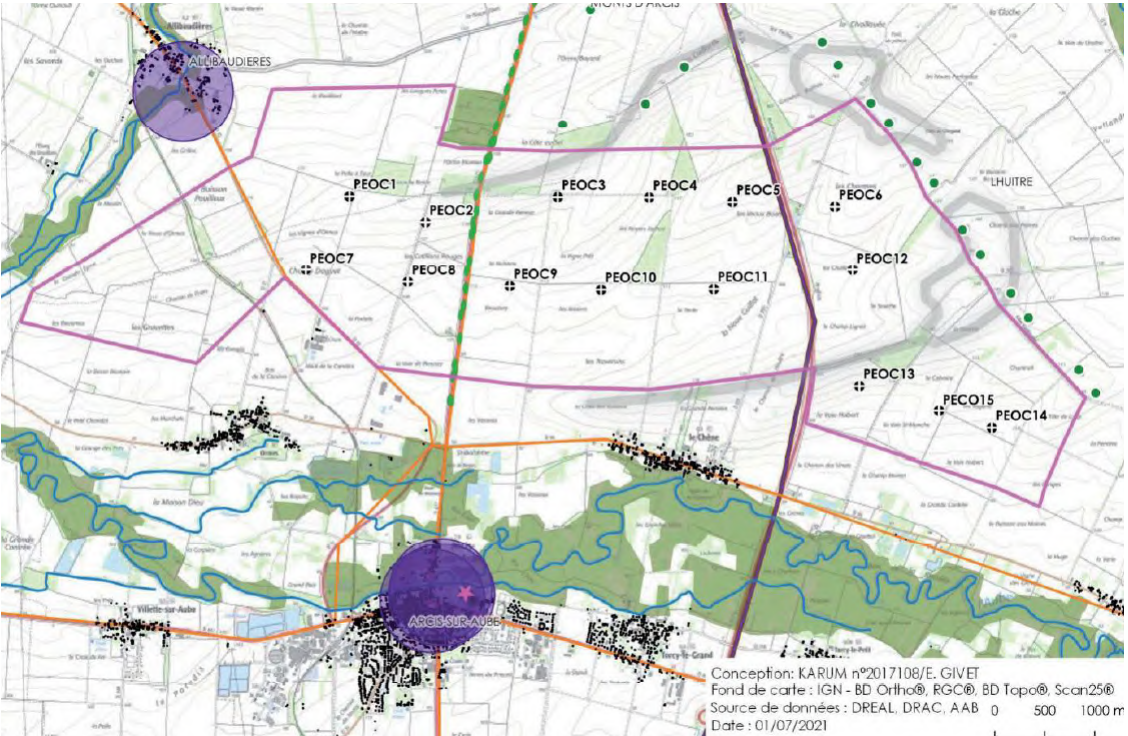
Cette version retenue cumule les qualités des 2 précédentes variantes. Elle concentre le développement éolien autour des axes de liaisons routières, éloignant l'éolien des villages du Chêne et de l'Ormes et du fond de la vallée de l'Aube. Et son nombre d'éolienne réduit limite la présence de l'éolien.



Variante 3, projet retenu à 10 éoliennes

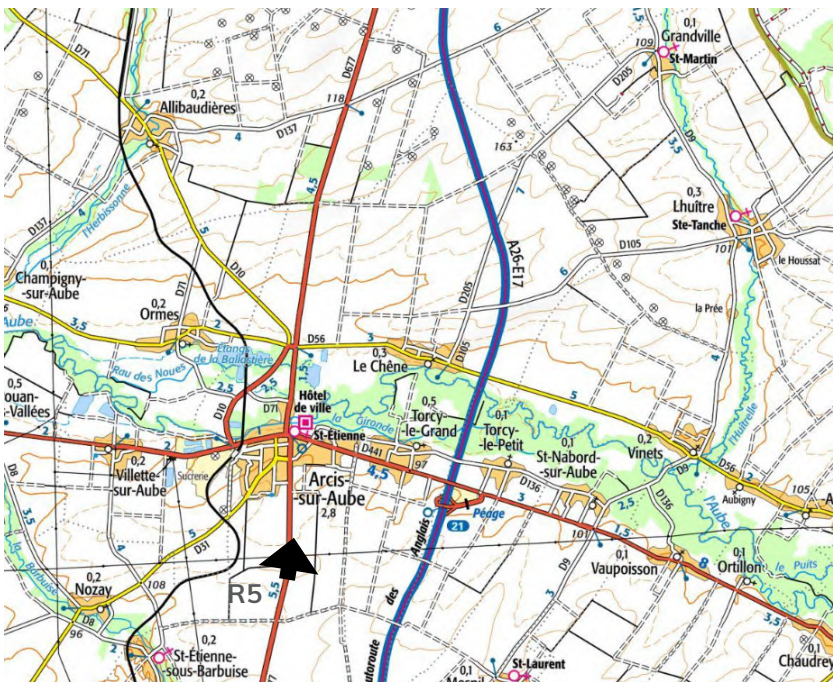
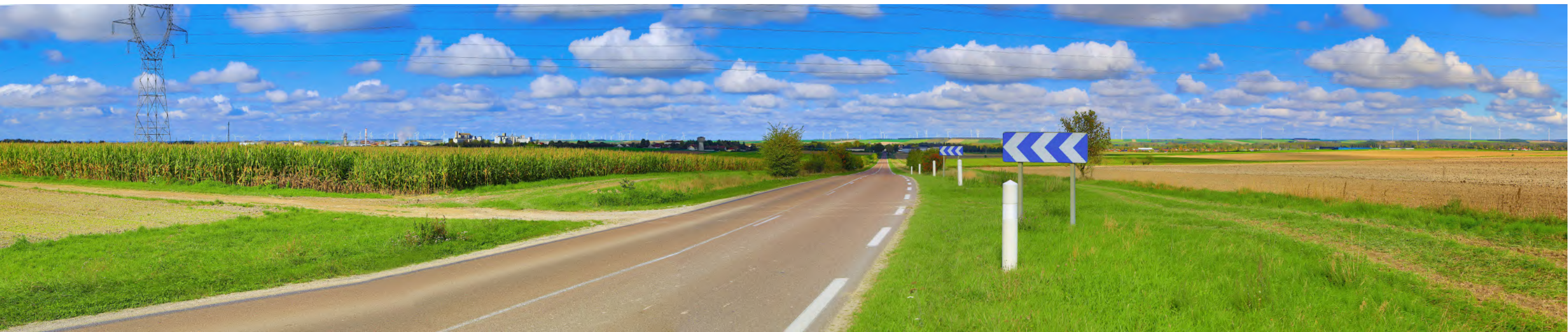
Variante 2 à 15 éoliennes

Cette variante présente un nombre plus réduit d'éoliennes. L'implantation relativement régulière et aérée en parallèle à la vallée de l'Aube permet de marquer une transition structurée sur le paysage éolien dense à l'est du camp de Mailly. Le positionnement des éoliennes perpendiculaires aux axes de déplacement majeurs que sont l'autoroute des anglais et la RD677 facilite la lisibilité de cette porte d'entrée. Un espace de respiration important est préservé au sud-est d'Allibaudières. Cette variante ne prévoit en effet aucune éolienne à l'ouest de la RD10. Cela permet de limiter la saturation visuelle depuis le village en conservant un angle vierge d'éoliennes entre les vallées de l'Aube, de l'Herbissonne et la RD10.



Variante 2 à 15 éoliennes

Comparaison des variantes - VUE n°R5



Etat initial

Vue prise depuis la D946 (à plus de 4 km de la ZIP)

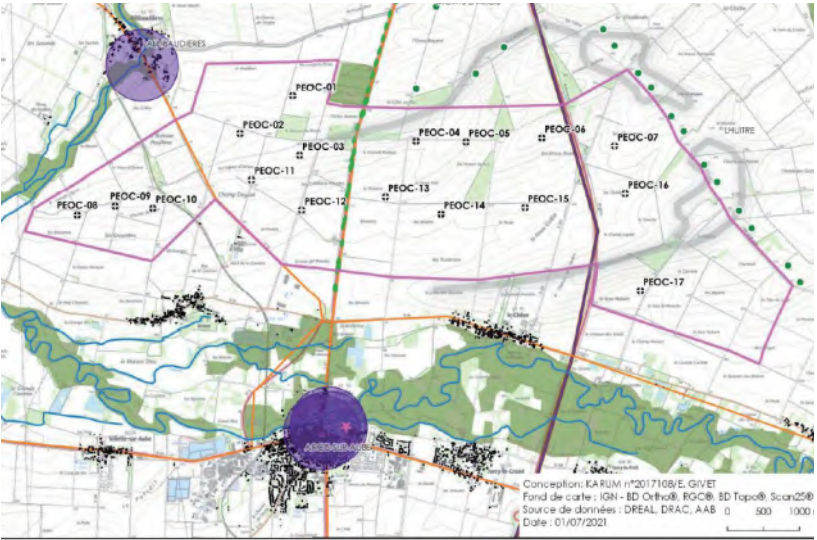
Orientation : Nord

Angle de vue de l'état initial : 120°

En direction d'Arcis-sur-Aube, le paysage plonge vers la vallée de l'Aube. La position en hauteur permet d'obtenir une vue large sur les champs éoliens au loin à gauche. Arcis est perceptible en contrebas du point de vue, encaissée à proximité de l'Aube. Les arbres et différents bosquets composent la ripisylve autour de l'Aube. De cette vue, l'urbanisation double cet axe vers le long de la vallée (D441).

A l'avant et arrière plan, les cultures, plus en hauteur, se démarquent ; seuls quelques bosquets isolés accompagnent la plaine.

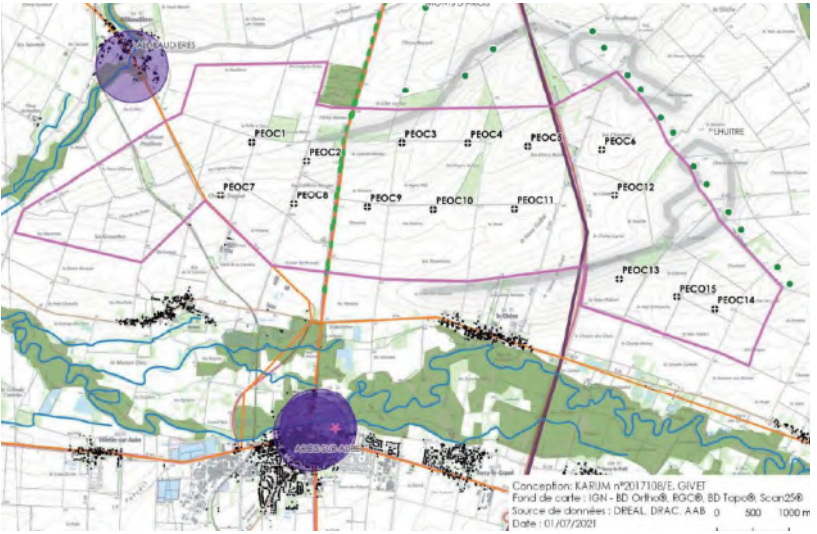
L'éolien est déjà présent sur quasiment l'ensemble du panorama sur le versant nord de la vallée de l'Aube. Il est particulièrement dense à gauche de la vue, . La densité est élevée et cette concentration évoque un paysage industriel éolien. L'équilibre de la vue est maintenu car les éoliennes sont de taille cohérente par rapport au relief et sur l'arrière-plan.



Variante 1 : un projet de 17 éoliennes (variante développée en 2020 sur base photo 2019)



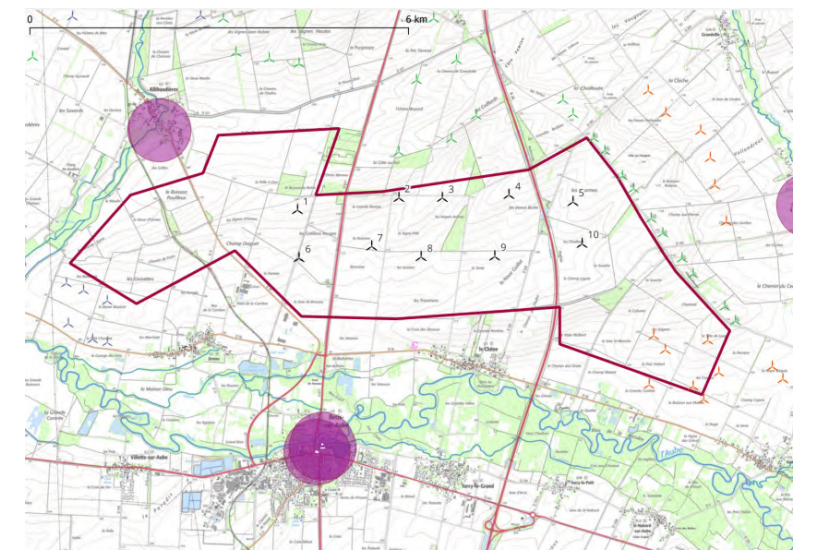
Cette variante s'inscrit de manière assez indistincte, avec une densification des éoliennes le long de la vallée.



Variante 2 : un projet de 15 éoliennes variante développée en 2020 sur base photo 2019)



Cette variante présente un nombre plus réduit d'éoliennes. L'implantation relativement régulière et aérée en parallèle à la vallée de l'Aube permet de marquer un rythme avec le paysage industriel à gauche de la vue.



Variante 3 (projet retenu) : un projet de 10 éoliennes adapté (photo mise à jour en octobre 2024)



Le projet offre un nombre d'éoliennes réduit et concentre le développement éolien autour des axes de liaisons routières. Depuis ce point de vue, l'éolien s'inscrit sur les hauteurs des pentes de l'Aube, marquant bien cette distinction entre le paysage industriel à gauche et le paysage plus aéré de la plaine agricole à droite de la vue.

2 Analyse des impacts du projet

ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

L'analyse des impacts du projet se base sur trois approches différentes :

- 1-l'analyse théorique de la visibilité du projet à l'échelle du bassin de perception,
- 2-angles d'occupation, respiration et densité éolienne théoriques autour des lieux de vie
- 3-et l'analyse de photomontages du projet.

Dans chaque partie, l'impact du projet seul est évalué, ainsi que les effets cumulés avec les projets construits, autorisés et à l'instruction.

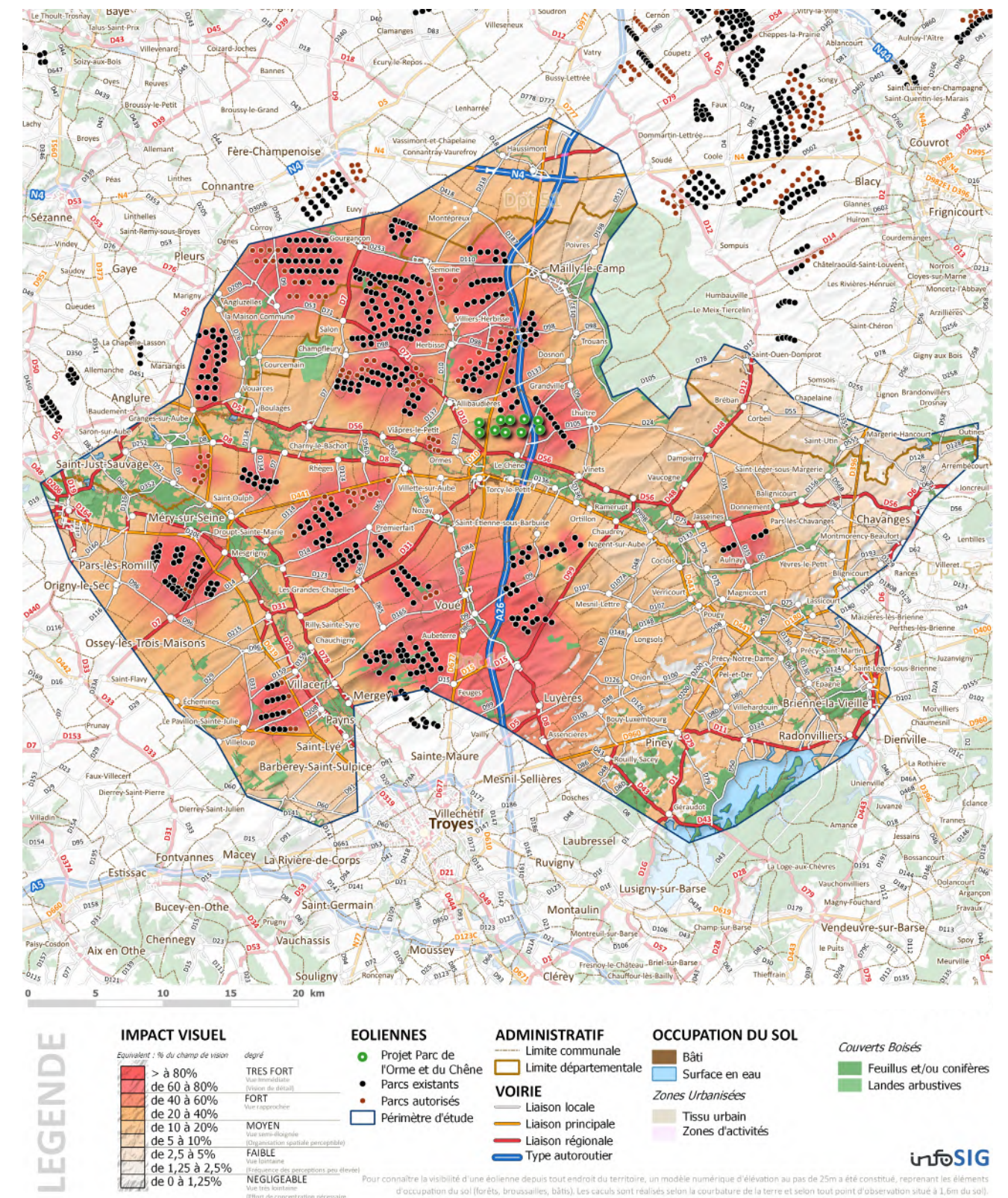
1-Analyse théorique de la visibilité du projet

Dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée (2055km²), retenu comme potentiellement sensible vis-à-vis du projet, une analyse cartographique a été réalisée afin d'établir l'impact visuel théorique du projet. Le projet s'inscrit dans un contexte où l'éolien occupe une place élevé en termes de visibilité. En effet, depuis des espaces correspondant à environ 96 % de la zone d'étude, l'éolien est actuellement perceptible (carte ci-contre). Pour cette analyse, les parcs éoliens construits et autorisés, en instruction ont été pris en compte.

Cette analyse prend en compte la topographie, le bâti et la végétation lorsqu'ils sont connus. Ainsi, sur la totalité de la surface étudiée, le projet est visible depuis 64 % des espaces (1322 km²). Ces espaces sont cartographiés ci-après. Cependant, étant donné le contexte éolien existant, cet impact visuel ne correspond qu'à une majoration d'environ négligeable des espaces depuis lesquels des éoliennes sont visibles (0,0547 km²). Cette augmentation de l'impact visuel ne modifie globalement pas le pourcentage des espaces depuis lesquels l'éolien est visible.

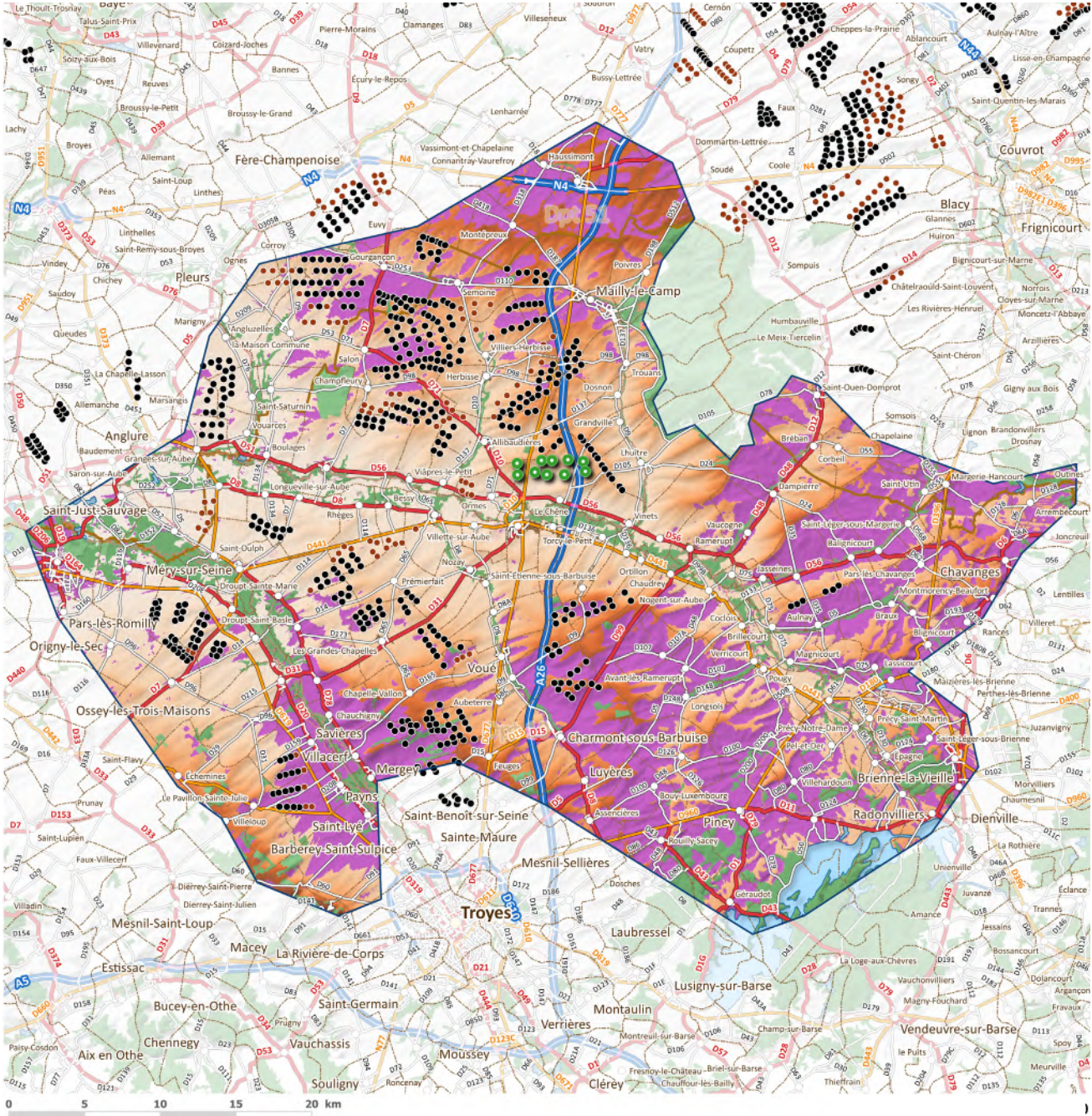
La visibilité théorique du projet est également à nuancer par la prégnance des éoliennes dans le champ de vision. En effet, les espaces depuis lesquels les éoliennes sont perceptibles correspondent à tous les espaces depuis lesquels un observateur peut percevoir ne serait-ce que l'extrémité d'une pale. En ce sens, cette analyse n'est que théorique et est complétée par l'analyse de photomontages qui permettent d'analyser plus finement l'impact réel que pourra avoir le projet sur les perceptions.

Etat des lieux de la visibilité théorique de l'éolien sans le projet



Cette carte représente les zones de perception et non perception du projet.

Impact visuel du projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne



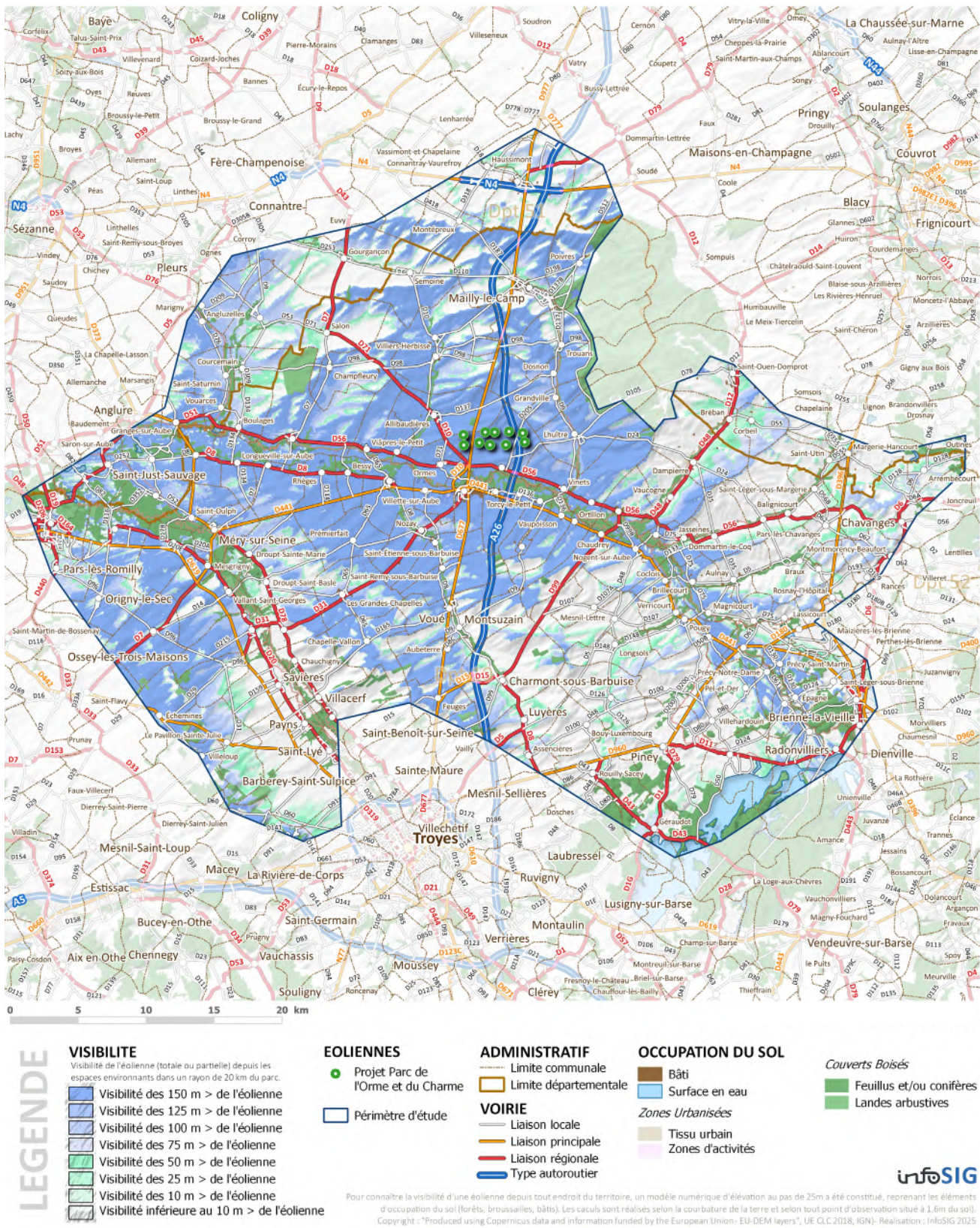
Cette carte représente l'impact visuel du projet seul, sans prendre en compte le contexte éolien alentour. Elle met en évidence que l'impact visuel fort à très fort est exclusivement présent dans un périmètre rapproché de moins de 5 km autour du projet. Au-delà de 10 km, l'impact devient faible, voire négligeable.

Impact visuel du projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne



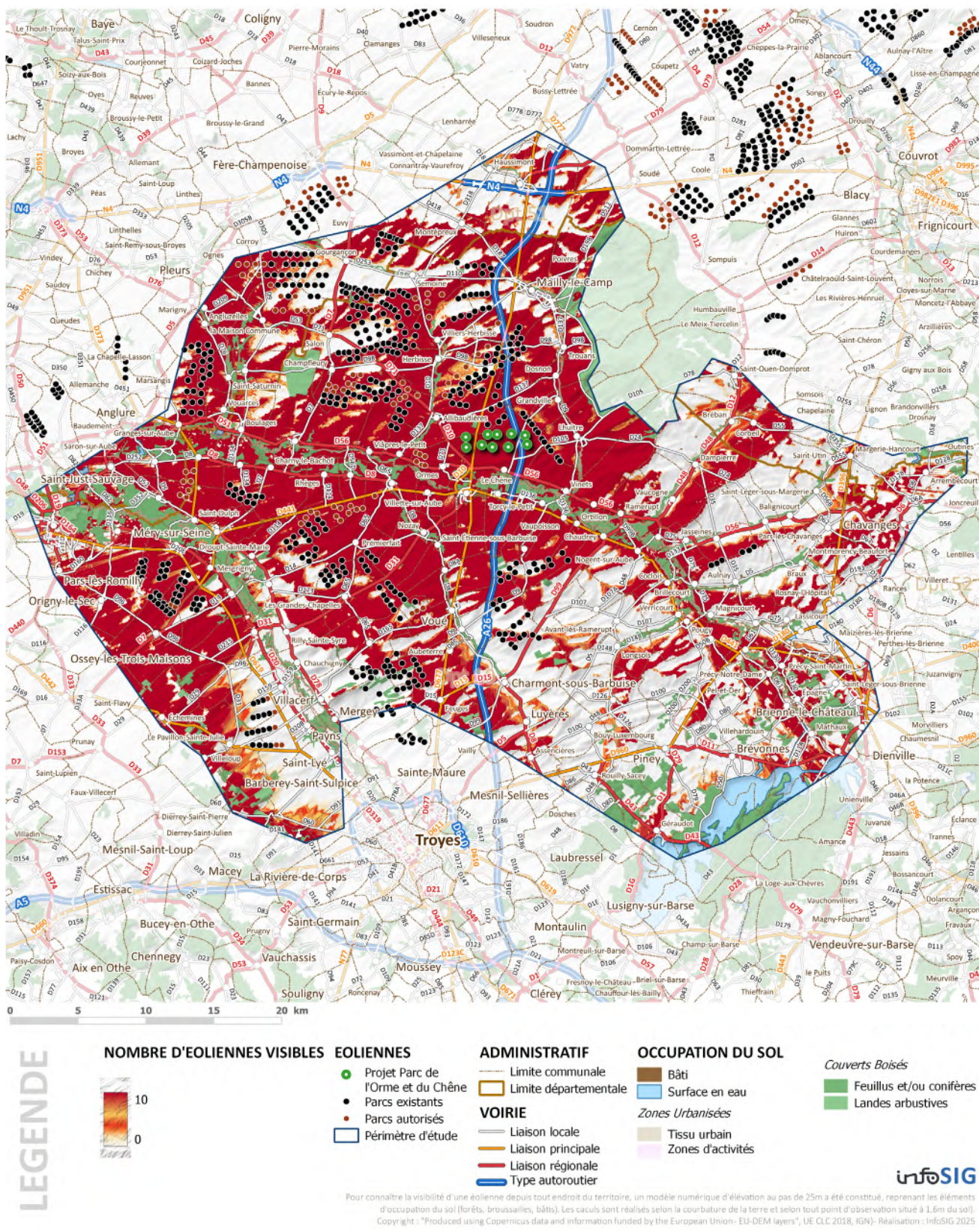
Cette carte représente une analyse des espaces en fonction de la visibilité de la hauteur des éoliennes du projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne. Les espaces bleus correspondent aux espaces depuis lesquels au moins la moitié de la hauteur des éoliennes est visible (au moins 100 m de l'éolienne sont visibles). Pour les autres espaces, moins de 100 m des éoliennes sont visibles ce qui diminue la prégnance visuelle. Parmi ces espaces pour lesquels la prégnance visuelle est moins forte, on peut citer l'est de la zone.

Hauteur visible des éoliennes du projet de l'Ormes et du Chêne



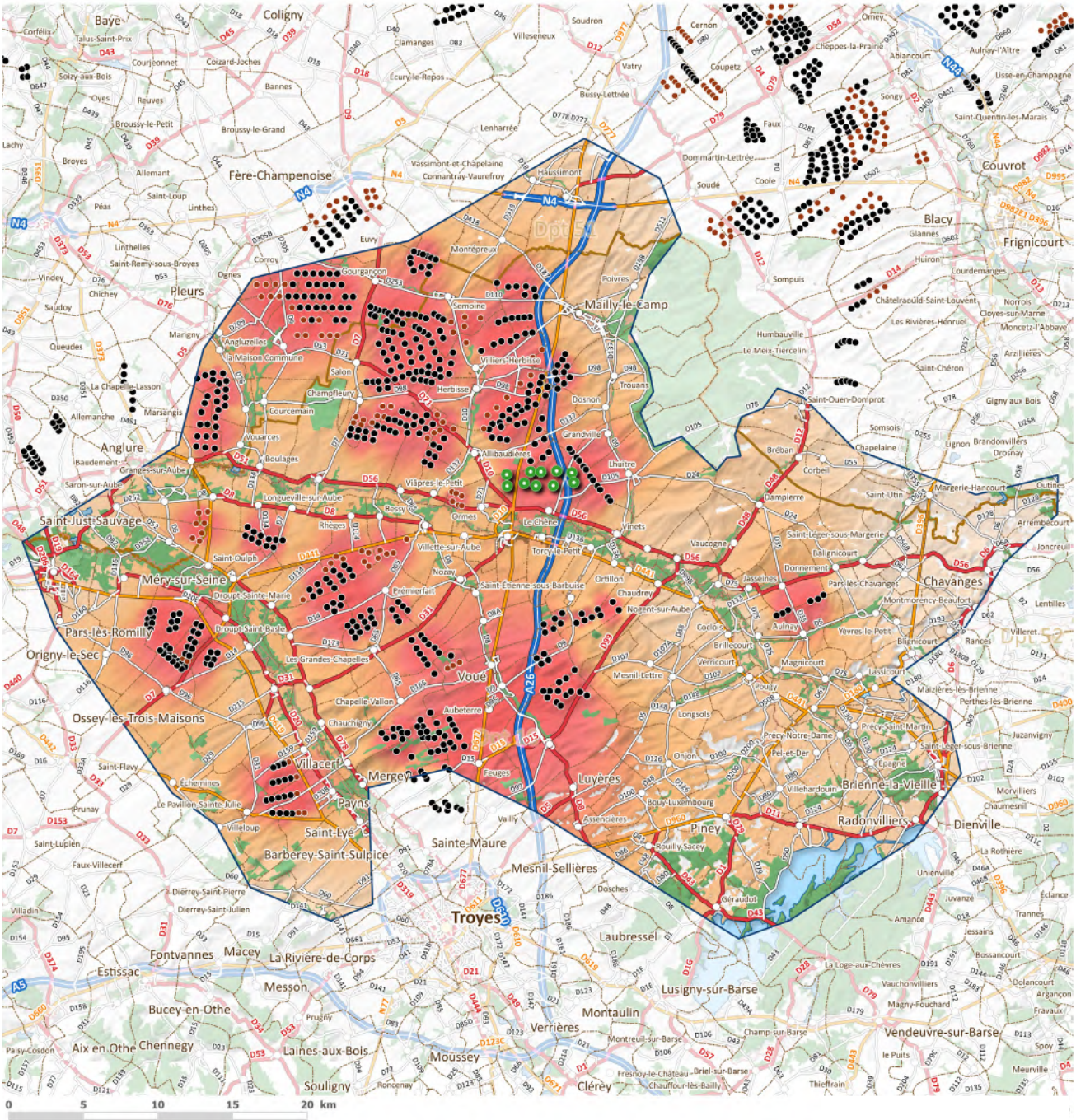
Cette carte met en évidence le nombre d'éoliennes du projet potentiellement visibles en tout point de la zone d'étude (sans prendre en compte les masques visuels). Ainsi, on s'aperçoit que le projet est perceptible dans sa totalité (en nombre d'éoliennes) depuis un grand nombre d'espaces y compris éloignés. L'est, le nord et le sud sont moins concernés.

Nombre d'éoliennes visibles du projet de l'Ormes et du Chêne

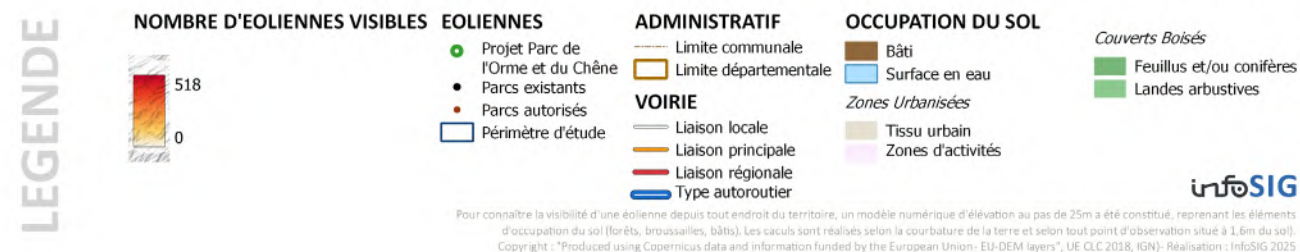
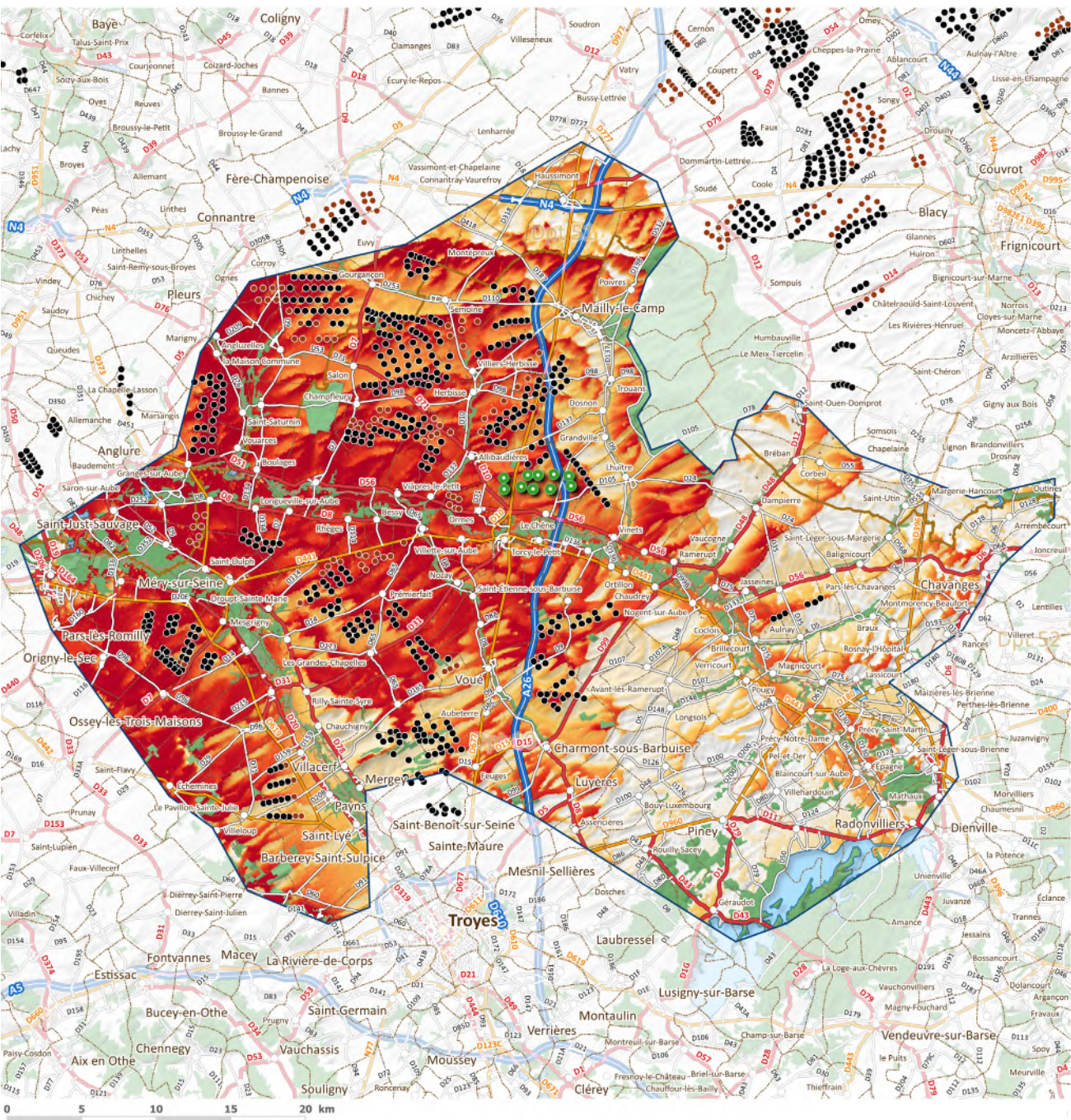


Cette carte met en évidence le nombre d'éoliennes visibles au sein de la zone d'étude (donnée brute, certaines pouvant être très partiellement perceptibles). Dans les zones cartographiées, le nombre d'éoliennes visibles s'élève à 518. On peut ainsi conclure que la présence visuelle en éoliennes est forte en particulier sur la moitié est de la carte. Ces espaces concernent les hauteurs des espaces agricoles de la plaine et des crêtes.

Impact visuel cumulé (parcs existants/autorisés + projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne)



Nombre d'éoliennes visibles avec les parc existants/autorisés et à l'instruction + projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne)



Conclusion de l'analyse théorique de visibilité du projet

Le projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne s'inscrit dans un territoire connaissant un développement éolien important. En effet, depuis des espaces correspondant à 96 % de la zone d'étude (correspondant à l'aire d'étude éloignée de l'étude paysagère), l'éolien est actuellement perceptible.

L'impact visuel des 10 éoliennes du projet ne correspond qu'à une majoration mineure des espaces depuis lesquels une ou des éoliennes sont visibles (0,0547 km²). L'augmentation de l'impact visuel à l'échelle de cette zone d'étude élargie peut ainsi être considérée comme négligeable.

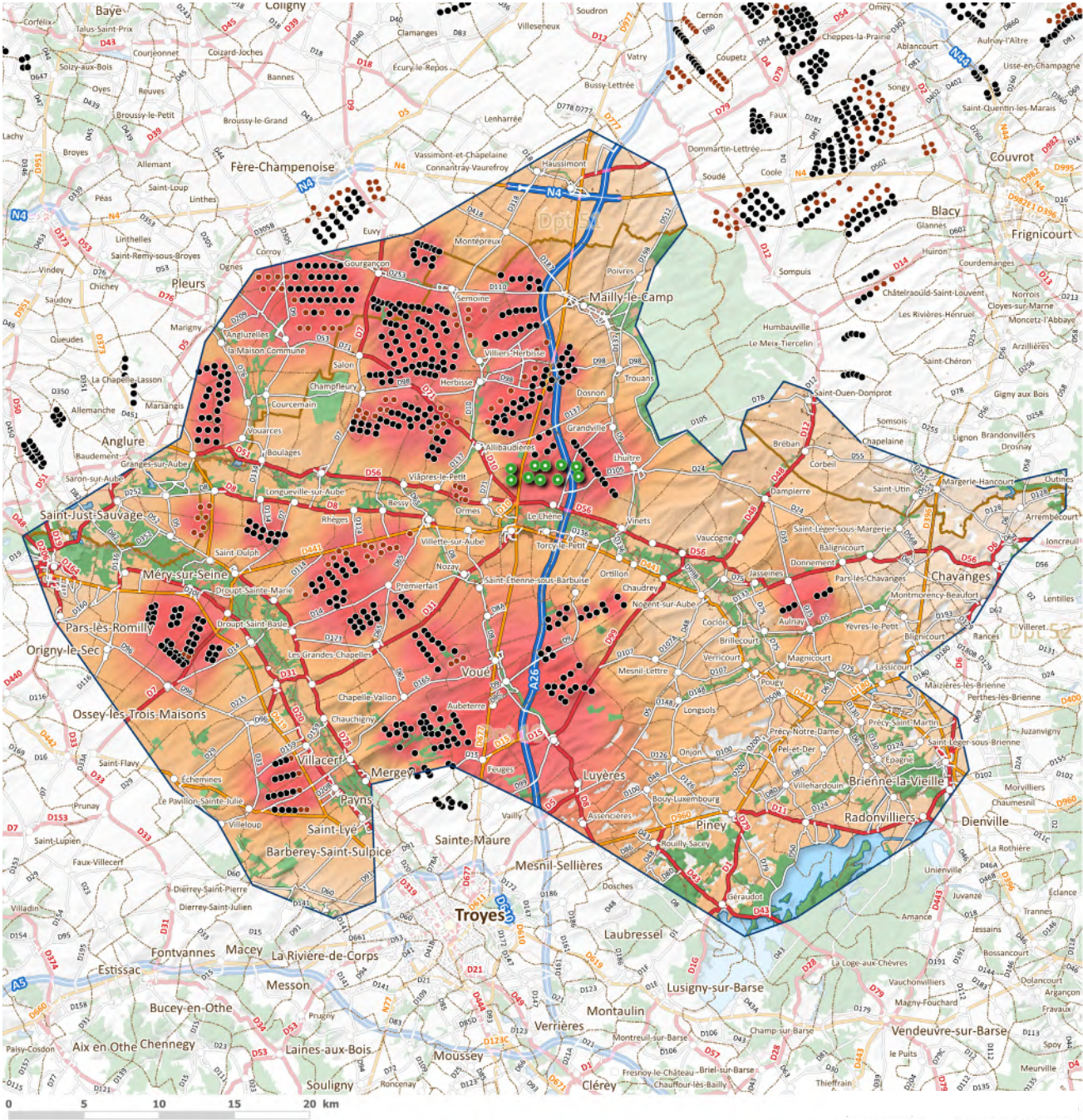
Les principaux impacts sur les perceptions concernent l'espace à proximité du projet. Le projet occupe

ainsi une place importante de certaines vues immédiates et rapprochées (dans un rayon de moins de 5 km). Globalement, le projet est souvent perçu dans sa globalité ou presque depuis le relief de la plaine et des crêtes, même depuis des points de vues lointains, en particulier depuis l'ouest. Mais à partir d'une distance de 10 km, les points de vue depuis lesquels le projet est perceptible dans sa globalité, sont moins nombreux en particulier au nord, au sud et à l'est. L'analyse des photomontages permettra de comprendre l'intégration du projet dans le système paysager.

Impact visuel supplémentaire du projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne seul



Impact visuel cumulé (projet de l'Ormes et du Chêne et contexte éolien)



2-Angles d'occupation, respiration et densité éolienne théoriques autour des lieux de vie

La visibilité sur les éoliennes ne porte pas forcément atteinte aux paysages et aux commodités de voisinage. Toutefois la saturation visuelle peut être avérée lorsque l'observateur se retrouve entouré d'éoliennes et que l'ensemble des champs visuels depuis un lieu de vie est en confrontation avec des parcs éoliens. L'encerclement (prémices de la saturation visuelle) correspond à la part que prennent les éoliennes autour des lieux habités. Pour un point donné, il s'agit des angles de l'horizon qui sont interceptés par des éoliennes par rapport au panorama intégral de 360°. Selon le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts : « La notion d'encerclement permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus spécifiquement sur les lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.). ».

Afin d'objectiver les effets d'encerclement, le présent chapitre s'appuie sur les méthodes développées par les DREAL (DREAL Centre, DREAL Haut de France). La méthode est adaptée dans l'objectif de respecter au mieux les préconisations inscrites dans les documents cadres locaux.

Méthodologie pour illustrer l'encerclement

L'encerclement peut être appréhendé pour les habitants d'un village en cartographiant les angles d'occupation visuelle des éoliennes à partir d'un point théorique de référence qui se situe au cœur du village. À l'aide d'un diagramme d'encerclement, l'occupation de l'horizon par l'éolien est évaluée pour les parcs construits, accordés et en projet, en tenant compte de l'ensemble des éoliennes de chaque parc. L'angle d'occupation visuelle ajouté par le projet est représenté afin d'évaluer l'effet de cumul avec le contexte éolien.

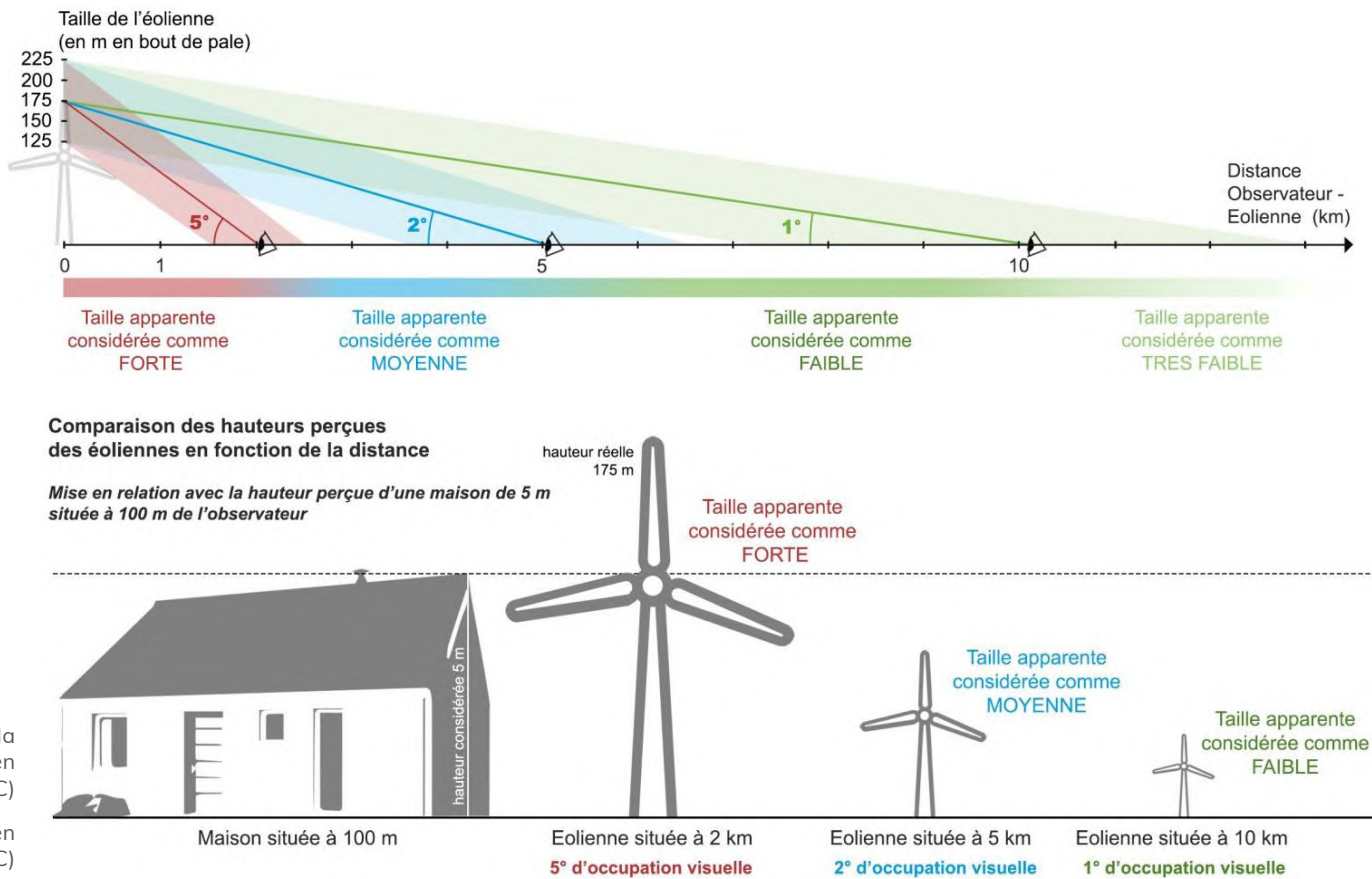
Le bureau d'études a fait le choix de présenter les résultats selon deux intervalles par rapport au cœur du village : un premier entre 0 et 5 km et un second entre 5 et 10 km, distances retenues selon l'effet considéré d'une éolienne en fonction du degré de la taille apparente de celle-ci (figure ci-contre en haut).

Entre 0 et 5 km, on considère que les éoliennes visibles ont une taille forte à moyenne, tandis qu'entre 5 et 10 km, les éoliennes ont une taille apparente qui peut être qualifiée de faible. Au-delà de 10 km, les éoliennes sont alors considérées comme ayant une taille apparente très faible (figure ci-contre en bas). Ainsi, au-delà de ces 10 km, les éoliennes ne sont plus considérées pour les calculs, bien qu'elles soient théoriquement encore visibles. Afin de faciliter l'approche du diagramme d'encerclement, des rayons de 5 et 10 km ont donc été retenus par le bureau d'études comme valeurs de distances facilement identifiables.

Dans certains cas, les angles occupés par les éoliennes peuvent présenter une emprise au-delà du contexte éolien compris dans les rayons de 0 à 5 km et 5 à 10 km. .

Comme l'effet d'encerclement participe à la saturation visuelle, l'étude des angles a pour objectif de déterminer les espaces occupés et les espaces de respiration visuelle autour du projet. On considérera que des espaces de respiration (angle continu sans éoliennes) supérieurs à 60° (entre l'impression réduite et la vision latérale de la vue humaine) sont un minimum pour être considérés, tandis que des angles compris entre 160° et 180° sont souhaitables pour permettre une véritable respiration visuelle. Ces valeurs n'ont pas vocation à être des seuils d'acceptation mais indiquent simplement des ordres de grandeur pour l'analyse des impacts.

Cette analyse 2D de l'encerclement demeure théorique car elle ne prend pas en compte à ce stade les éléments susceptibles d'occulter ou d'atténuer la perception réelle des éoliennes depuis les lieux de vie considérés, comme le relief, les écrans végétaux, la distance des parcs, les éléments anthropiques depuis les points de vue pertinents. Elle maximise les sensibilités. Il faut donc considérer les cartes d'encerclement comme un outil d'appréciation de la saturation qui doit absolument être complété par l'appréciation de l'influence visuelle du projet en fonction des filtres ainsi que de la densité de la composante éolienne depuis les points de vue pertinents identifiés dans l'état initial (voir les volets analyse de visibilité et analyse des photomontages).



En haut : taille apparente d'une éolienne en fonction de la hauteur maximale de l'éolienne et de la distance, exprimée en degré (Source : BE JC)

En bas : comparaison des hauteurs perçues des éoliennes en fonction de la distance (Source : BE JC)

Méthodologie pour calculer les indices de la saturation visuelle

Selon la Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France, document publié en mai 2021 par la DREAL Hauts-de-France, la lecture des diagrammes d'encerclement doit s'accompagner du calcul de trois indices (Figure ci-dessous) :

1. L'incidence d'occupation de l'horizon (IOH) qui représente la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, présents entre 0 et 10 km du point central. Cet indice est issu d'une lecture cartographique en cumulant l'ensemble des angles à l'horizon ;
2. L'indice d'espace de respiration (IER) qui représente le plus grand continu sans éolienne à 10 km ;
3. L'indice de densité éolienne (ID) qui représente le nombre d'éoliennes en fonction d'une surface. La densité moyenne est ici obtenue par la formule : $ID = E/314 \text{ km}^2$ avec E le nombre d'éoliennes.

Pour chaque indice défini dans ce document, la région propose des seuils d'alerte permettant des clefs de lecture quant aux risques d'encerclement et de saturation visuelle pour les villages de proximité :

- L'indice d'occupation des horizons (IOH) : seuil $> 180^\circ$
- L'indice d'espace de respiration (IER) : seuil $< 60^\circ$
- L'indice de densité éolienne (ID) : sensibilité au-delà de 0.25

Pour chaque village de proximité retenu pour l'étude de saturation potentielle, un tableau présentant les résultats des indices est associé au diagramme d'encerclement.

Une conclusion permet d'identifier les lieux de vie les plus sensibles au projet. Car le calcul des angles d'occupation et de respiration n'est qu'un indice des effets de saturation. Les valeurs plancher ont ainsi une valeur indicative.

Précisions techniques :

Les éoliennes sont regroupées par proximité. Cette proximité se calcule en degré d'écart par rapport à l'origine. Les éoliennes de 0 à 5km se groupent avec les éoliennes à moins de 7°. Les éoliennes de 5 à 10km se groupent avec les éoliennes à moins de 5°.

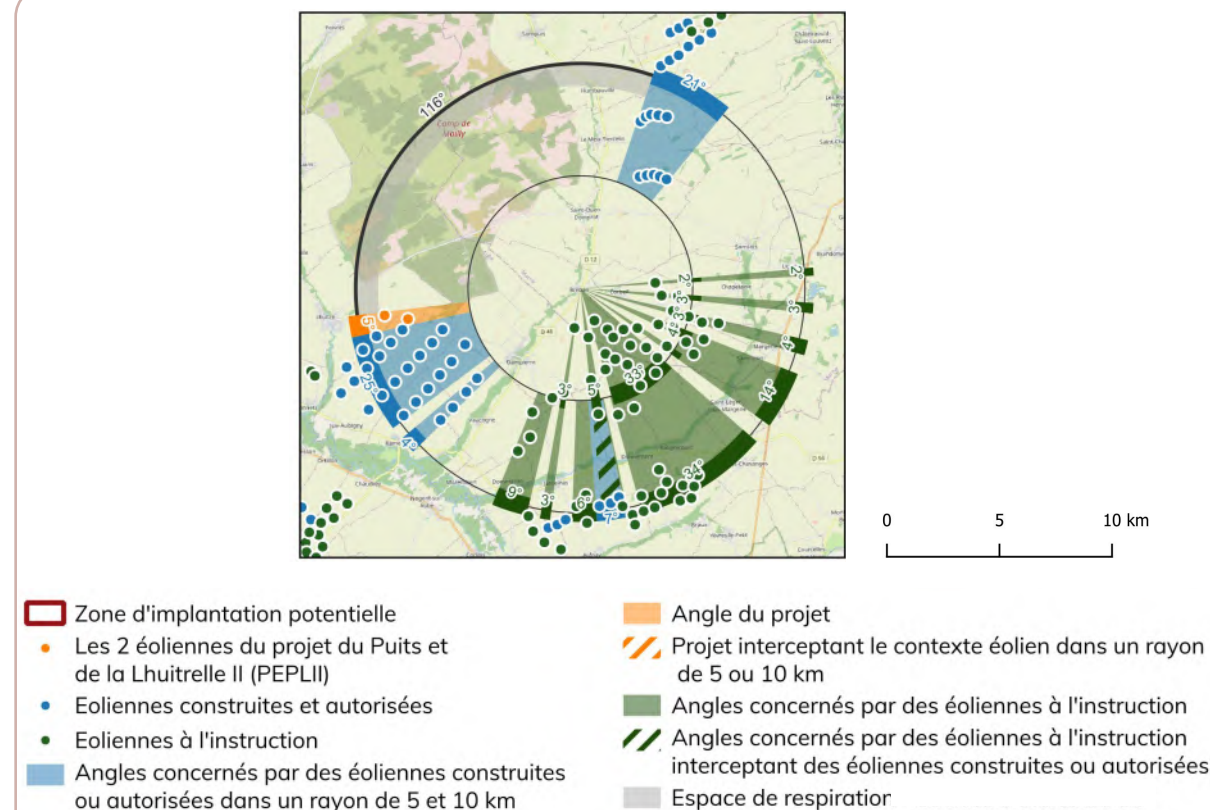
Autour d'une éolienne, on considère que l'angle est occupé sur 2° (1° de chaque côté) quelle que soit sa distance à l'origine.

À partir de là, se déduisent les angles d'occupation à l'horizon. Les angles d'occupation à l'horizon des éoliennes à moins de 5km sont prolongés entre 5 et 10km (on considère qu'un horizon occupé de 0 à 5km l'est aussi de 5 à 10). Au niveau des horizons 5km et 10km, ces angles d'occupations sont matérialisés par des arcs.

On distingue deux types d'angles et d'arcs :

- Les premiers, matérialisés en bleu, représentent l'occupation à l'horizon représentée par le contexte éolien.
- Les deuxièmes, matérialisés en orange, représentent l'occupation à l'horizon supplémentaire induite par le projet. Lorsque l'occupation à l'horizon induite par le projet est déjà occupée par le contexte, cette occupation est seulement marquée par des hachures oranges.

Schématisation de la contribution du projet au contexte éolien et des trois indices d'évaluation des effets d'encerclement et de saturation visuelle potentielle



Indice d'occupation à l'horizon (IOH, somme des angles cumulés entre 0 et 10 km) :

$$IOH = 21+2+3+4+14+34+7+6+3+9+4+25+5 = 137^\circ$$

Angle supplémentaire ajouté par le projet :

Contribution du projet (0 à 10 km) : 5°

Indice de densité : nombre d'éoliennes au sein de la surface étudiée

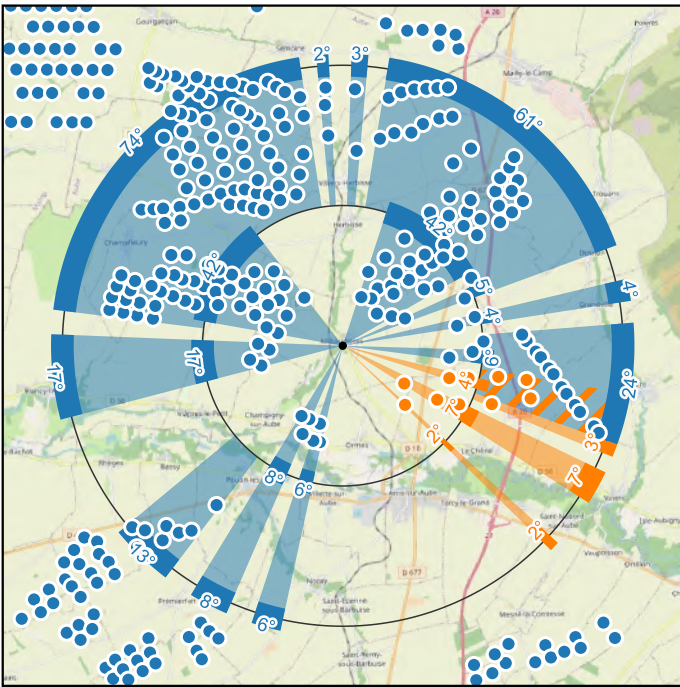
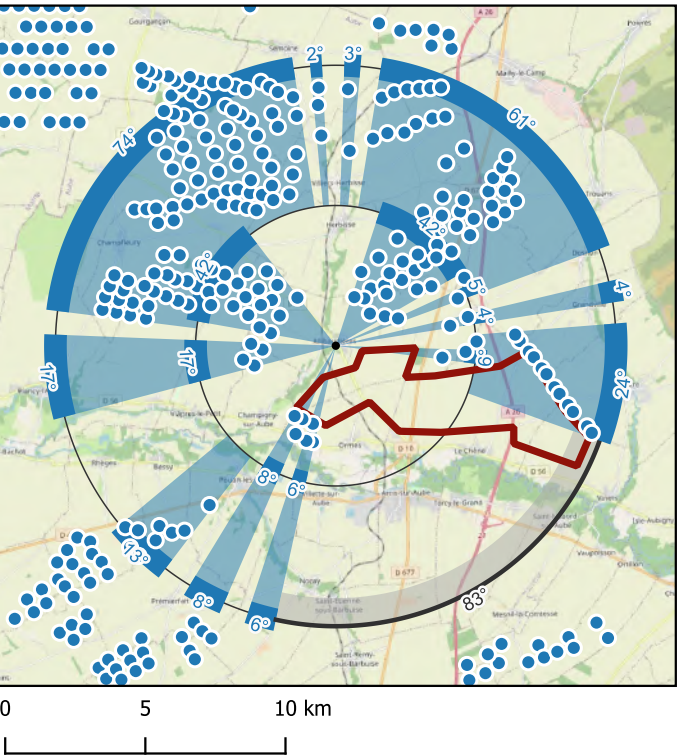
$$ID = 82/314 = 0,26$$

Indice d'espace de respiration (IER)

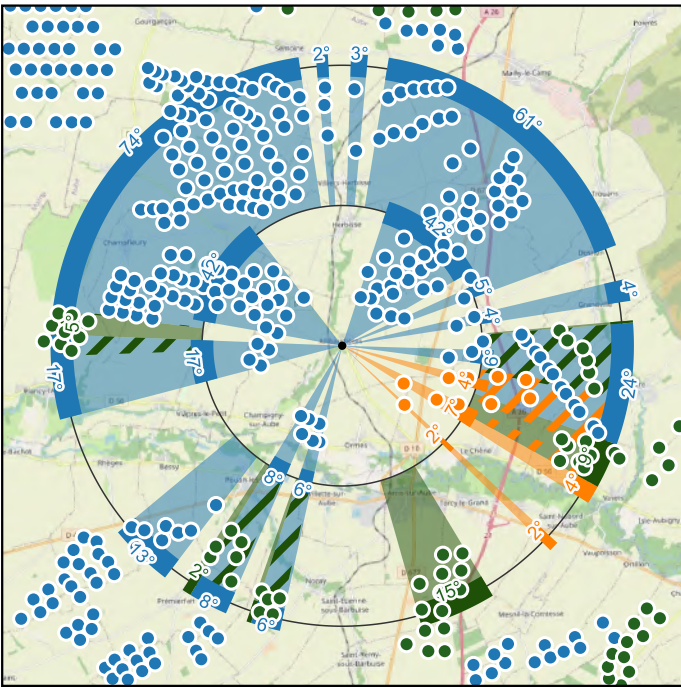
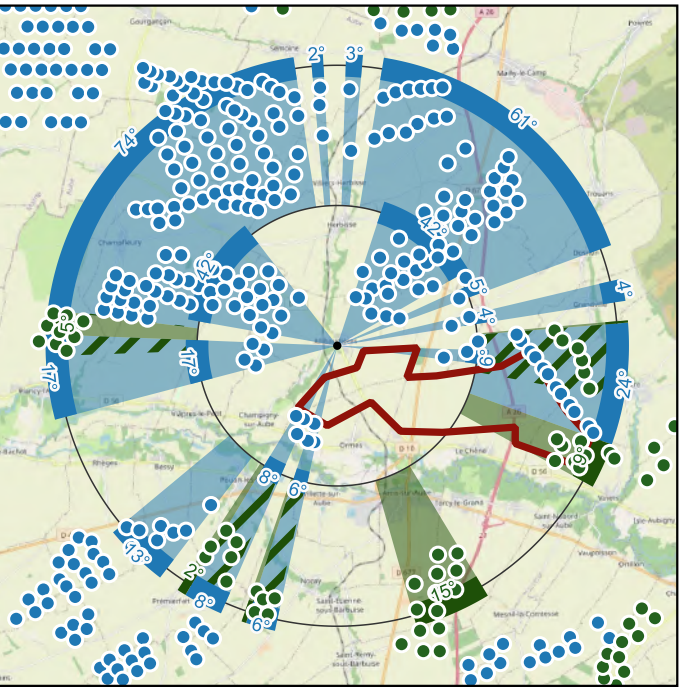
IER (0 et 10 km) : 116°

Etude encerclement : Allibaudières

Encerclement avec les projets autorisés et construits



Encerclement avec les projets autorisés, construits et en instruction



Conception: SORGO/ E. GVIET - Fond de carte : OSM

Eoliennes :

- Construites et autorisées
- En instruction
- En projet

Zone d'implantation potentielle

Angles concernés

- Par les éoliennes construites et autorisées
- Par les éoliennes en instruction
- Par les éoliennes en instruction mais interceptés par des éoliennes construites ou autorisées
- Par les éoliennes en projet
- Par les éoliennes en projet mais interceptés par des éoliennes construites, autorisées ou en instruction
- Espace de respiration supérieur à 60°

Etat actuel :

Ce sont en tout 193 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 213° sur les 360° du champ de vision potentiel.

Un angle de respiration de plus de 60° existe au sud-est.

> L'effet de saturation potentielle est modéré.

Avec le projet de l'Ormes et du Chêne :

Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du village et augmentent la densité et l'occupation à l'horizon. L'espace de respiration est réduit.

> L'effet de saturation potentielle est modifié avec PEOC, et devient avéré.

Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEOC)

Des éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 5 à 10km autour du village et augmentent la densité et l'occupation à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec les parcs à l'instruction

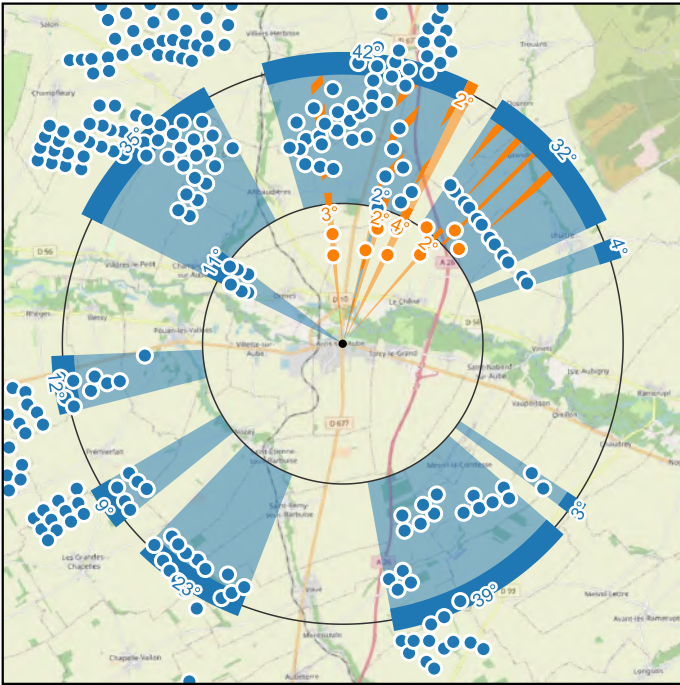
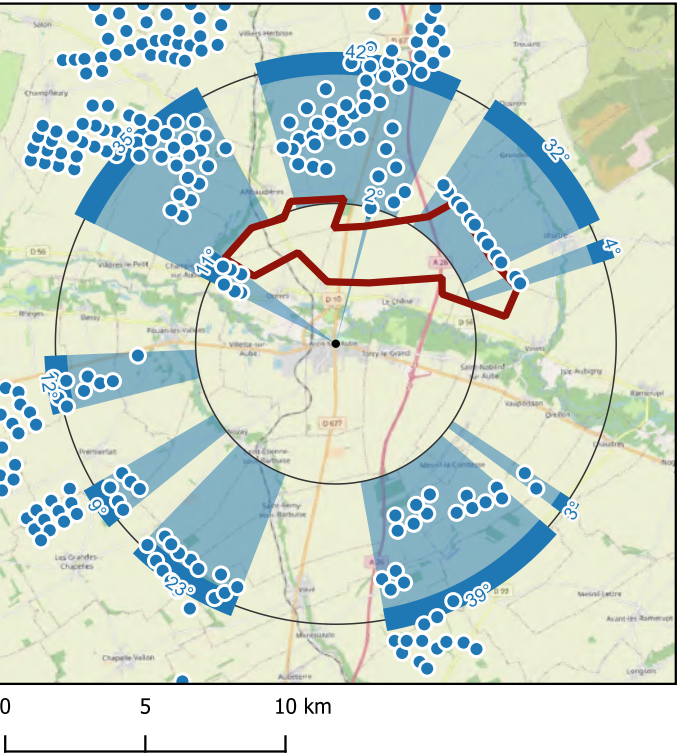
Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet PEOC	Effets cumulés (PEOC et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	213°	224°	251°
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	196 éoliennes	206 éoliennes	243 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.562	0.66	0.77
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	82,55°	57,8°	28,1°

Effet de saturation potentielle

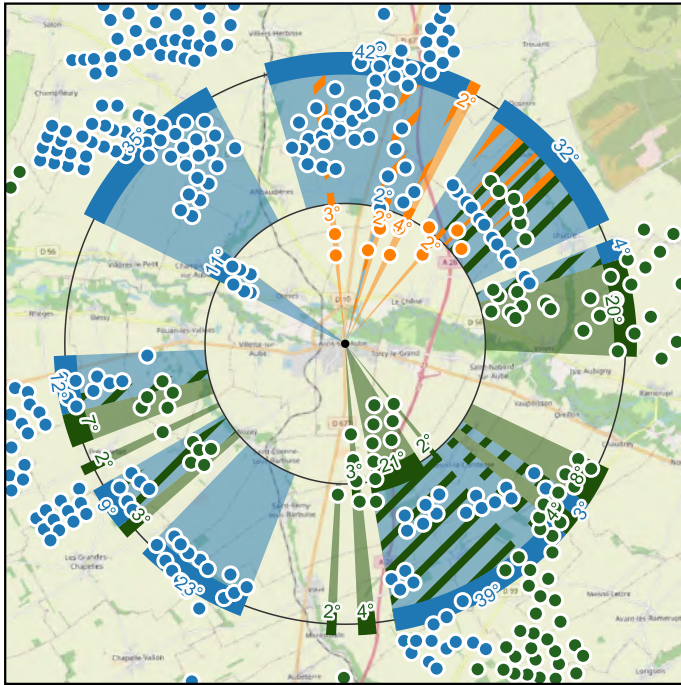
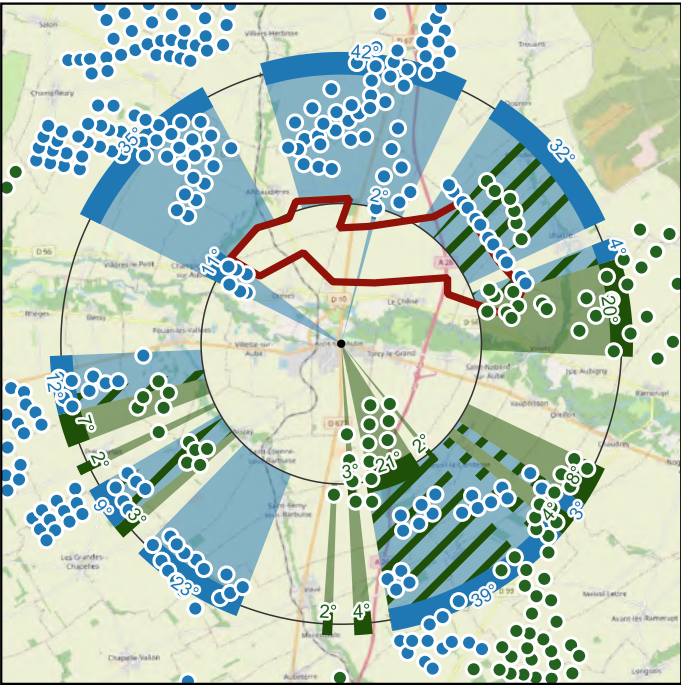
ModéréAvéréAvéré

Etude encerclement : Arcis-sur-Aube

Encerclement avec les projets autorisés et construits



Encerclement avec les projets autorisés, construits et en instruction



- Eoliennes :

 - Construites et autorisées
 - En instruction
 - En projet

▭ Zone d'implantation potentielle
- Angles concernés

 - Par les éoliennes construites et autorisées
 - Par les éoliennes en instruction
 - ▨ Par les éoliennes en instruction mais interceptés par des éoliennes construites ou autorisées
 - ▨ Par les éoliennes en projet
 - ▨ Par les éoliennes en projet mais interceptés par des éoliennes construites, autorisées ou en instruction
 - Espace de respiration supérieur à 60°

- Etat actuel :

Ce sont en tout 111 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 199° sur les 360° du champ de vision potentiel.

Aucun angle de respiration de plus de 60° n'est présent.

> L'effet de saturation potentielle est avéré.
- Avec le projet de l'Ormes et du Chêne :

Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du bourg et augmentent légèrement la densité éolienne.

> L'effet de saturation potentielle est quasiment inchangé avec le projet.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEOC)

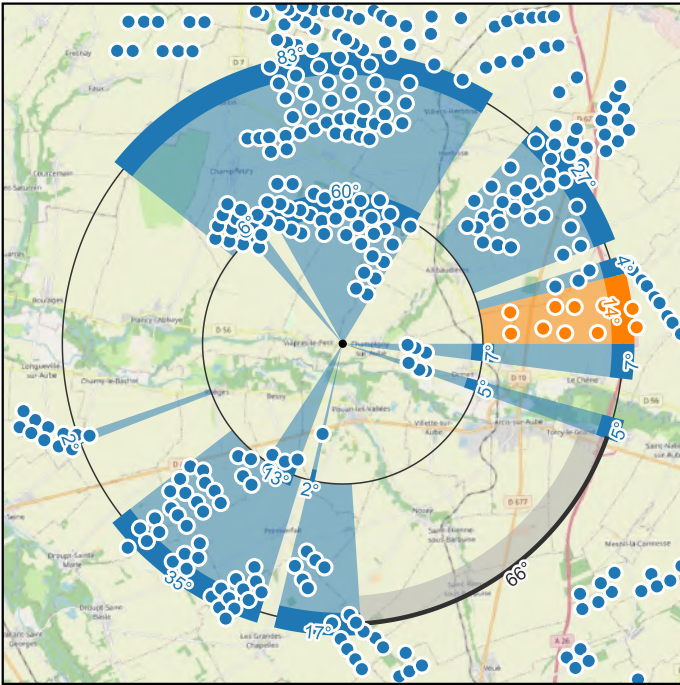
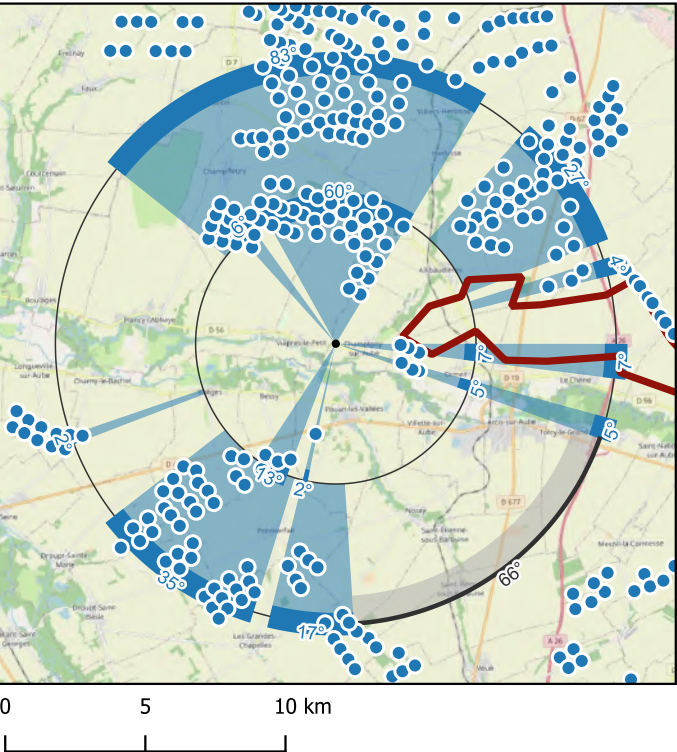
Des éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km autour du bourg et augmentent la densité, l'occupation à l'horizon et réduisent les espaces sans éoliennes à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec les parcs à l'instruction

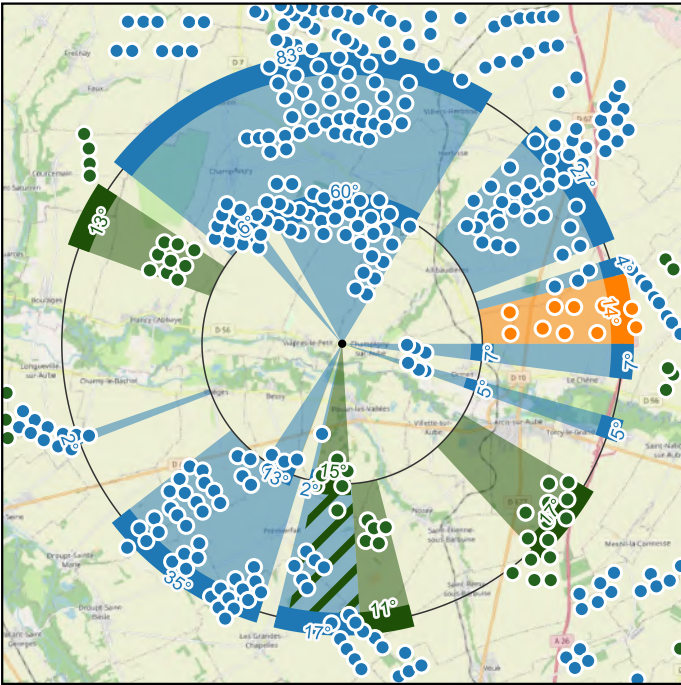
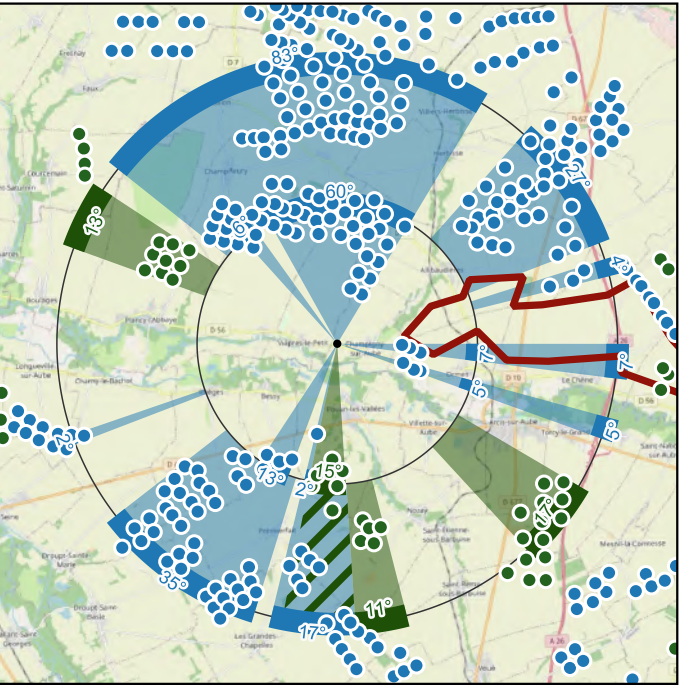
Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet PEOC	Effets cumulés (PEOC et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	199°	201°	250°
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	111 éoliennes	121 éoliennes	179 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.35	0.39	0.57
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	50,5°	50,51°	28,8°
Effet de saturation potentielle	Avéré	Avéré	Avéré

Etude encerclement : Champigny/Viâpres

Encerclement avec les projets autorisés et construits



Encerclement avec les projets autorisés, construits et en instruction



- Eoliennes :

 - Construites et autorisées
 - En instruction
 - En projet

Zone d'implantation potentielle
- Angles concernés

 - Par les éoliennes construites et autorisées
 - Par les éoliennes en instruction
 - Par les éoliennes en instruction mais interceptés par des éoliennes construites ou autorisées
 - Par les éoliennes en projet
 - Par les éoliennes en projet mais interceptés par des éoliennes construites, autorisées ou en instruction
 - Espace de respiration supérieur à 60°

- Etat actuel :

Ce sont en tout 171 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 179,5° sur les 360° du champ de vision potentiel.

Un angle de respiration de plus de 60° est présent au sud-est.

> L'effet de saturation potentielle est modéré.
- Avec le projet de l'Ormes et du Chêne :

8 des 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour des villages et augmentent légèrement la densité éolienne et l'occupation à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle est quasiment inchangé avec le projet.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEOC)

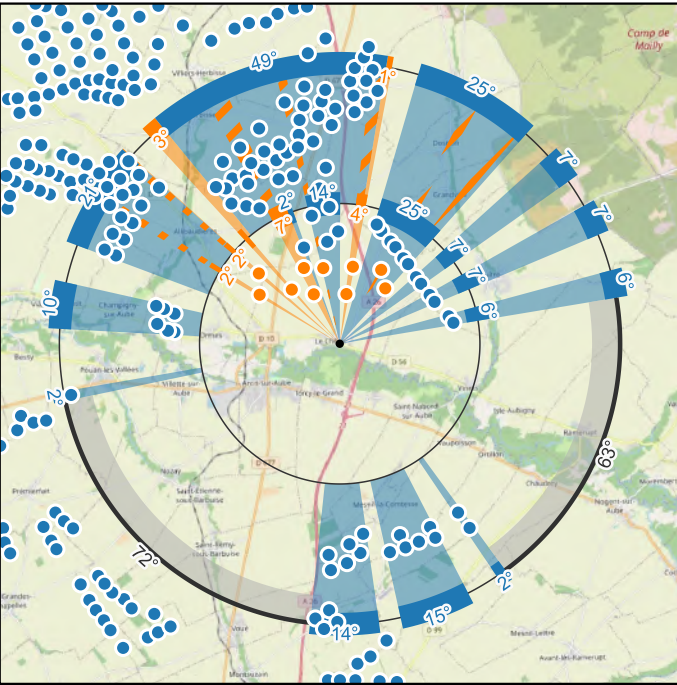
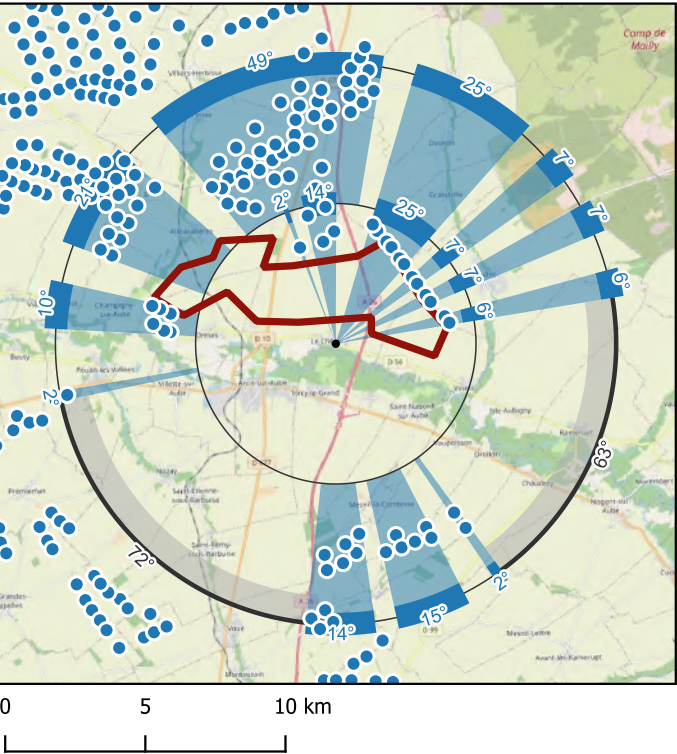
Des éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km et augmentent la densité, l'occupation à l'horizon et réduisent les espaces sans éoliennes à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec les parcs à l'instruction et devient avéré

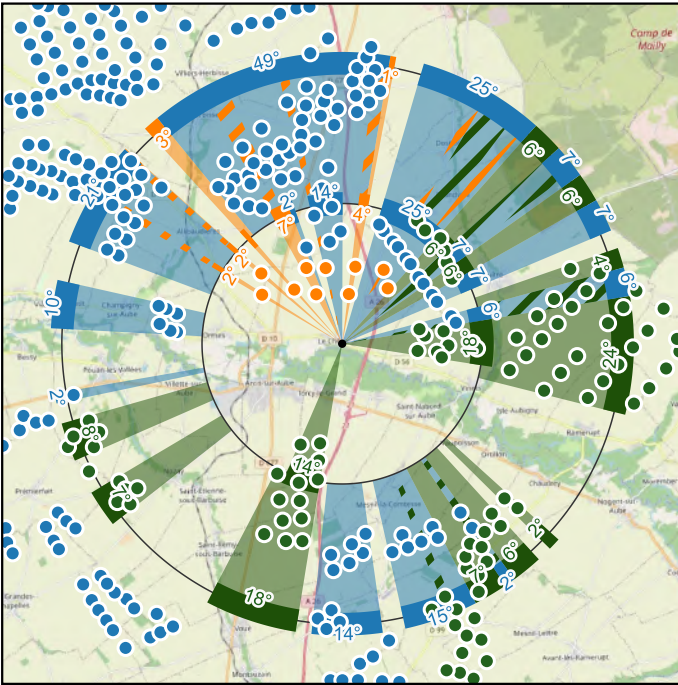
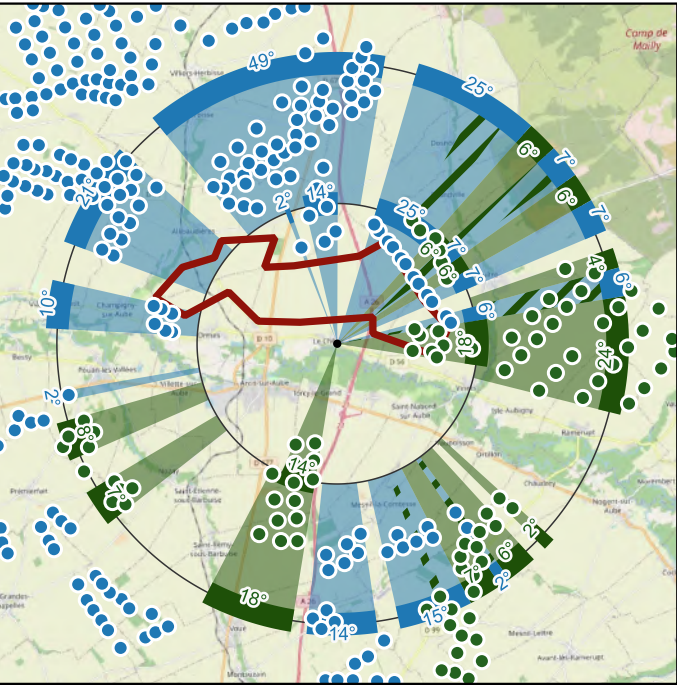
Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet PEOC	Effets cumulés (PEOC et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	179,5°	193,5°	234,4°
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	171 éoliennes	179 éoliennes	206 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.54	0.57	0.66
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	66,6°	66,6°	38,9°
Effet de saturation potentielle	Modéré	Modéré	Avéré

Etude encerclement : Le Chêne

Encerclement avec les projets autorisés et construits



Encerclement avec les projets autorisés, construits et en instruction



- Eoliennes :
 - Construites et autorisées
 - En instruction
 - En projet
- Zone d'implantation potentielle
- Angles concernés
 - Par les éoliennes construites et autorisées
 - Par les éoliennes en instruction
 - Par les éoliennes en instruction mais interceptés par des éoliennes construites ou autorisées
 - Par les éoliennes en projet
 - Par les éoliennes en projet mais interceptés par des éoliennes construites, autorisées ou en instruction
 - Espace de respiration supérieur à 60°

- Etat actuel :

Ce sont en tout 96 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 157° sur les 360° du champ de vision potentiel.

Deux angles de respiration de plus de 60° sont présents au sud.

> L'effet de saturation potentielle est modéré.
- Avec le projet de l'Ormes et du Chêne :

Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du bourg et augmentent légèrement la densité éolienne et l'occupation sur l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle est quasiment inchangé avec le projet.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEOC)

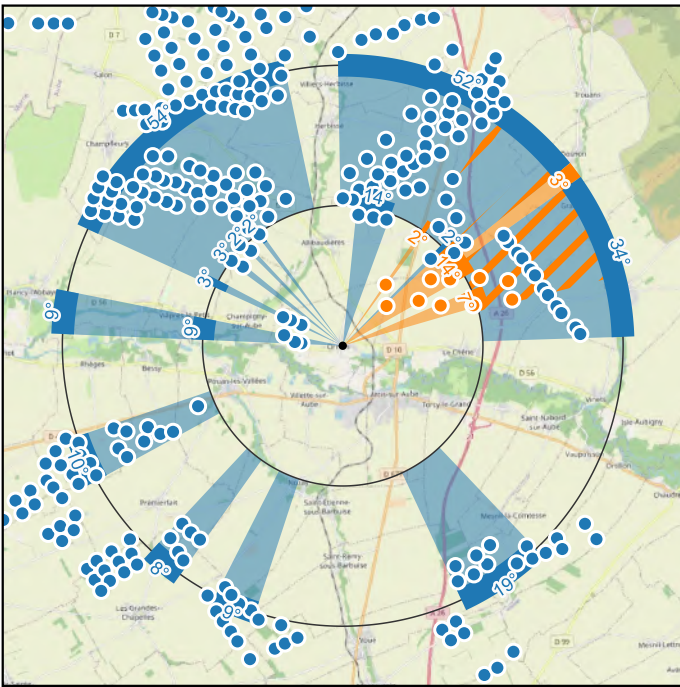
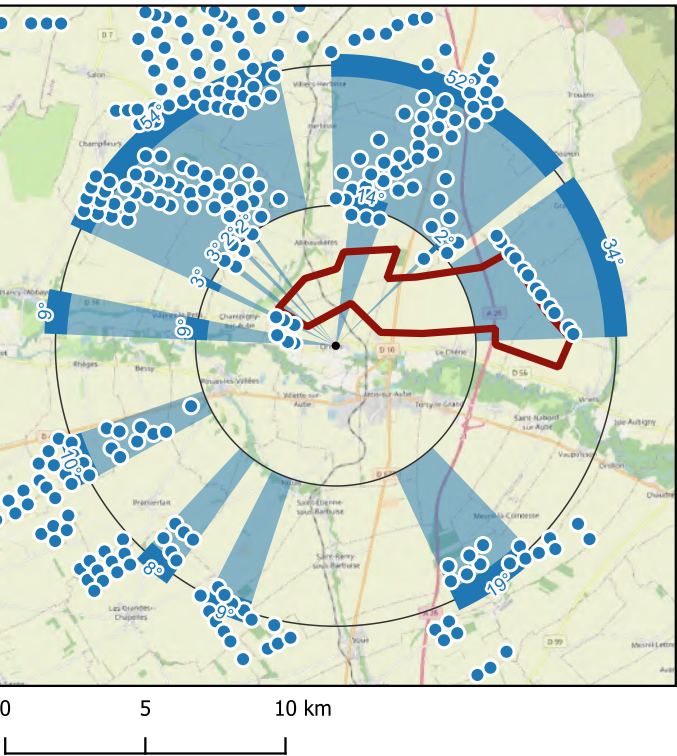
Des éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km autour du village et augmentent la densité, l'occupation à l'horizon et réduisent les espaces sans éoliennes à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec les parcs à l'instruction et devient avéré

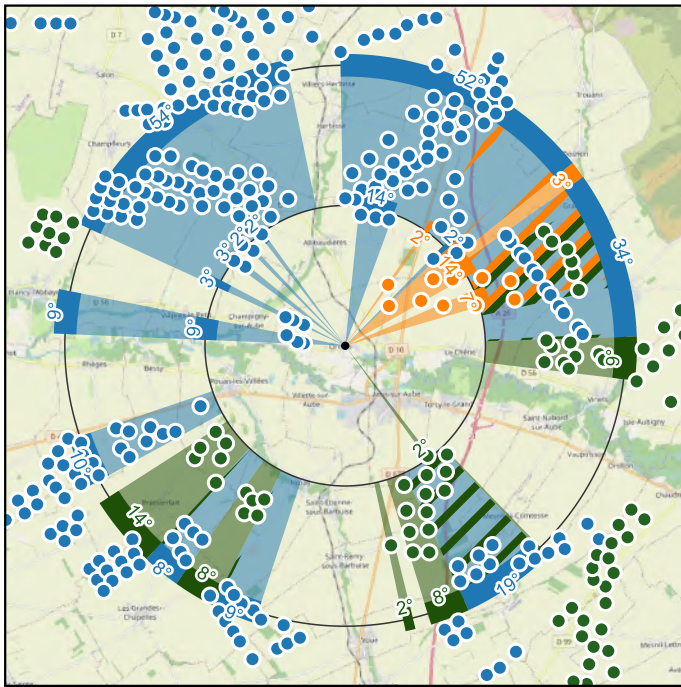
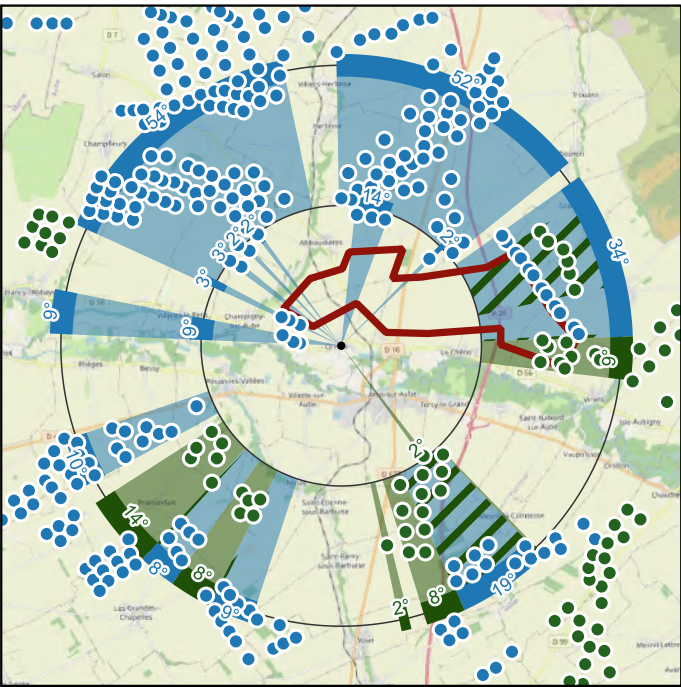
Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet PEOC	Effets cumulés (PEOC et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	157°	161,7°	250,4°
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	96 éoliennes	106 éoliennes	173 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.31	0.34	0.55
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	72,13°	72,13°	28°
Effet de saturation potentielle	Modéré	Modéré	Avéré

Etude encerclement : Ormes

Encerclement avec les projets autorisés et construits



Encerclement avec les projets autorisés, construits et en instruction



Eoliennes :

- Construites et autorisées
- En instruction
- En projet

Zone d'implantation potentielle

Angles concernés

- Par les éoliennes construites et autorisées
- Par les éoliennes en instruction
- Par les éoliennes en instruction mais interceptés par des éoliennes construites ou autorisées
- Par les éoliennes en projet
- Par les éoliennes en projet mais interceptés par des éoliennes construites, autorisées ou en instruction
- Espace de respiration supérieur à 60°

Etat actuel :

Ce sont en tout 143 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 193° sur les 360° du champ de vision potentiel.

Aucun angle de respiration de plus de 60° n'est présent.

> L'effet de saturation potentielle est avéré.

Avec le projet de l'Ormes et du Chêne :

Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du bourg et augmentent légèrement la densité éolienne et l'occupation à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle est quasiment inchangé avec le projet.

Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEOC)

Des éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km autour du village et augmentent la densité, l'occupation à l'horizon et réduisent les espaces sans éoliennes à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec les parcs à l'instruction.

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet PEOC	Effets cumulés (PEOC et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	193°	196,4°	238,3°
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	143 éoliennes	153 éoliennes	193 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.46	0.49	0.61
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	48,26°	48,26°	39,06°

Effet de saturation potentielle

Avéré

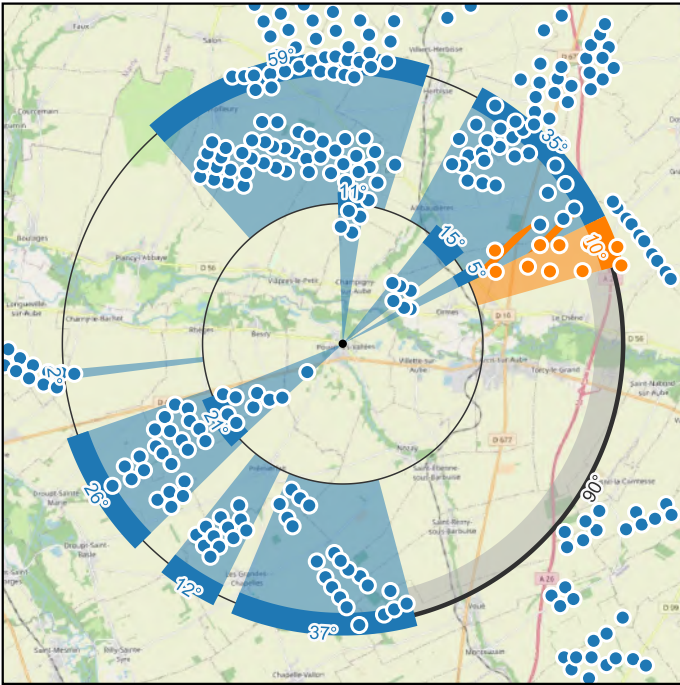
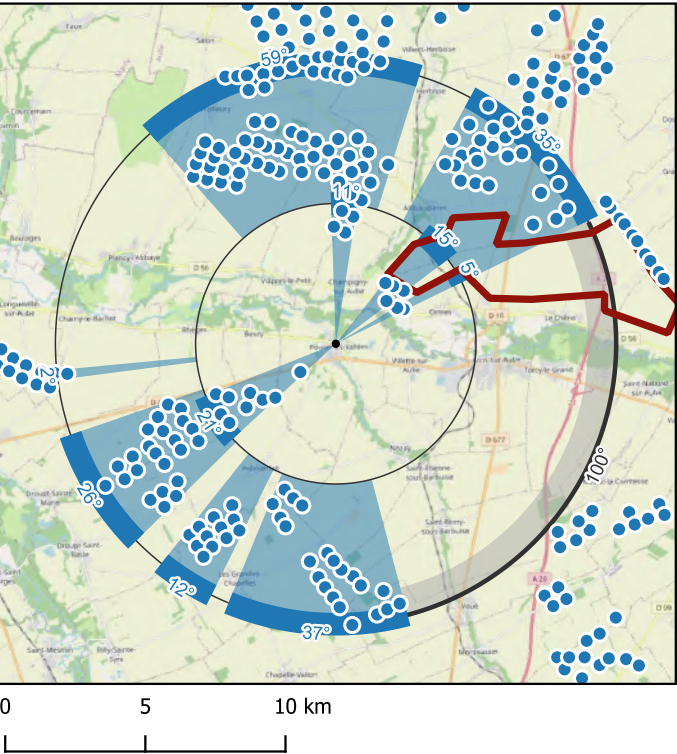
Avéré

Avéré

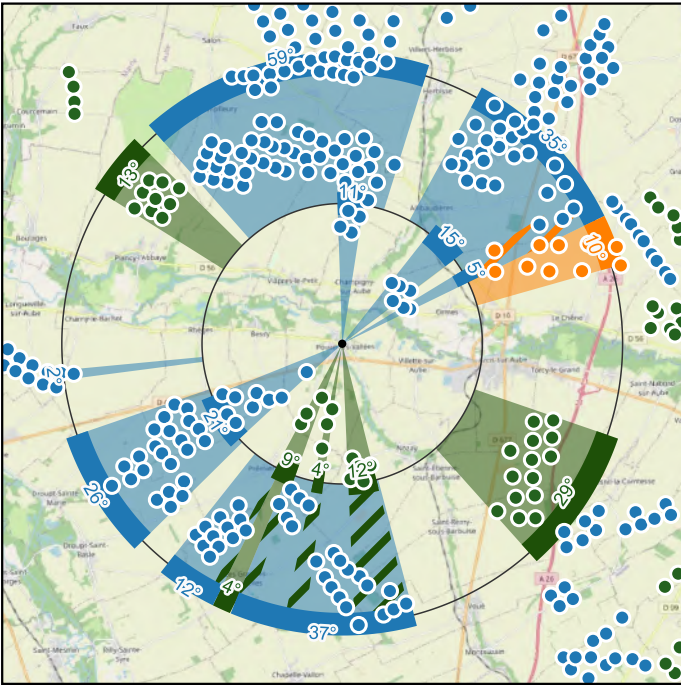
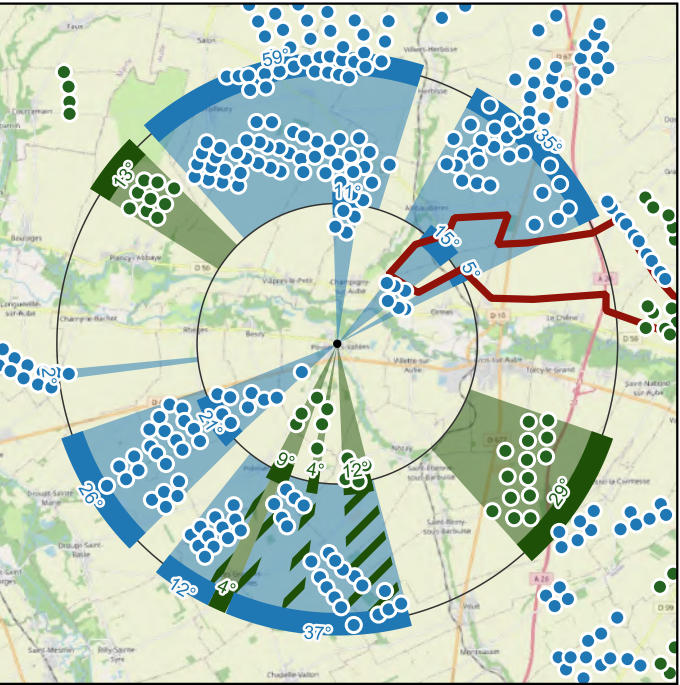
Conception: SORGO/ E. GIVET - Fond de carte : OSM

Etude encerclement : Pouan-les-Vallées

Encerclement avec les projets autorisés et construits



Encerclement avec les projets autorisés, construits et en instruction



- Eoliennes :

 - Construites et autorisées
 - En instruction
 - En projet

Zone d'implantation potentielle
- Angles concernés

 - Par les éoliennes construites et autorisées
 - Par les éoliennes en instruction
 - Par les éoliennes en instruction mais interceptés par des éoliennes construites ou autorisées
 - Par les éoliennes en projet
 - Par les éoliennes en projet mais interceptés par des éoliennes construites, autorisées ou en instruction
 - Espace de respiration supérieur à 60°

• Etat actuel :

Ce sont en tout 151 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 171,4° sur les 360° du champ de vision potentiel.

Un grand angle de respiration de 100° est présent au sud-est.

> L'effet de saturation potentielle est modéré.

• Avec le projet de l'Ormes et du Chêne :

8 des 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du village et augmentent légèrement la densité éolienne, l'occupation à l'horizon et réduisent les espaces sans éoliennes à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle demeure modéré avec le projet.

• Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEOC)

Des éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km autour du village et augmentent la densité, l'occupation à l'horizon et réduisent les espaces sans éoliennes à l'horizon.

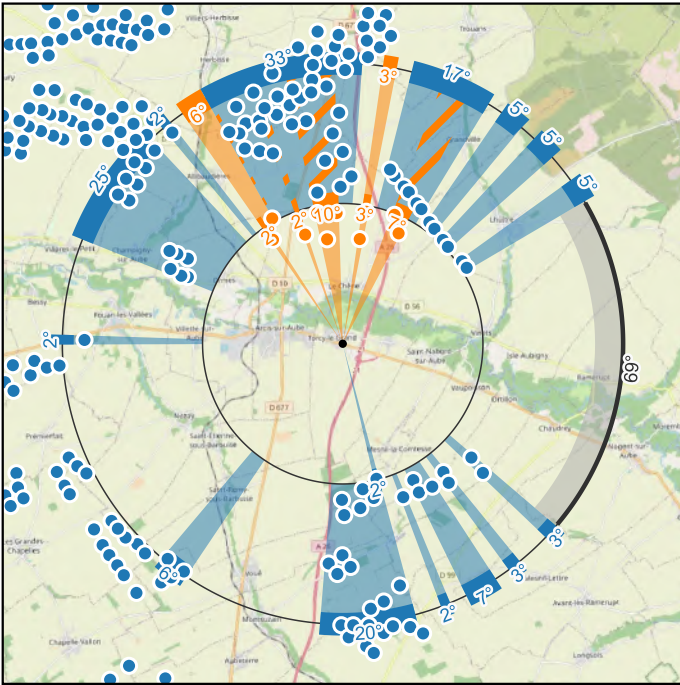
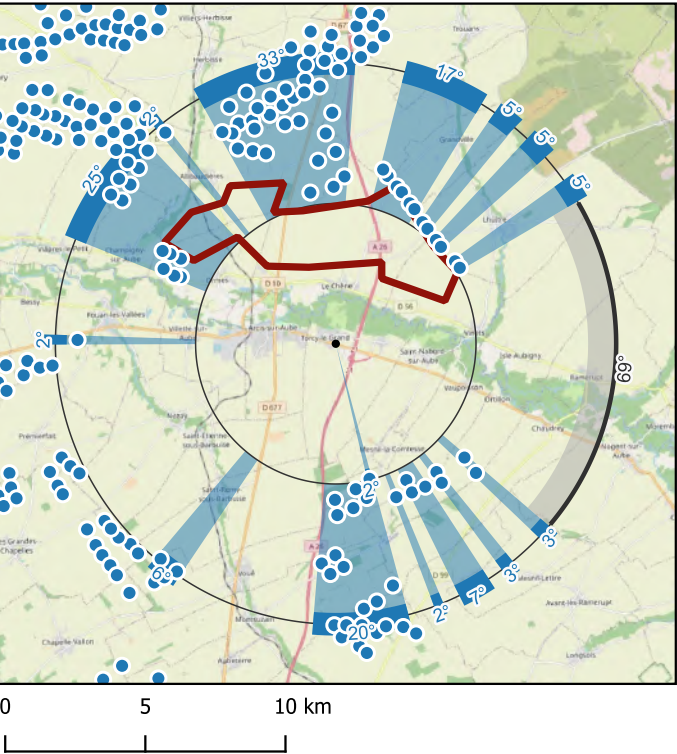
> L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec les parcs à l'instruction et devient avéré

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet PEOC	Effets cumulés (PEOC et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	171,4°	181,55°	227,11°
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	151 éoliennes	159 éoliennes	193 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.48	0.51	0.51
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	101,16°	91°	37,5°

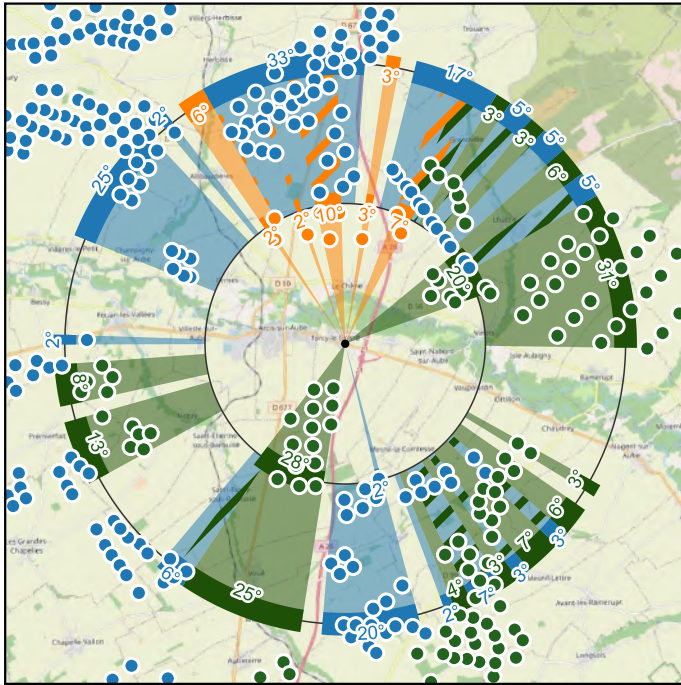
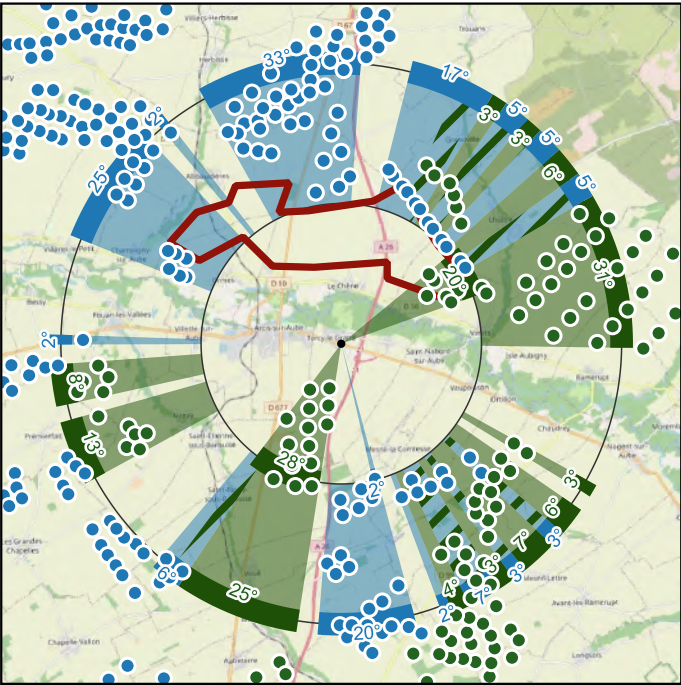
Effet de saturation potentielle	Modéré	Modéré	Avéré
---------------------------------	--------	--------	-------

Etude encerclement : Torcy-le-Grand

Encerclement avec les projets autorisés et construits



Encerclement avec les projets autorisés, construits et en instruction



Eoliennes :

- Construites et autorisées
- En instruction
- En projet

Zone d'implantation potentielle

Angles concernés

- Par les éoliennes construites et autorisées
- Par les éoliennes en instruction
- Par les éoliennes en instruction mais interceptés par des éoliennes construites ou autorisées
- Par les éoliennes en projet
- Par les éoliennes en projet mais interceptés par des éoliennes construites, autorisées ou en instruction
- Espace de respiration supérieur à 60°

Etat actuel :

Ce sont en tout 81 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 135,6° sur les 360° du champ de vision potentiel.

Un angle de respiration de plus de 60° est présent à l'est.

> L'effet de saturation potentielle est modéré.

Avec le projet de l'Ormes et du Chêne :

Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du village et augmentent légèrement la densité éolienne et l'occupation à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle est quasiment inchangé avec le projet.

Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEOC)

Des éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km autour du village et augmentent la densité, l'occupation à l'horizon et réduisent les espaces sans éoliennes à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec les parcs à l'instruction et devient avéré

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet PEOC	Effets cumulés (PEOC et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	135,6°	144,2°	256,8°
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	81 éoliennes	91 éoliennes	164 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.26	0.29	0.52
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	71°	71°	28°

Effet de saturation potentielle

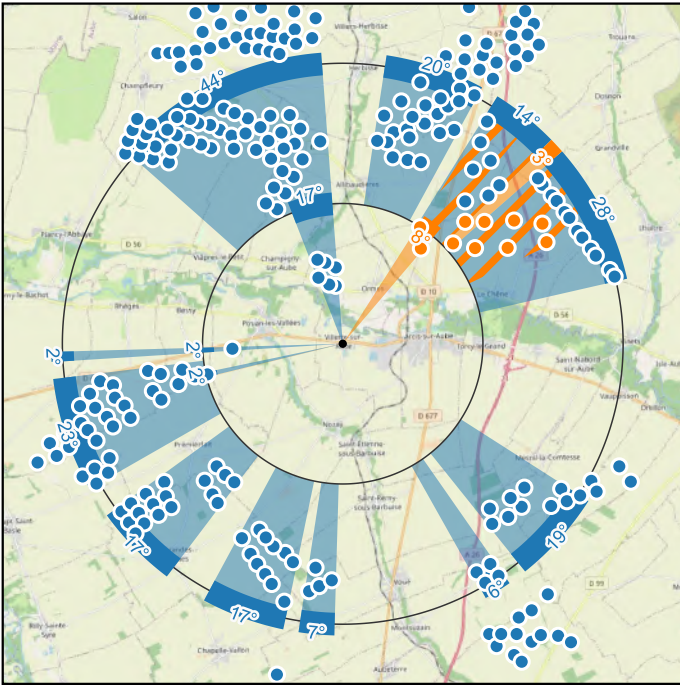
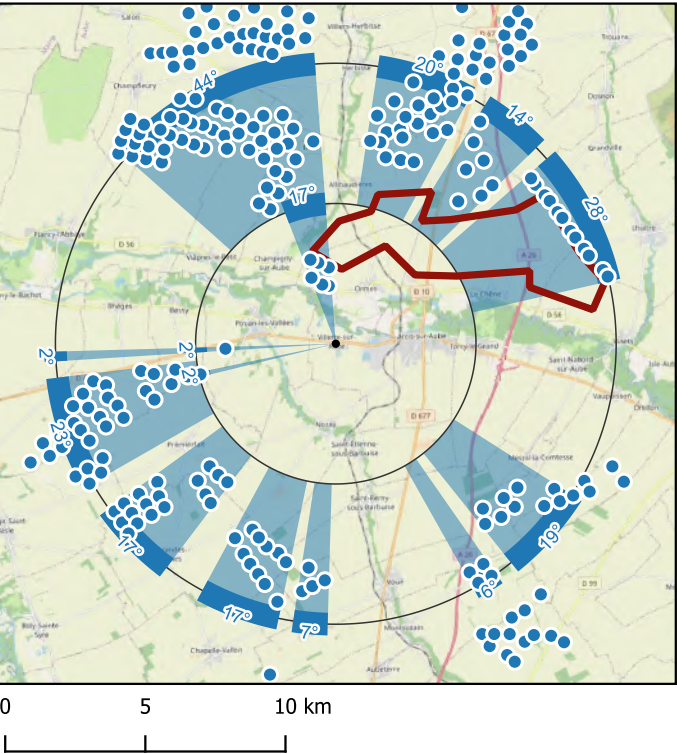
Modéré

Modéré

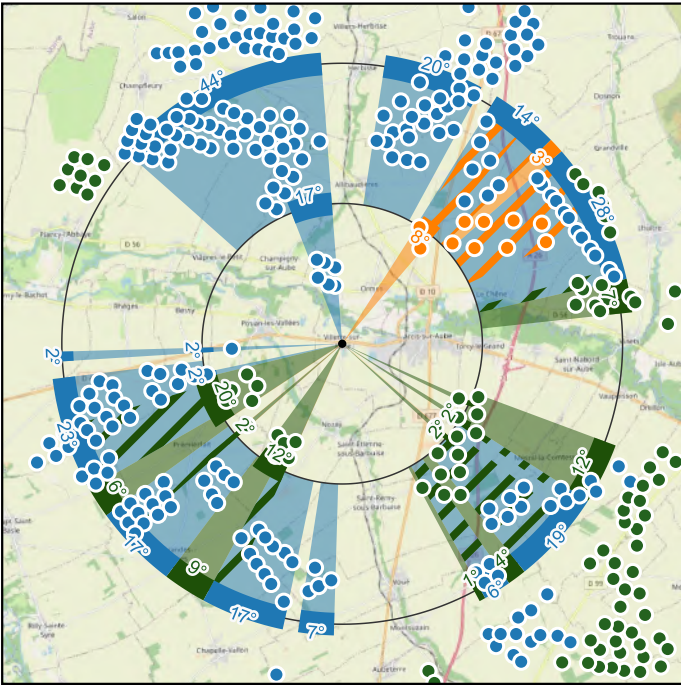
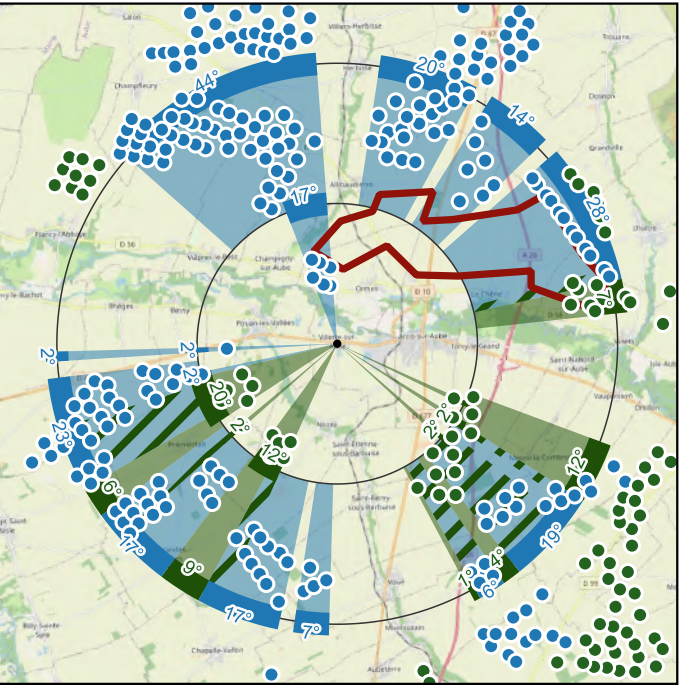
Avéré

Etude encerclement : Villette-Sur-Aube

Encerclement avec les projets autorisés et construits



Encerclement avec les projets autorisés, construits et en instruction



- Eoliennes :

 - Construites et autorisées
 - En instruction
 - En projet

Zone d'implantation potentielle
- Angles concernés

 - Par les éoliennes construites et autorisées
 - Par les éoliennes en instruction
 - Par les éoliennes en instruction mais interceptés par des éoliennes construites ou autorisées
 - Par les éoliennes en projet
 - Par les éoliennes en projet mais interceptés par des éoliennes construites, autorisées ou en instruction
 - Espace de respiration supérieur à 60°

- Etat actuel :
Ce sont en tout 153 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 195,8° sur les 360° du champ de vision potentiel.
De nombreux petits angles de respiration demeurent autour du village.
 > L'effet de saturation potentielle est avéré.
- Avec le projet de l'Ormes et du Chêne :
Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon 10 km autour du village et augmentent légèrement la densité et l'indice d'occupation à l'horizon.
 > L'effet de saturation potentielle est peu modifié avec PEOC.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEOC)
La densité éolienne augmente, ainsi que l'occupation à l'horizon.
 > L'effet de saturation potentielle est plus important en effet cumulés.

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet PEOC	Effets cumulés (PEOC et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	195,8°	199°	237,7°
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	153 éoliennes	163 éoliennes	195 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.49	0.52	0.62
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	45,46°	45,46°	43,21°

Effet de saturation potentielle

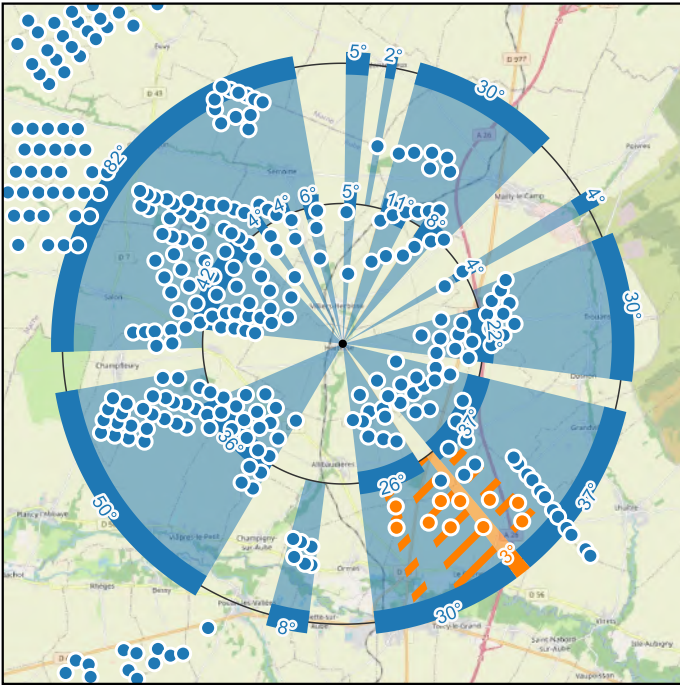
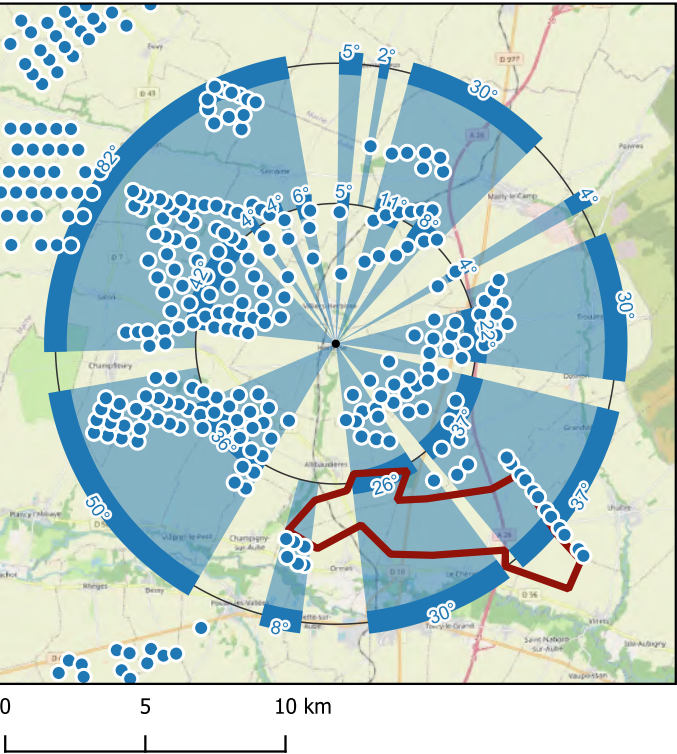
Avéré

Avéré

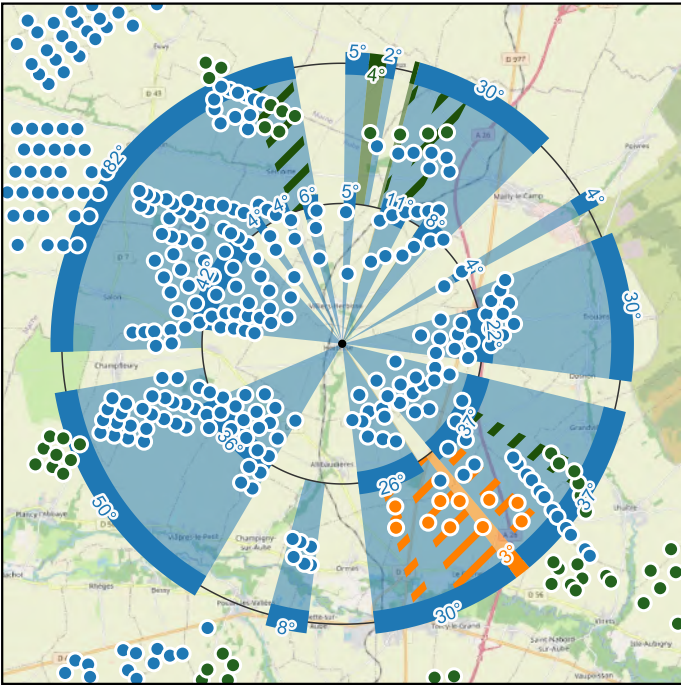
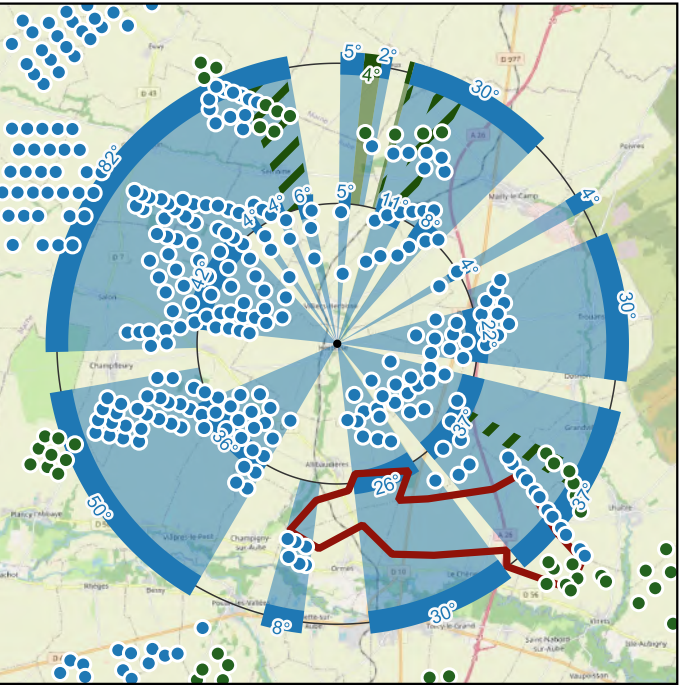
Avéré

Etude encerclement : Villiers-Herbisse

Encerclement avec les projets autorisés et construits



Encerclement avec les projets autorisés, construits et en instruction



- Eoliennes :

 - Construites et autorisées
 - En instruction
 - En projet

Zone d'implantation potentielle
- Angles concernés

 - Par les éoliennes construites et autorisées
 - Par les éoliennes en instruction
 - Par les éoliennes en instruction mais interceptés par des éoliennes construites ou autorisées
 - Par les éoliennes en projet
 - Par les éoliennes en projet mais interceptés par des éoliennes construites, autorisées ou en instruction
 - Espace de respiration supérieur à 60°

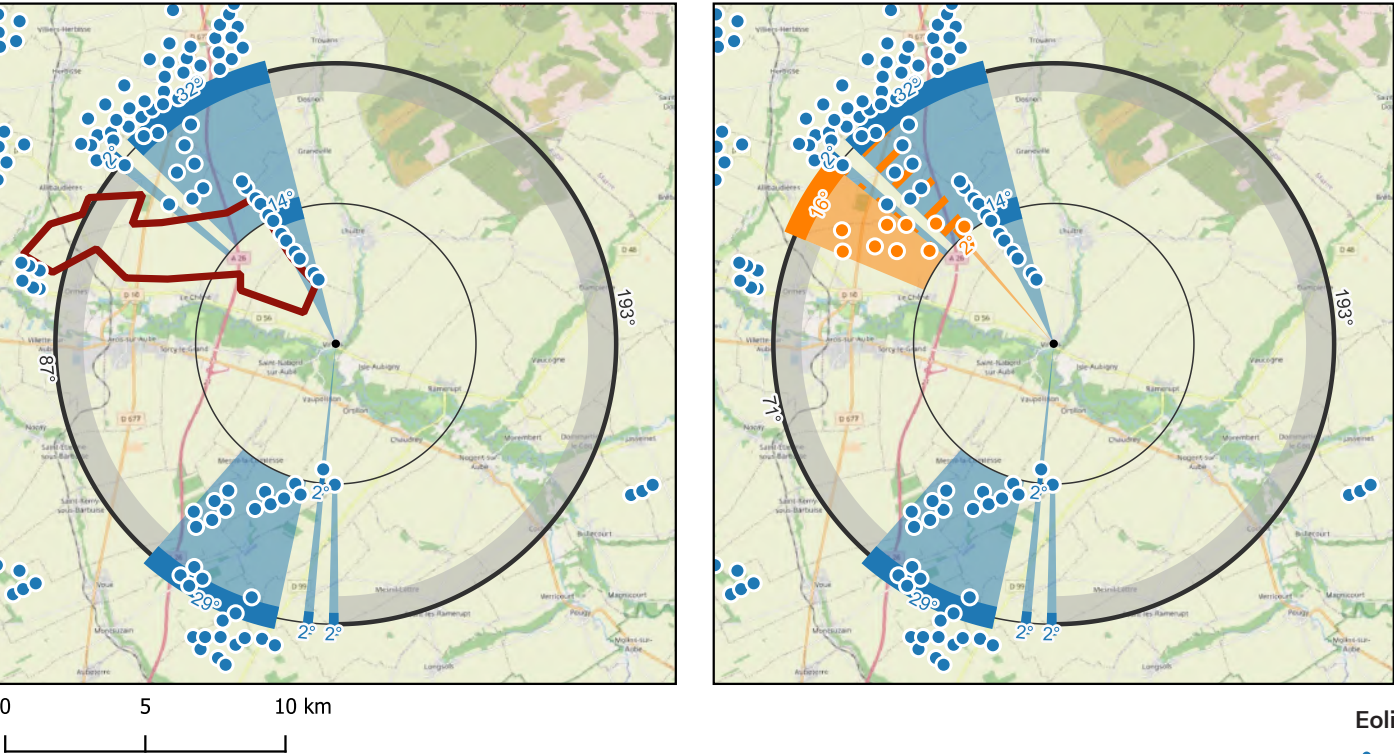
- Etat actuel :
Ce sont en tout 219 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 276,9° sur les 360° du champ de vision potentiel.
Aucun angle de respiration de plus de 60° n'est présent.
 > L'effet de saturation potentielle est avéré.
- Avec le projet de l'Ormes et du Chêne :
Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du village et augmentent légèrement la densité éolienne et l'occupation à l'horizon
 > L'effet de saturation potentielle est quasiment inchangé avec le projet.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEOC)
Des éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km autour du village et augmentent la densité et l'occupation à l'horizon.
 > L'effet de saturation potentielle s'amplifie encore un peu avec les parcs à l'instruction.

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet PEOC	Effets cumulés (PEOC et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	276,9°	279,85°	284,37°
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	219 éoliennes	229 éoliennes	242 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.7	0.73	0.77
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	15,07°	15,07	15,07
Effet de saturation potentielle	Avéré	Avéré	Avéré

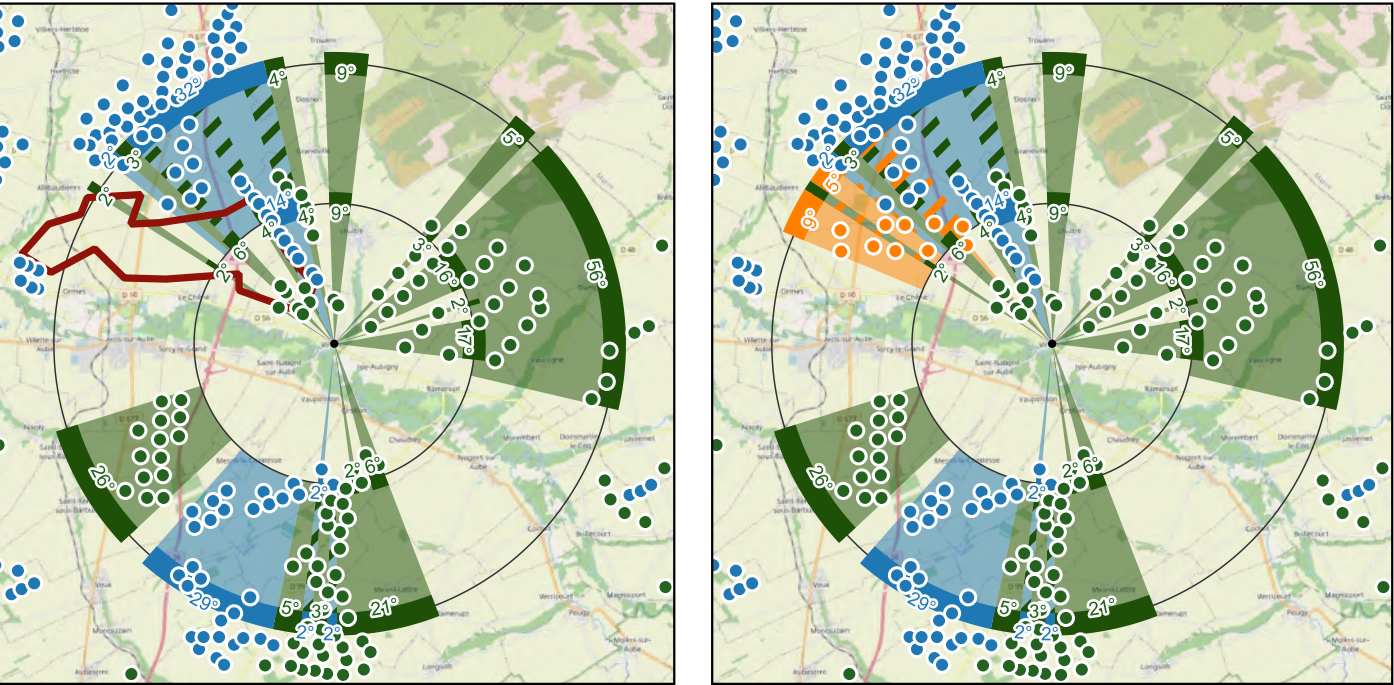
Conception: SORGO/ E. GIVET - Fond de carte : OSM
Source de données : DREAL Etat de l'éolien 02/2025

Etude encerclement : Vinets

Encerclement avec les projets autorisés et construits



Encerclement avec les projets autorisés, construits et en instruction



- Eoliennes :

 - Construites et autorisées
 - En instruction
 - En projet

Zone d'implantation potentielle
- Angles concernés

 - Par les éoliennes construites et autorisées
 - Par les éoliennes en instruction
 - Par les éoliennes en instruction mais interceptés par des éoliennes construites ou autorisées
 - Par les éoliennes en projet
 - Par les éoliennes en projet mais interceptés par des éoliennes construites, autorisées ou en instruction
 - Espace de respiration supérieur à 60°

- Etat actuel :

Ce sont en tout 39 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 67,03° sur les 360° du champ de vision potentiel.

2 vastes angles de respiration existent à l'ouest et à l'est

> L'effet de saturation potentielle est faible.

- Avec le projet de l'Ormes et du Chêne :

Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du bourg et augmentent légèrement la densité éolienne et l'occupation à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle est quasiment inchangé avec le projet et demeure faible.

- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEOC)

Des éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km autour du bourg et augmentent la densité, l'occupation à l'horizon et réduisent les espaces sans éoliennes à l'horizon.

> L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec les parcs à l'instruction et devient avéré

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet PEOC	Effets cumulés (PEOC et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	67,03°	83,3°	215,29°
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	39 éoliennes	49 éoliennes	130 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.12	0.16	0.41
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	193,46°	193,46°	55,7°

Effet de saturation potentielle

Faible

Faible

Avéré

Conception: SORGO/ E. GIVET - Fond de carte : OSM
Source de données : DREAL Etat de l'éolien 02/2025

Conclusion de l'étude d'encerclement

Le projet de l'Ormes et du Chêne est implanté en entrée d'un pôle éolien ce qui justifie l'état de saturation potentielle de certains bourgs alentours (4 des 10 villages étudiés). 5 villages sont en état de saturation potentielle modéré et un village est en état de saturation potentielle faible.

Le projet augmente pour la plupart des lieux de vie la densité éolienne environnante, réduit les angles de respiration et augmente la présence de l'éolien à l'horizon. Seul Allibaudières bascule d'un état de saturation potentielle modéré à un état de saturation avéré. Les autres villages demeurent inchangés.

L'analyse des photomontages permettra de vérifier la réalité sensible de la saturation pour ces villages.

Synthèse de l'étude d'encerclement : état de saturation potentielle

	Etat initial	Avec PEOC	Effets cumulés
Allibaudières	Modéré	Avéré	Avéré
Arcis-sur-Aube	Avéré	Avéré	Avéré
Champigny/Viäpres	Modéré	Modéré	Avéré
Le Chêne	Modéré	Modéré	Avéré
Ormes	Avéré	Avéré	Avéré
Pouan-les-Vallées	Modéré	Modéré	Avéré
Torcy-le-Grand	Modéré	Modéré	Avéré
Villette-sur-Aube	Avéré	Avéré	Avéré
Villiers-Herbisse	Avéré	Avéré	Avéré
Vinets	Faible	Faible	Avéré

3-Présentation de l’impact sur les paysages par étude des photomontages

Simulations du Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne dans son contexte paysager

Les pages qui suivent présentent une simulation du projet.

Les photomontages intègrent l’insertion des éoliennes construites, mais aussi, pour les effets cumulés, les éoliennes autorisées et en instruction en février 2025. Cette démarche permet de pouvoir juger de l’impact du projet seul et de l’effet d’accumulation prévisible :

- L'impact est noté négligeable lorsque le parc est à peine visible.
- L'impact est noté faible lorsque l'équilibre paysager de la vue n'est pas modifié.
- L'impact est noté modéré lorsque l'équilibre paysager est modifié mais un nouvelle équilibre se crée.
- L'impact est noté fort en cas de saturation visuelle (champ de vision largement occupé, forte densité perçue) et de perte de lecture des éléments structurants du paysage.

Les sensibilités étudiées par ces 17 photomontages sont reportées dans le tableau ci-contre. Elles sont sélectionnées en lien avec les conclusions de l’état initial. Les impacts du projet et les impacts cumulés sont synthétisés ici.

A ce stade, avant mise en oeuvre de l'ensemble de la séquence ERC, le projet éolien seul a globalement un **impact négligeable à modéré**.

Les impacts modérés sont situés au sud du projet, depuis les espaces fréquentés du versant nord de la vallée de l'Aube.

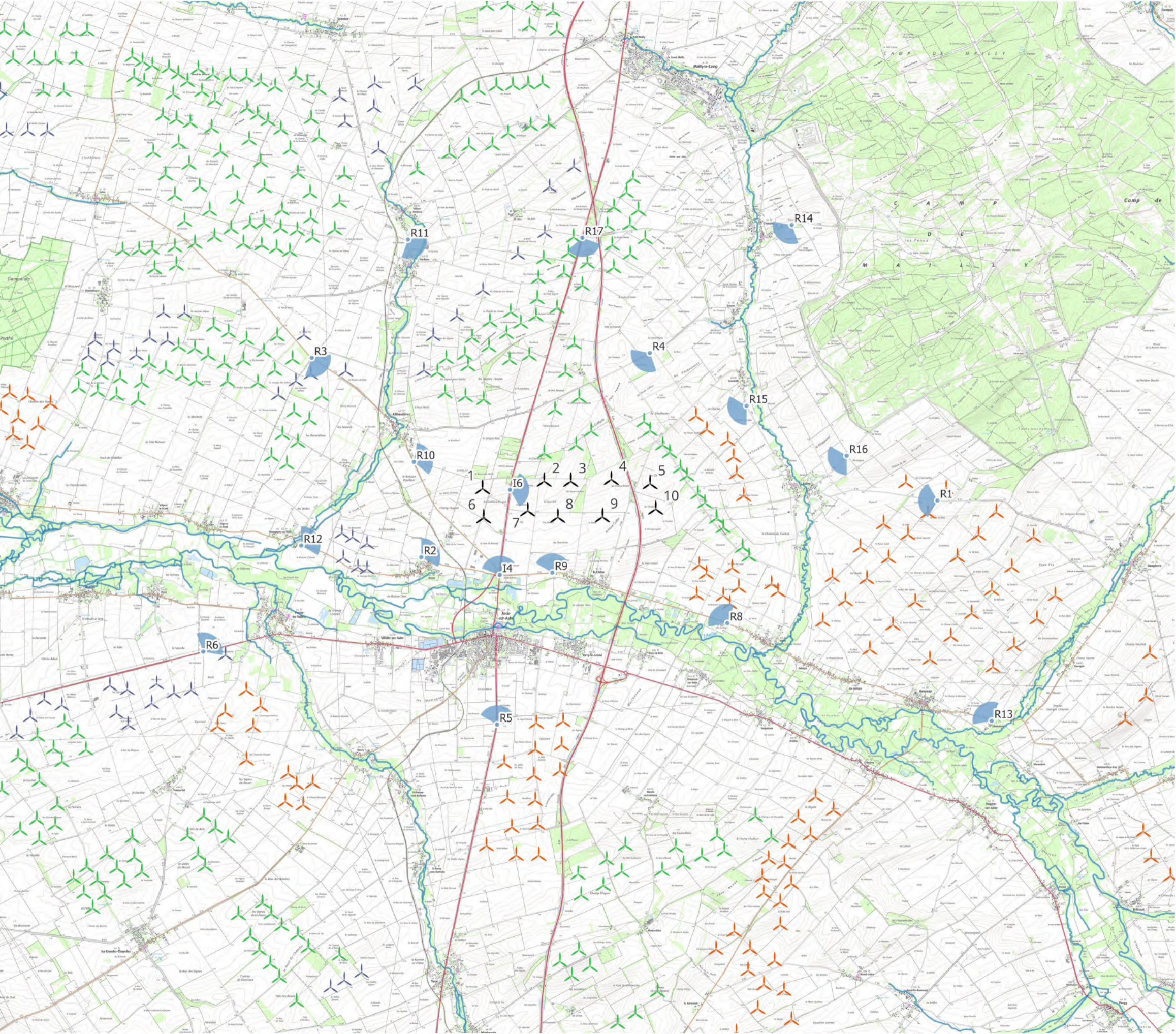
Les impacts modérés sont ainsi en proximité des villages de Vinets, du Chêne, de Grandville à une distance de 1,7 à 3 km. Les vues depuis les habitations sont traditionnellement peu tournées vers le nord et souvent floutées par le masque de la végétation des jardins. Les éoliennes du projet sont donc surtout perceptibles depuis les axes routiers aux abords des villages. Elles sont visibles partiellement derrière le relief, ce qui limite leur pregnance et l'effet de domination (voir R8, R9, R15).

La vue R5 est le premier contact avec la vallée de l'Aube depuis l'axe de transit de la D677 lors de l'amorce de la descente sur Arcis. Le projet de l'Ormes et du Chêne devient le premier parc visible au nord de l'Aube. L'éolien se rapproche de l'observateur et devient plus présent dans la composition avec la vallée. Le parc participe à la composition paysagère en marquant le passage des axes de transit majeurs que sont la D677 et l'autoroute, tout en respectant la douceur des lignes du versant nord de l'Aube par une implantation en "poquet" de 2-3 éoliennes. Ce point de vue est modifié mais trouve un nouvel équilibre en accord avec les sensibilités patrimoniales des abords de l'Aube.

N° point de vue	Titre du point de vue	Thème 1	Thème 2	Impacts PEOC	Impacts cumulés
I4	Depuis le nord d’Arcis, sur la D677	Axe	Bourg	FAIBLE	MODERE
I6	Traversée du projet par la D677	Axe	–	FAIBLE	FORT
R1	Depuis la D24 (plaine) en direction de Lhuître	Axe	–	FAIBLE	FORT
R2	Depuis la D71 sur les franges d’Ormes	Bourg	Axe	FAIBLE	sans objet
R3	Depuis la D71 (plaine) entre Salon et Allibaudières	Axe	–	FAIBLE	FORT
R4	Depuis la D137 (plaine) entre Dosnon et Allibaudières	Axe	–	FAIBLE	MODERE
R5	Premiers contacts depuis la D677 au sud	Axe	Patrimoine	MODERE	MODERE
R6	Depuis la D441 au sud de la Vallée de l’Aube	Axe	–	FAIBLE	MODERE
R7	D677 depuis le nord du parc	Axe	–	NUL	NUL
R8	Abords de Vinets	Bourg	Axe	MODERE	FORT
R9	Abords du Chêne	Bourg	Axe	MODERE	sans objet
R10	Abords d'Allibaudières	Bourg	Axe	FAIBLE	FAIBLE
R11	Abords d'Herbisse et Villiers-Herbisse	Bourg	Axe	NEGLIGEABLE	MODERE
R12	Abords de Champigny-sur-Aube	Bourg	Axe	FAIBLE	MODERE
R13	Abords de l’église Saint-Félix de Romaines	Monument	–	NUL	NUL
R14	Depuis les hauteurs de Trouans	Bourg	–	NEGLIGEABLE	FAIBLE
R15	Abords de Grandville	Bourg	Axe	MODERE	FORT

Nota sur les impacts cumulés : ces impacts sont hypothétiques dans la mesure où les parcs autorisés peuvent ne pas être construits à l'avenir et que les parcs à l'instruction peuvent ne pas être autorisés. Ils sont donc fortement majorés. Dans ce contexte, le projet prend une part relative aux impacts cumulés. Depuis les points de vue sensibles étudiés, il se trouve en toile de fond. Il contribue à la densification mais ne fait pas basculer la saturation visuelle.

Points de vue pour les photomontages



Projet de parc éolien de l'Ormes et du Chêne

Contexte éolien (février 2025)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne à l'instruction

Point de vue retenu pour les photomontages

Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de IGN – (2021)
Source de données : SORG (2025), DREAL, AAB
Date : 08/11/2025

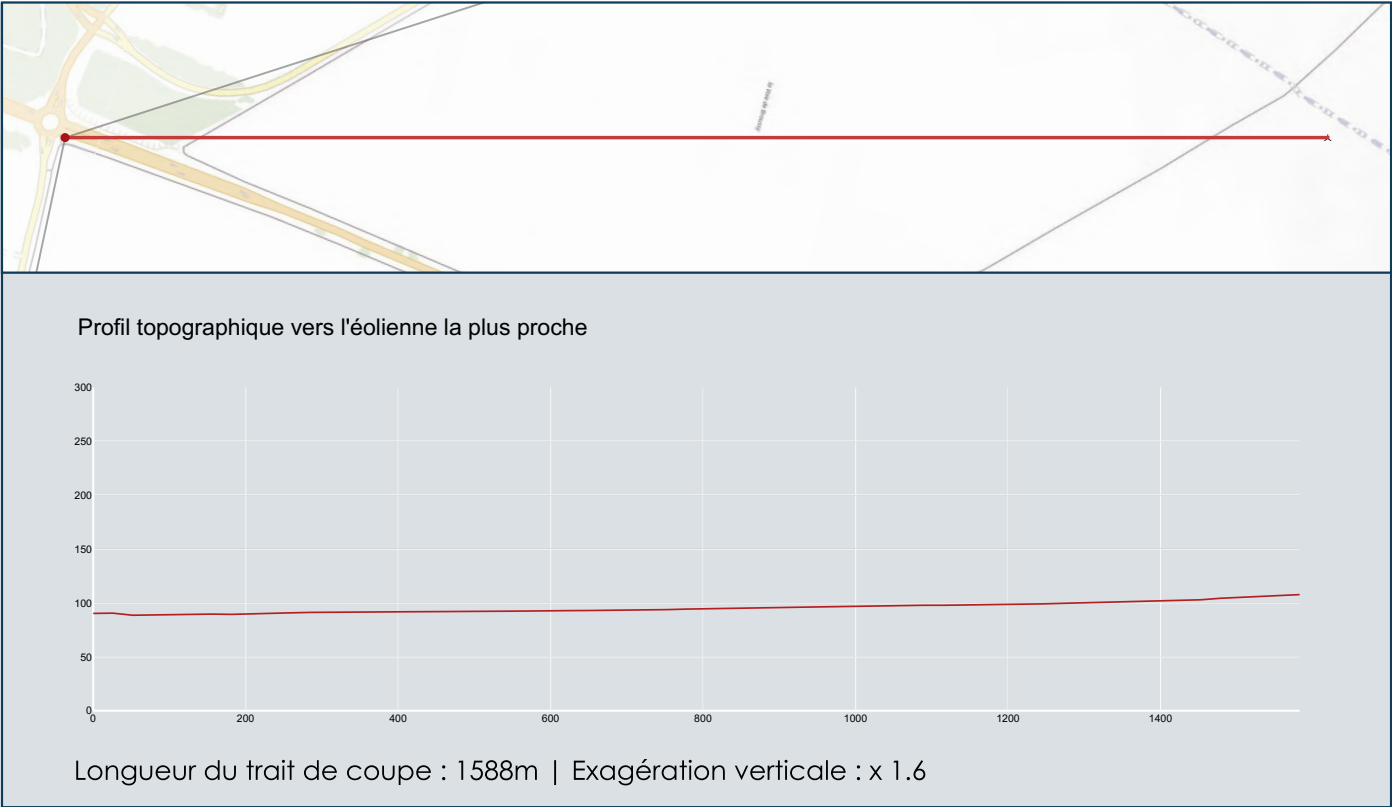
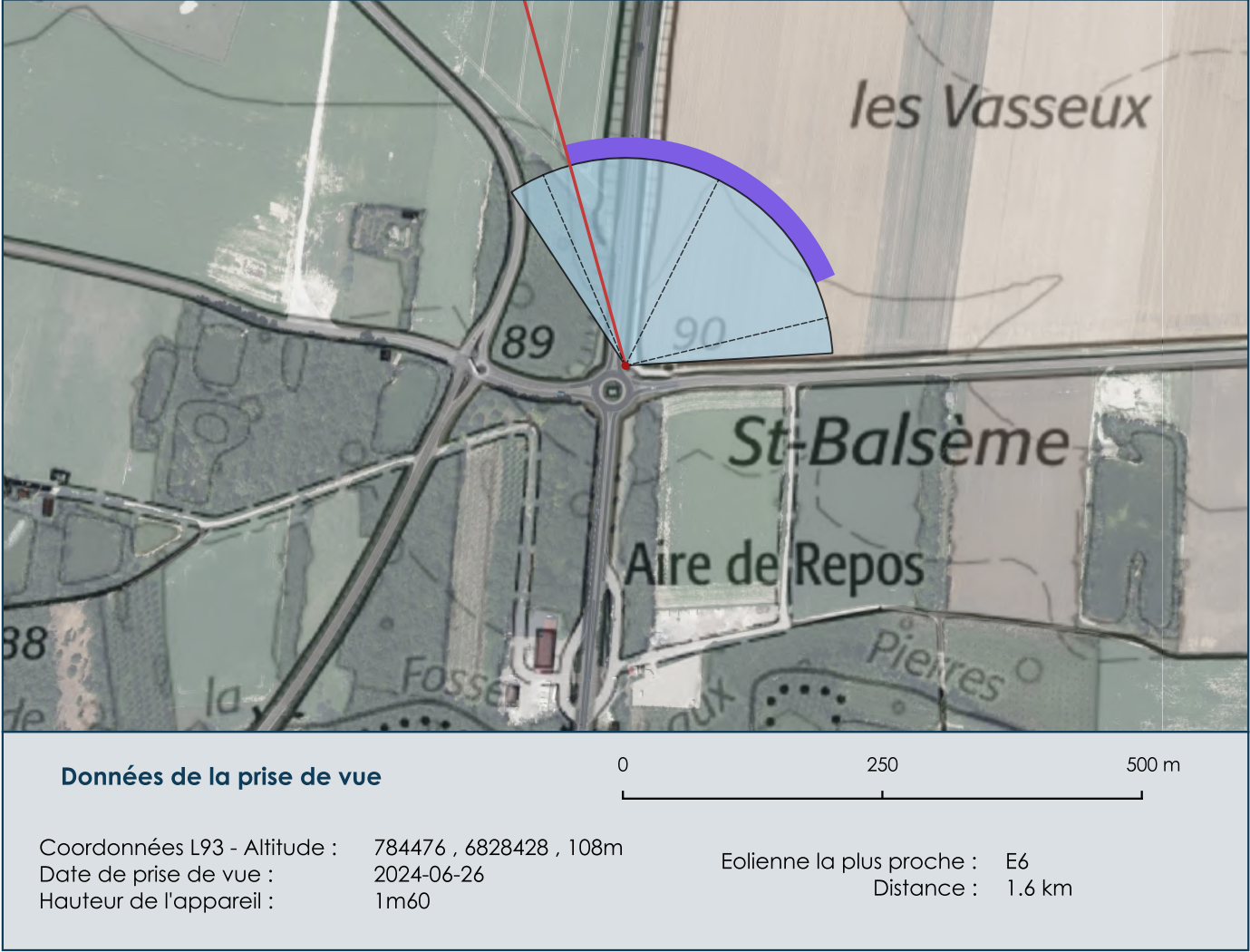
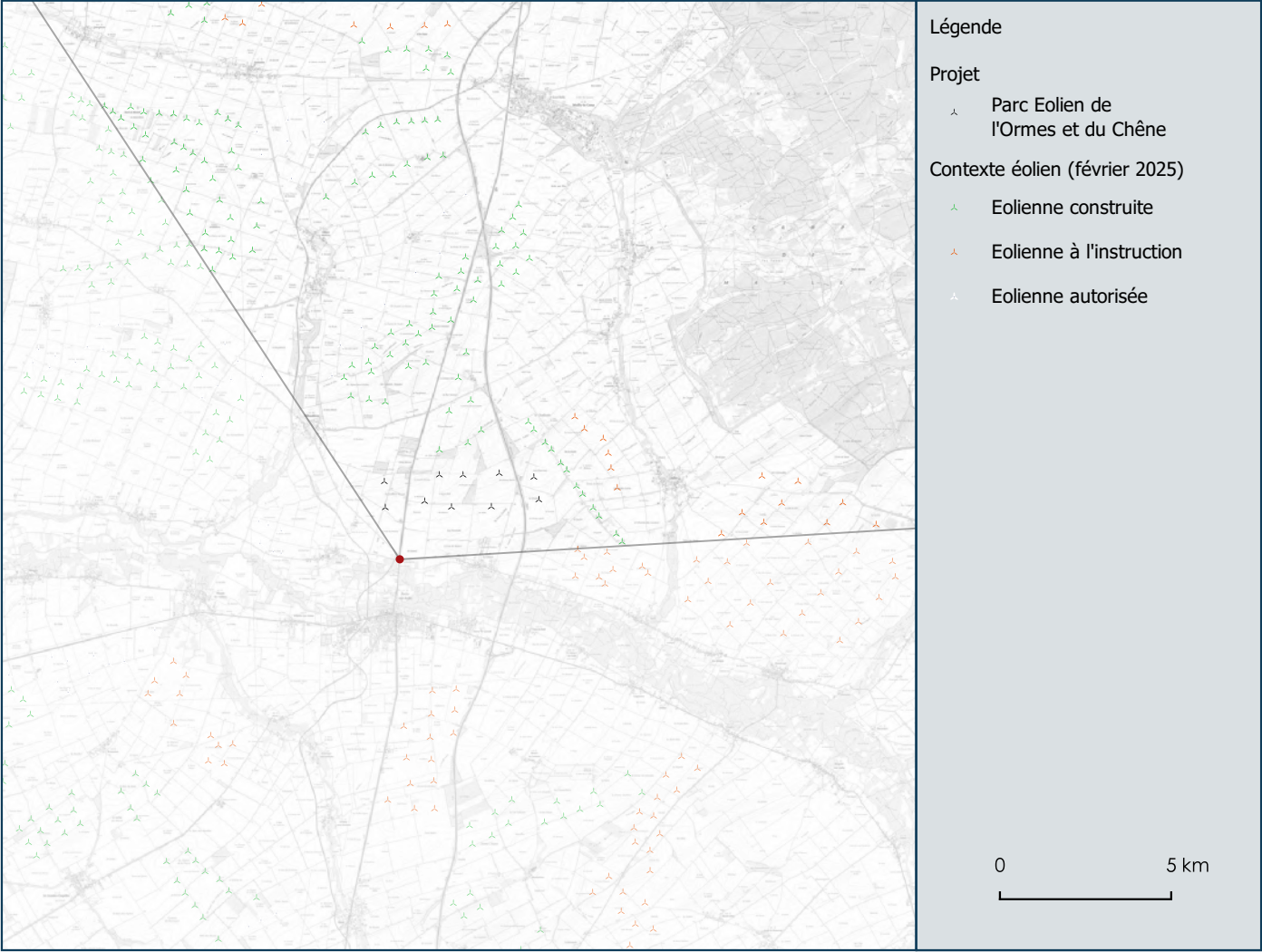


2

4 km



Depuis le nord d’Arcis sur la D677 - Vue n°14



Etat initial

En sortie nord d'Arcis, depuis l'axe routier traversant le futur parc éolien, la vue s'ouvre vers l'est (à droite de la photographie) en direction de larges champs agricoles aux reliefs doux. De nombreux bosquets font ressortir les courbes dues à ce même relief. Les éoliennes déjà présentes s'intègrent dans le paysage, sans effets d'accumulation. A l'ouest de la route, une haie bouche la vue. Sa ligne paysagère s'inscrit dans celle de la route. Un arbre isolé et un bosquet attirent le regard : avec de nombreuses lignes qui les rejoignent, ils renforcent l'attraction de la perspective de la route.

Etat final, projet seul

Le parc de l'Ormes et du Chêne apporte une verticalité dans le paysage. Sa présence au second plan n'est pas étouffante. Deux éoliennes du projet sont peu ou pas visibles car cachées par la végétation. Les appareils du parc attirent le regard mais contribuent à créer une ligne de fuite dans la continuité des éoliennes d'arrière-plan. Leur intégration est donc réussie malgré leur rapprochement par rapport au fond de vallée.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : FAIBLE

Effets cumulés

L'horizon se densifie avec le projet de Vallandreux à l'instruction à l'arrière-plan. Le projet PEOC contribue toujours ici à structurer les lignes de fuite.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

Depuis le nord d'Arcis, entre la D677 et Ormes - Vue n°14 - Projet seul



Depuis le nord d’Arcis, sur la D677 au sud du projet - Vue n°14 - Projet seul



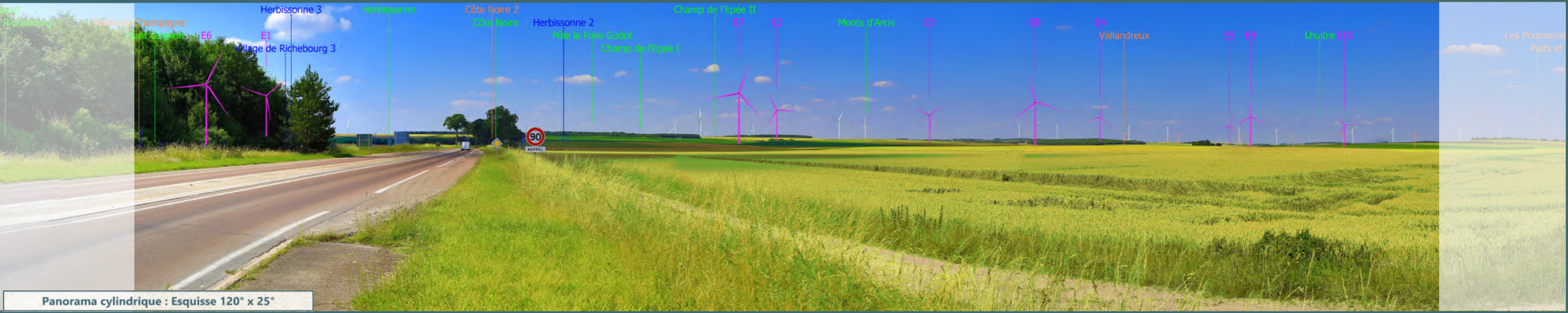
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l’image sur support courbé (format A3)

Depuis le nord d’Arcis, entre la D677 et Ormes - Vue n°14 - Projet seul

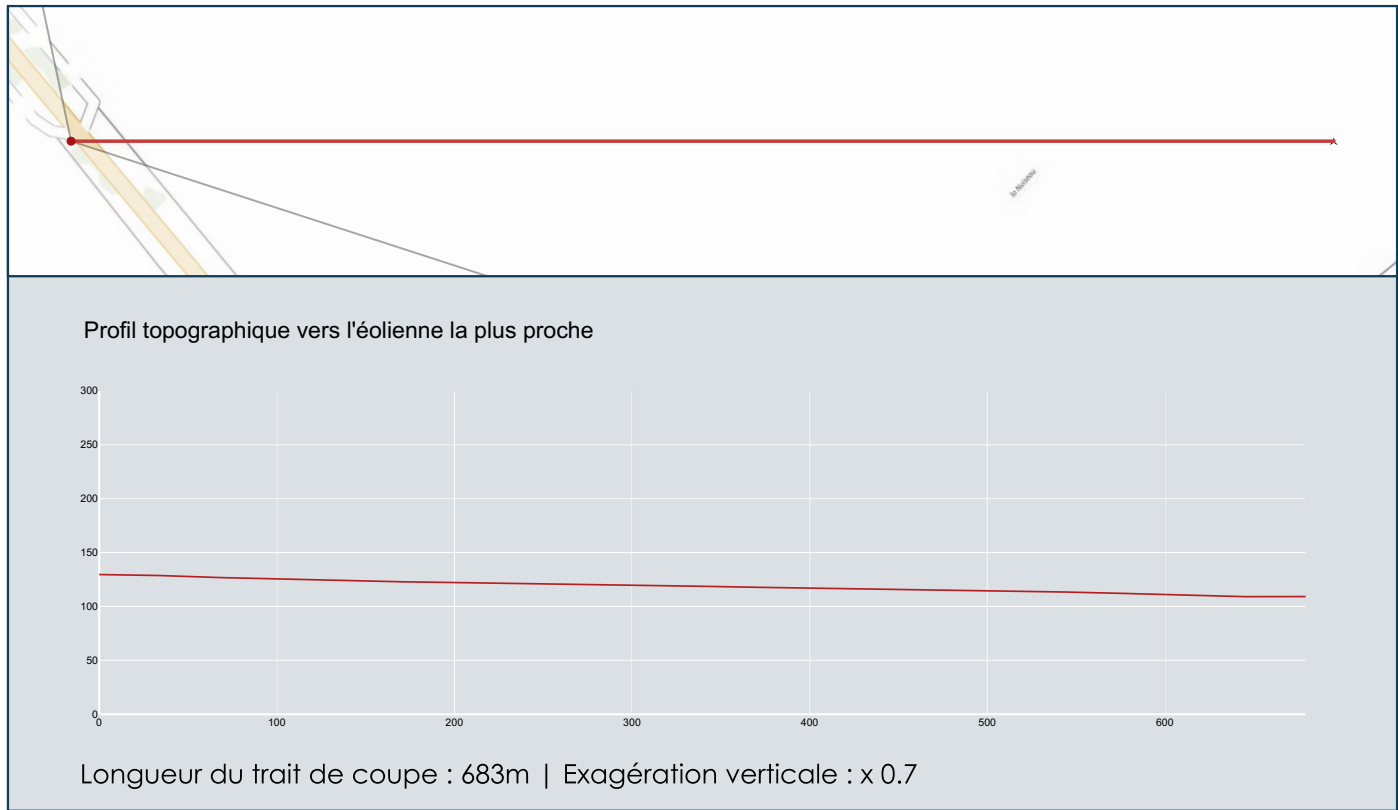
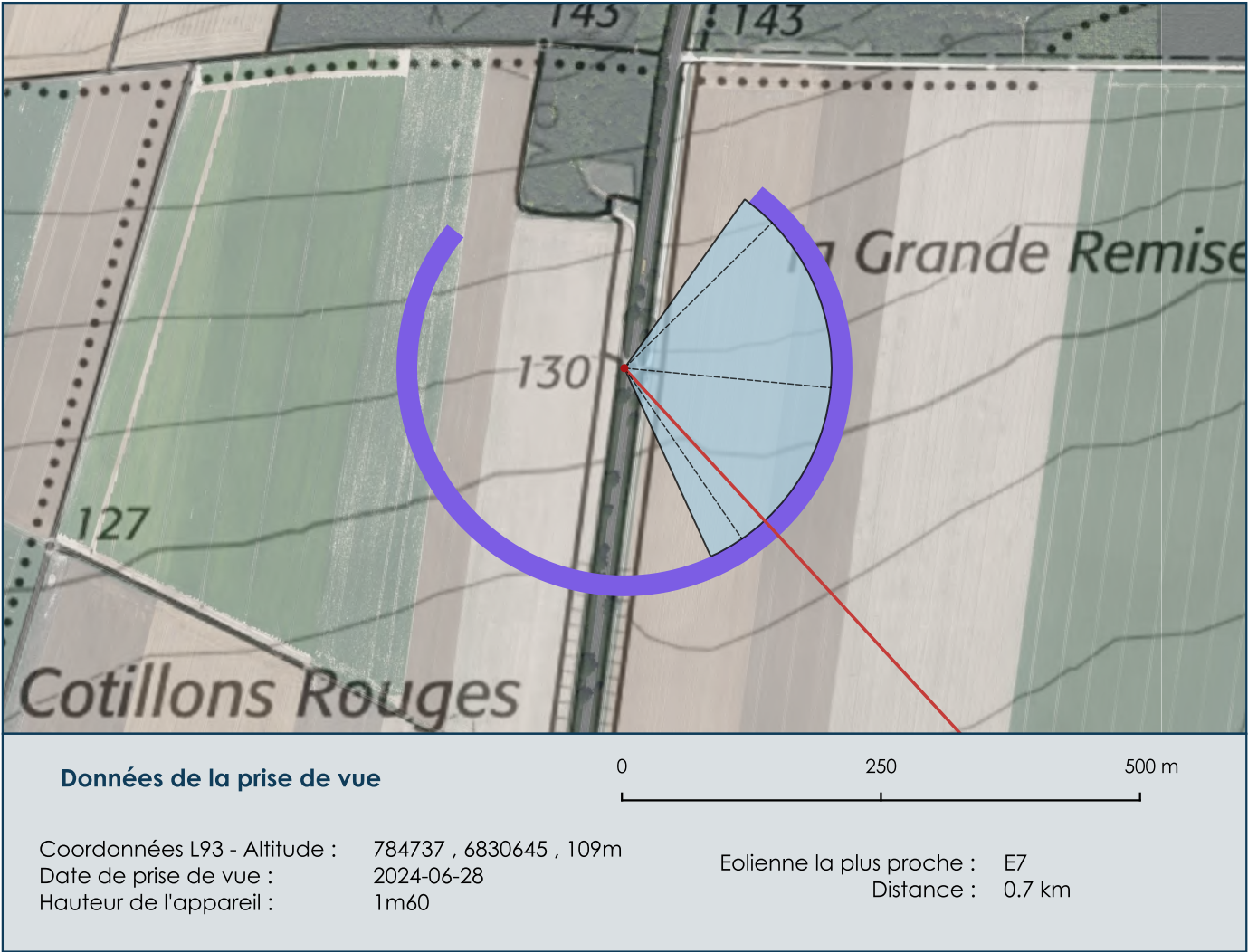
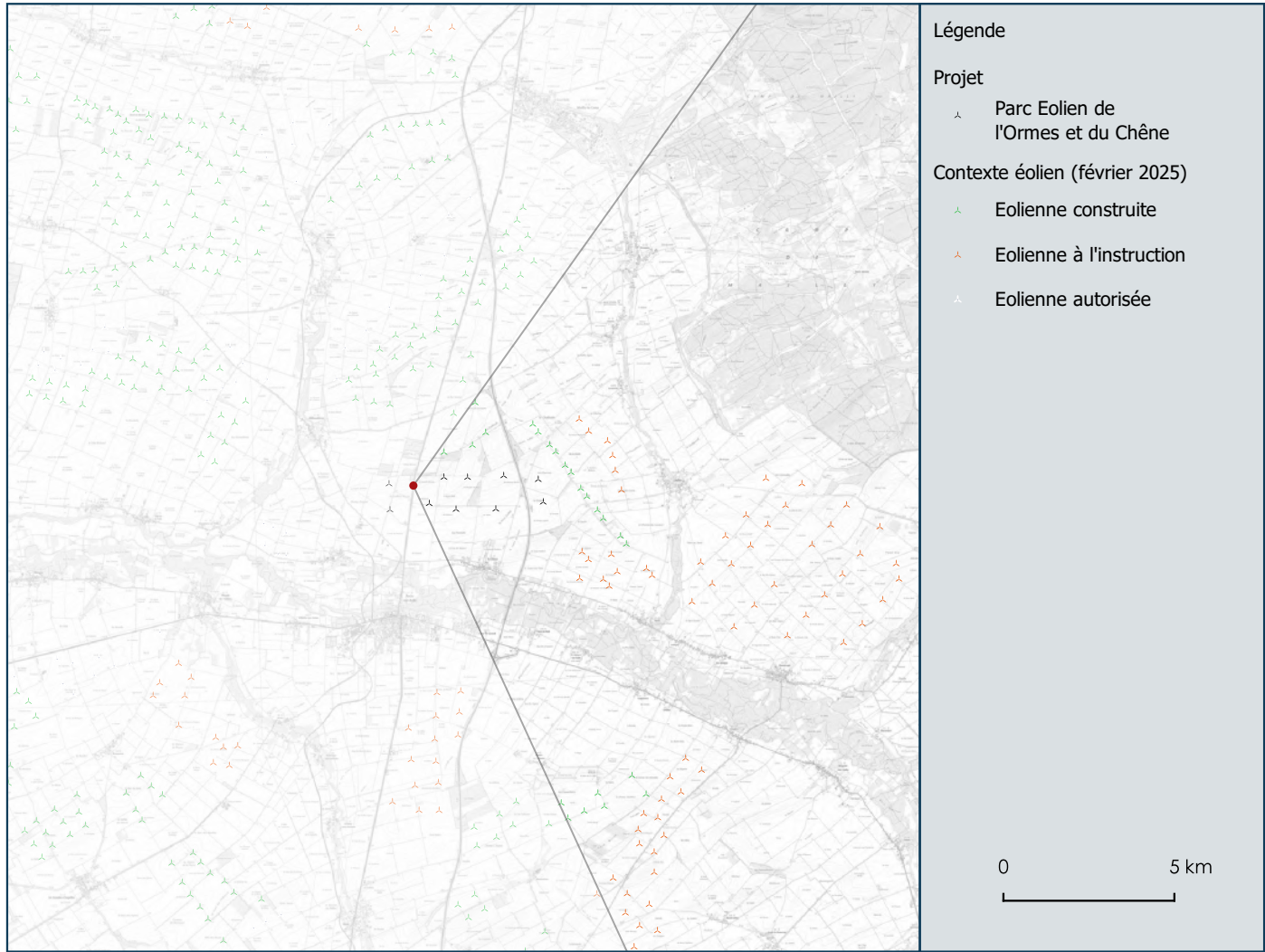


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l’image sur support courbé (format A3)

Depuis le nord d'Arcis, entre la D677 et Ormes - Vue n°14 - Vue n°14 - Effets cumulés



Traversée du projet par la D677 - Vue n°16



Etat initial

Cette prise de vue se trouve au coeur du projet, à 900m au nord de la vue précédente, sur les coteaux de l'Aube. Le ruban de l'autoroute est imperceptible, remplacé par une continuité boisée qui rappelle un fond de vallée. A l'arrière, le parc de Lhuître s'étire sur la crête.

Etat final, projet seul

Le parc de l'Ormes et du Chêne propose deux parfaits alignements qui rapprochent l'éolien en proximité de la route. Ces deux lignes s'inscrivent dans les lignes structurantes du parcellaire et créent un effet de profondeur. Ce projet aéré, régulier, filtre aussi vues sans retenir le regard.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : FAIBLE

Effets cumulés

Les parcs à l'instruction s'inscrivent sur l'horizon à plus de 9 km et l'occupent largement. Le projet PEOC confirme sont rôle structurant dans ce contexte d'accumulation à l'horizon.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT

Traversée du projet par la D677- Vue n°I6 - Projet seul



Traversée du projet par la D677 - Vue n°16 - Projet seul



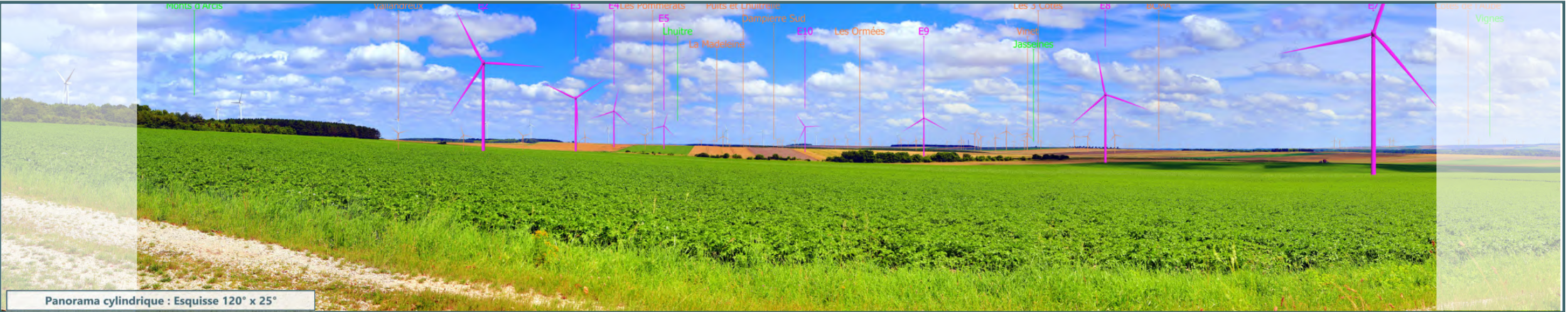
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Traversée du projet par la D677- Vue n°I6 - Projet seul

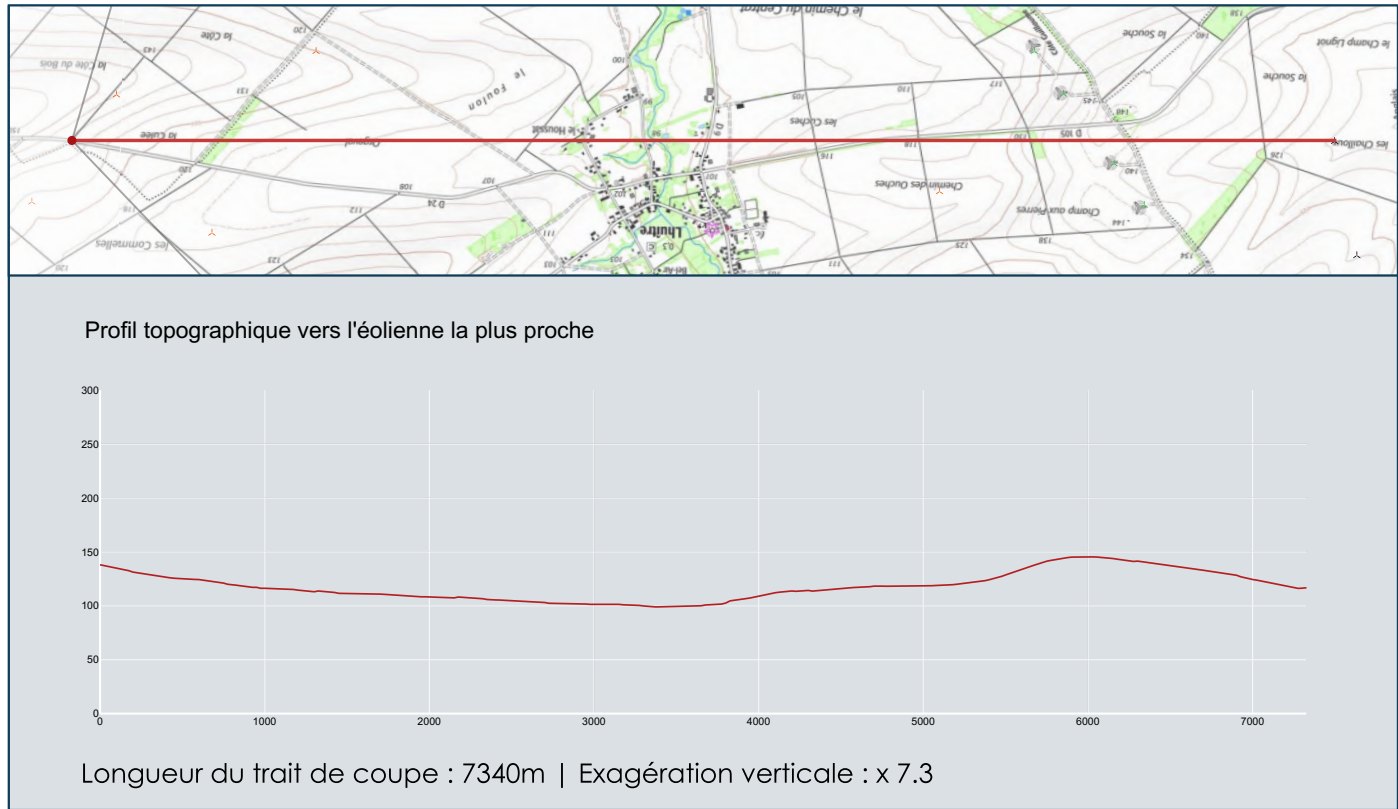
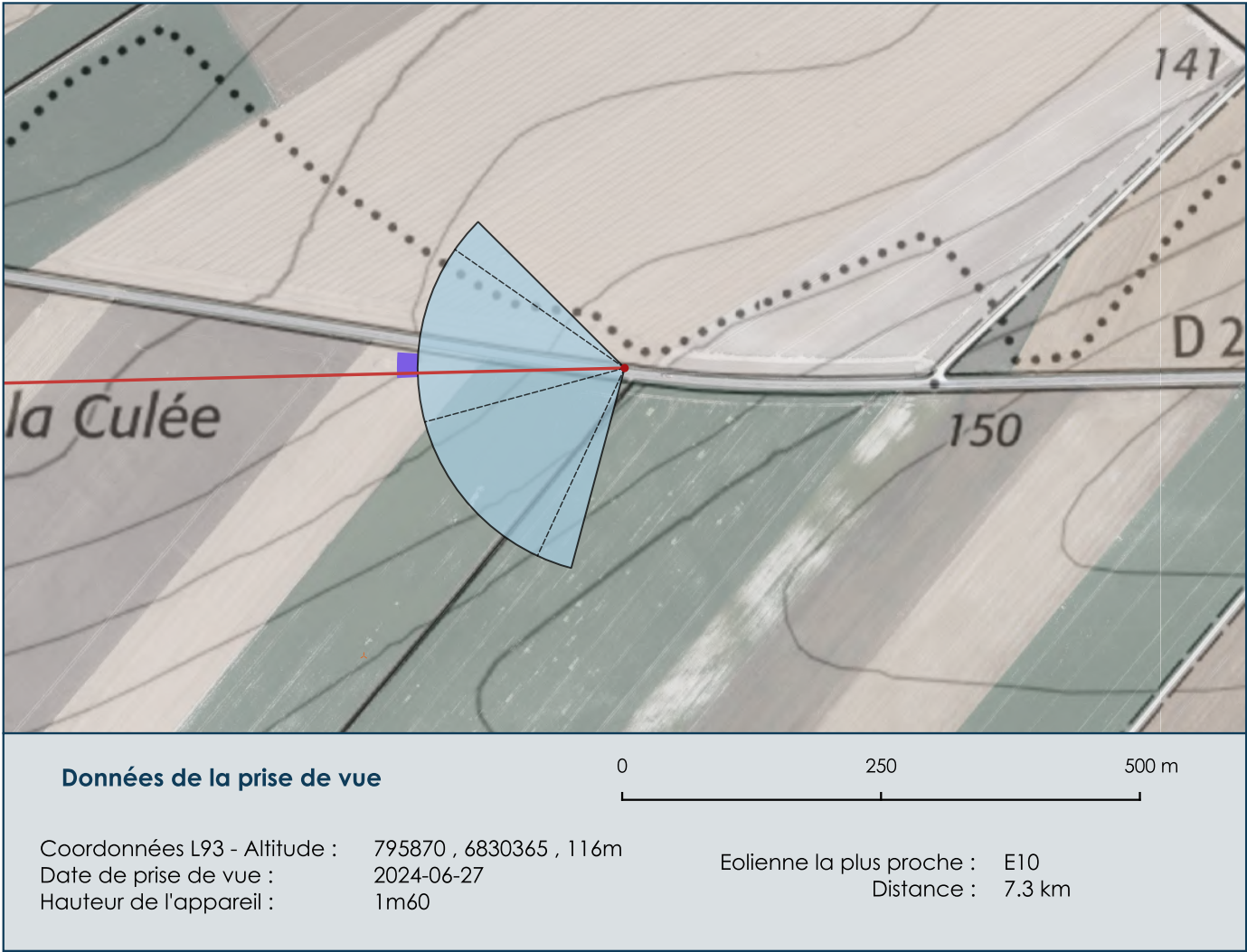
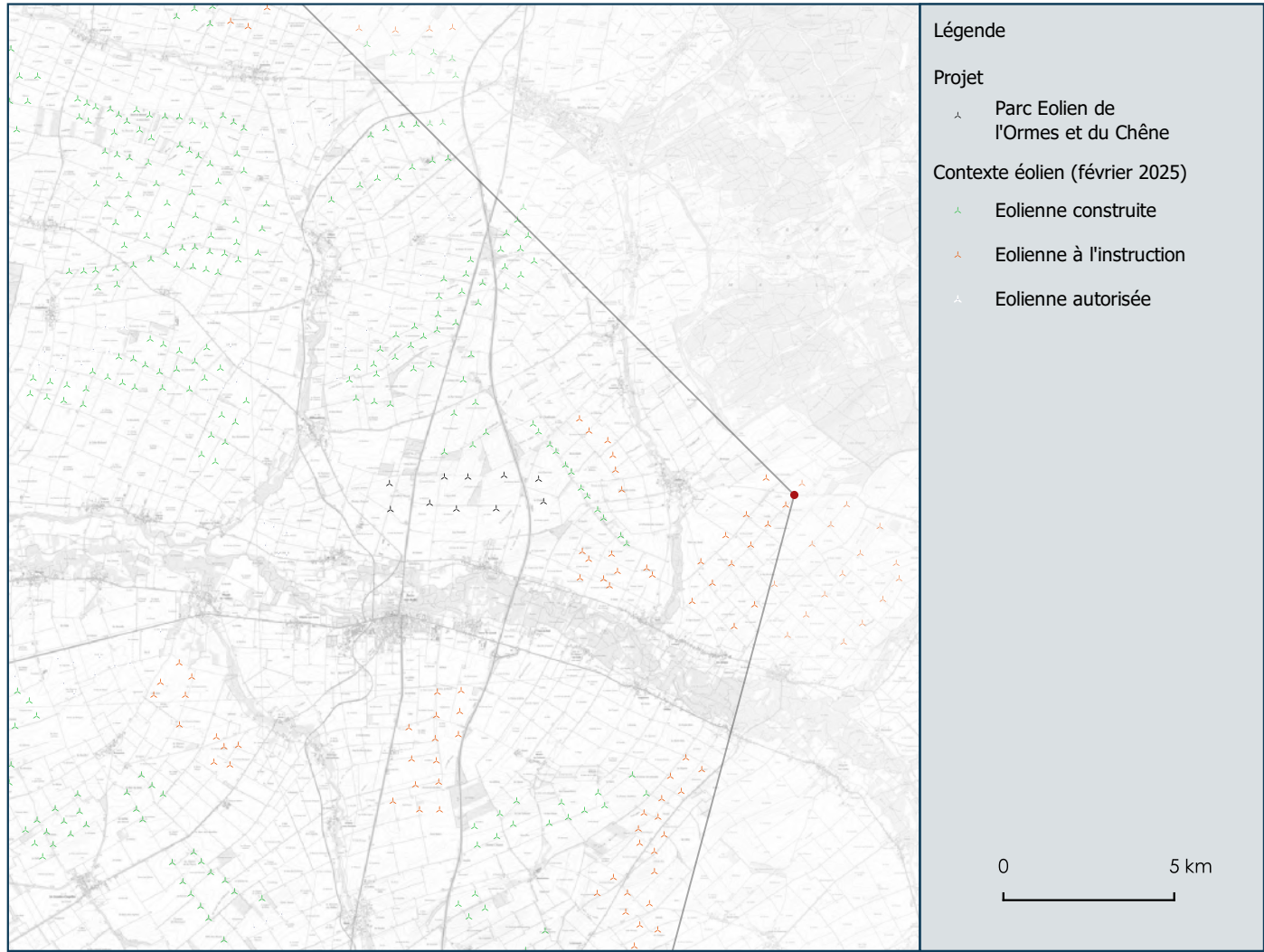


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Traversée du projet par la D677 - Vue n°16 - Effets cumulés



Depuis la D24 (plaine) en direction de Lhuître - Vue R1



Etat initial

Depuis les hauteurs de la plaine, cette vue prise depuis un axe secondaire pointe en direction du village de Lhuître. Le fond de vallée boisée de la Lhuïtre et ses versants structurent la vue. Le parc de Lhuître domine et amplifie l'axe de la vallée par sa taille, son axe et son rythme régulier.

Etat final, projet seul

Le projet de l'Ormes et du Chêne se positionne derrière le village de Lhuître. Il en renforce ainsi la présence par un effet de focalisation. La logique précédente est modifiée pour une autre logique paysagère : la focale est amplifiée et le regard part ensuite en profondeur vers les lointains à droite .

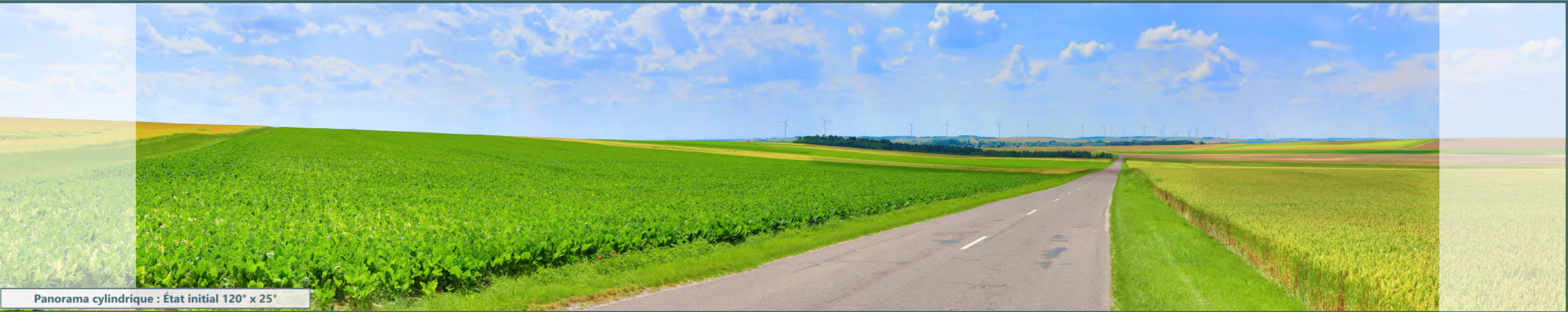
Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : FAIBLE

Effets cumulés

Les projets autorisés et à l'instruction occupent l'espace en proximité et densifient l'horizon éolien. Une ligne continue d'éoliennes accompagne ainsi la vallée de Lhuître. Le cadrage de la vue sur la vallée de la Lhuïtre est renforcé par les éoliennes du Puits et de la Lhuïtre au premier plan.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT

Depuis la D24 en direction de Lhuître - Vue R1 - Projet seul



Depuis la D24 en direction de Lhuître - Vue n°13 - Projet seul

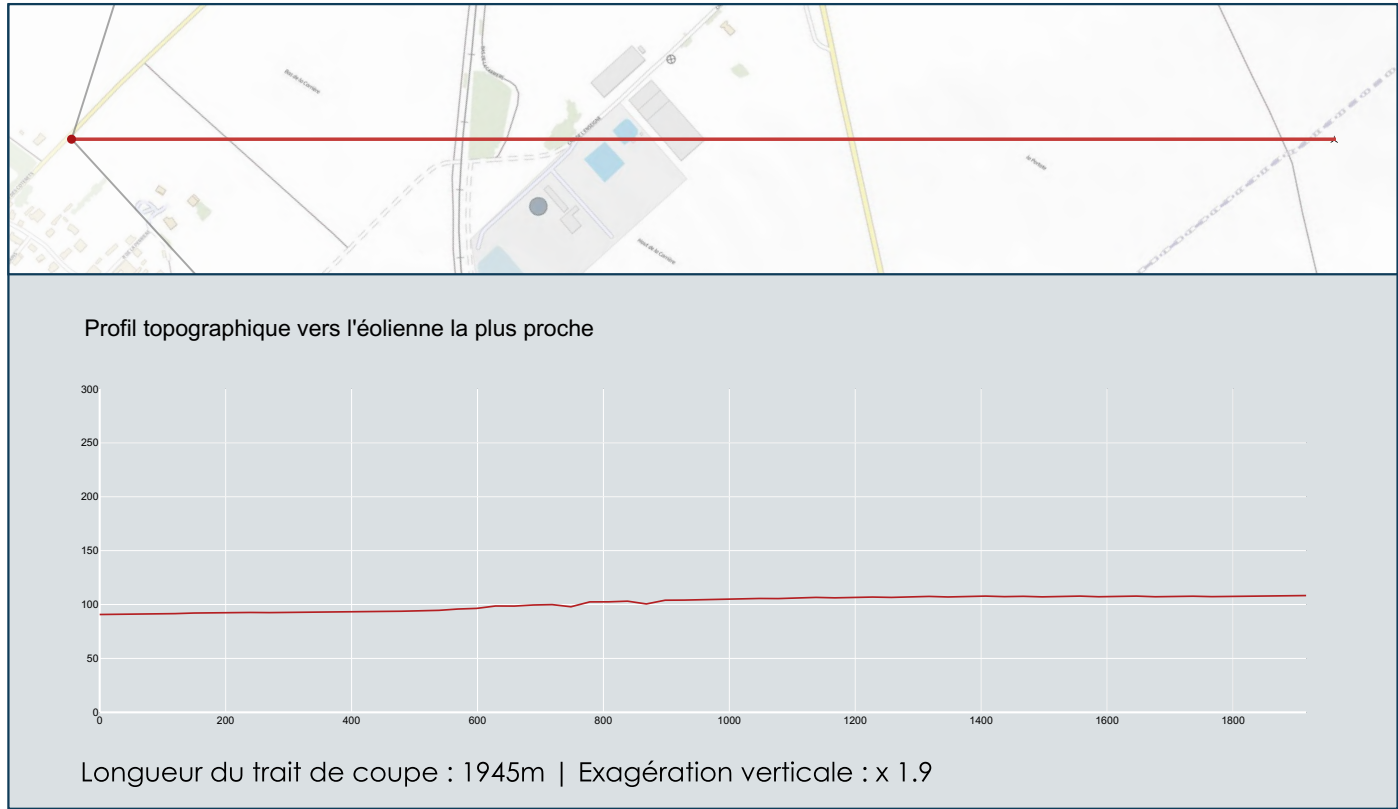
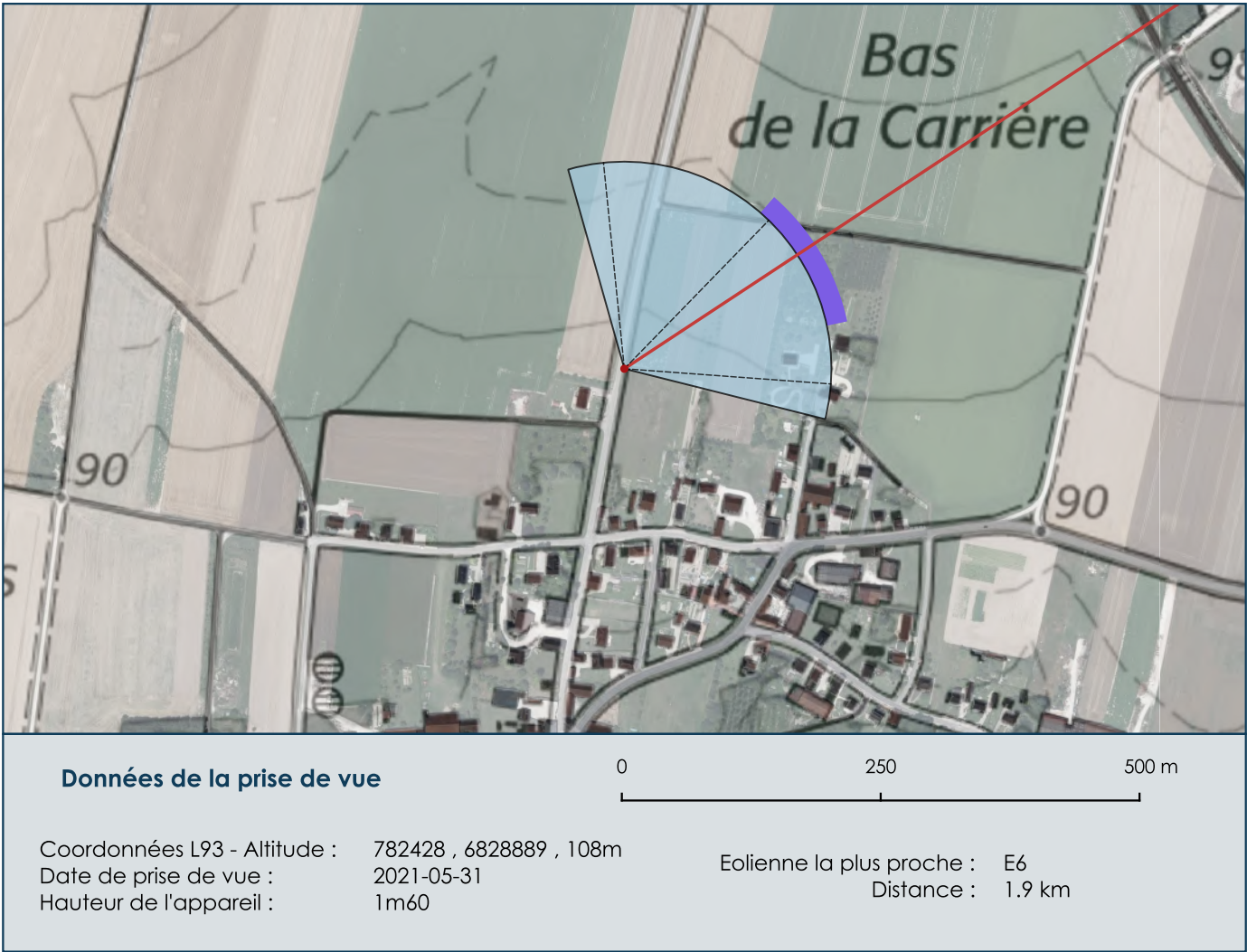
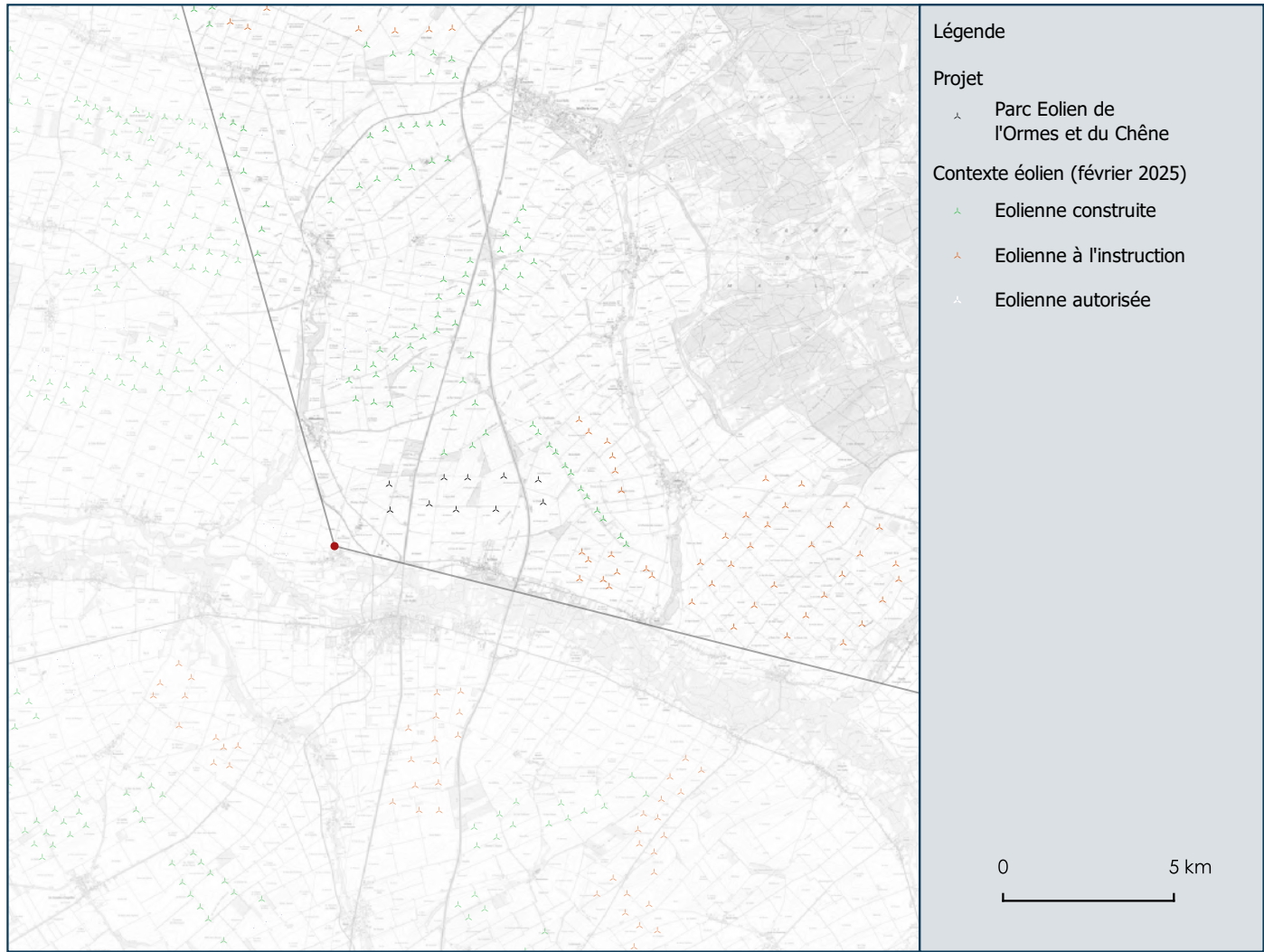


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis la D24 en direction de Lhuître - Vue R1 - Effets cumulés



Depuis la D71 sur les franges d'Ormes - Vue R2



Etat initial

L'Ormes est un village qui se tient entre le fond de la vallée de l'Aube et la plaine. Le végétal des jardins qui ceinture le village floute son rapport avec la plaine. La relation à la plaine est d'ailleurs diminuée par l'orientation des jardins qui lui tournent le dos. Ici la vue est située sur les franges du village, en direction de la plaine au nord. Le relief est très faible et les éléments verticaux se cumulent ou se masquent les uns les autres. L'éolien est tenu à distance sur l'horizon (Champ de l'Epée, Herbissonne).

Etat final, projet seul

Le parc de l'Ormes et du Chêne rapproche l'éolien du village, dans un rapport d'échelle cohérent avec les espaces libres ici à gauche de la vue. Pour les habitants, les hauteurs des éoliennes peuvent dépasser derrière la toise boisée, sans effet de domination. L'état de saturation n'est pas avéré.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : FAIBLE

Effets cumulés

Sans objet

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FAIBLE

Depuis la D71 en sortie nord d'Ormes - Vue R2 - Parc seul



Depuis la D71 en sortie nord d’Ormes - Vue R2 - Parc seul

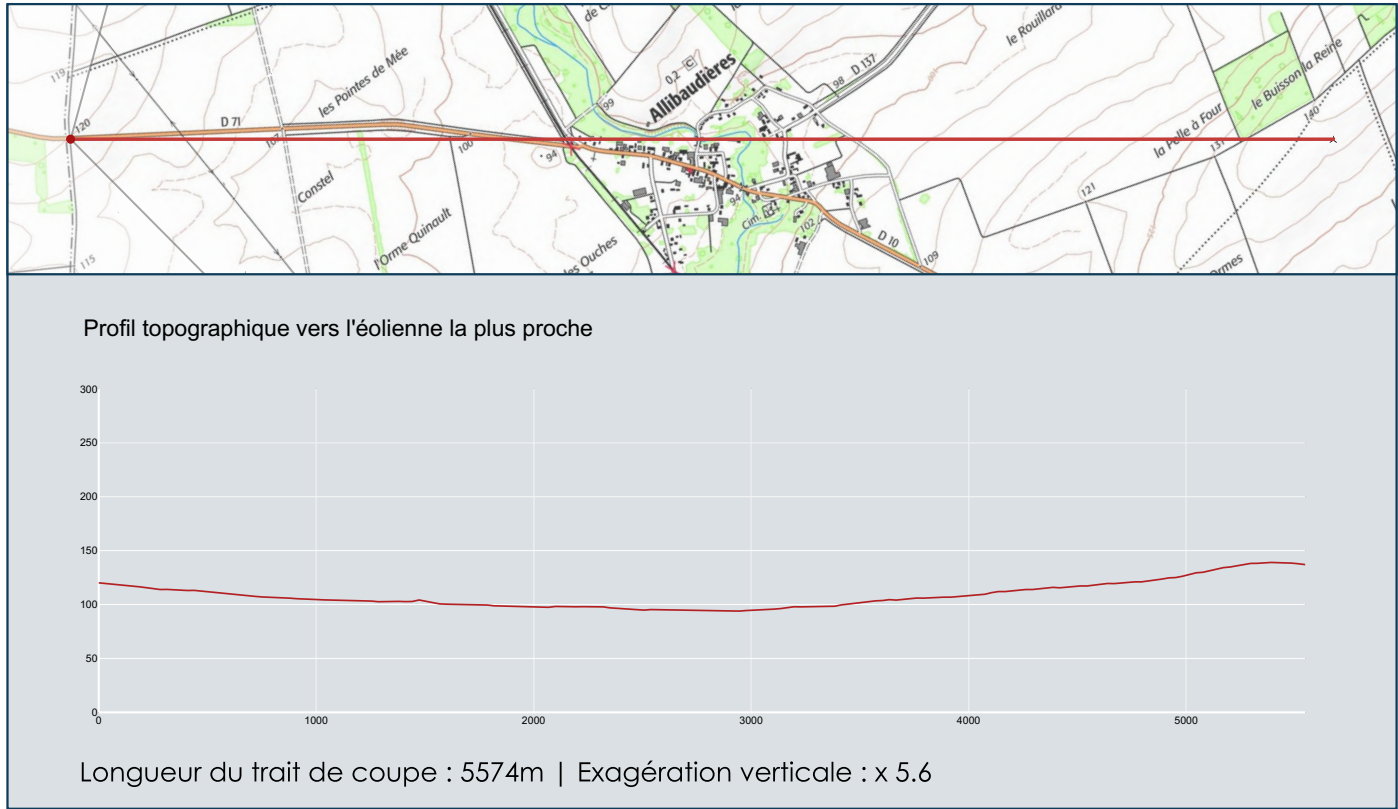
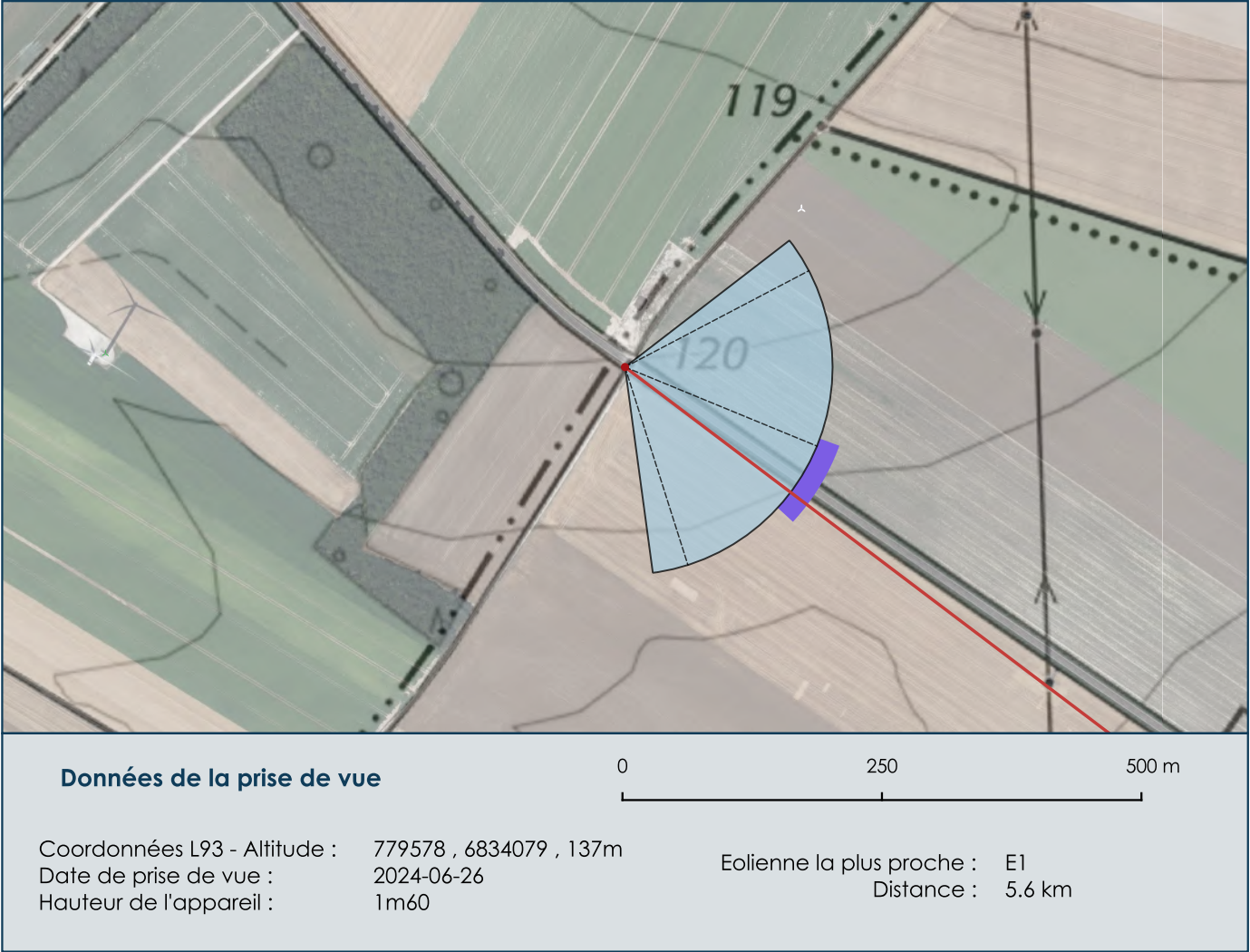
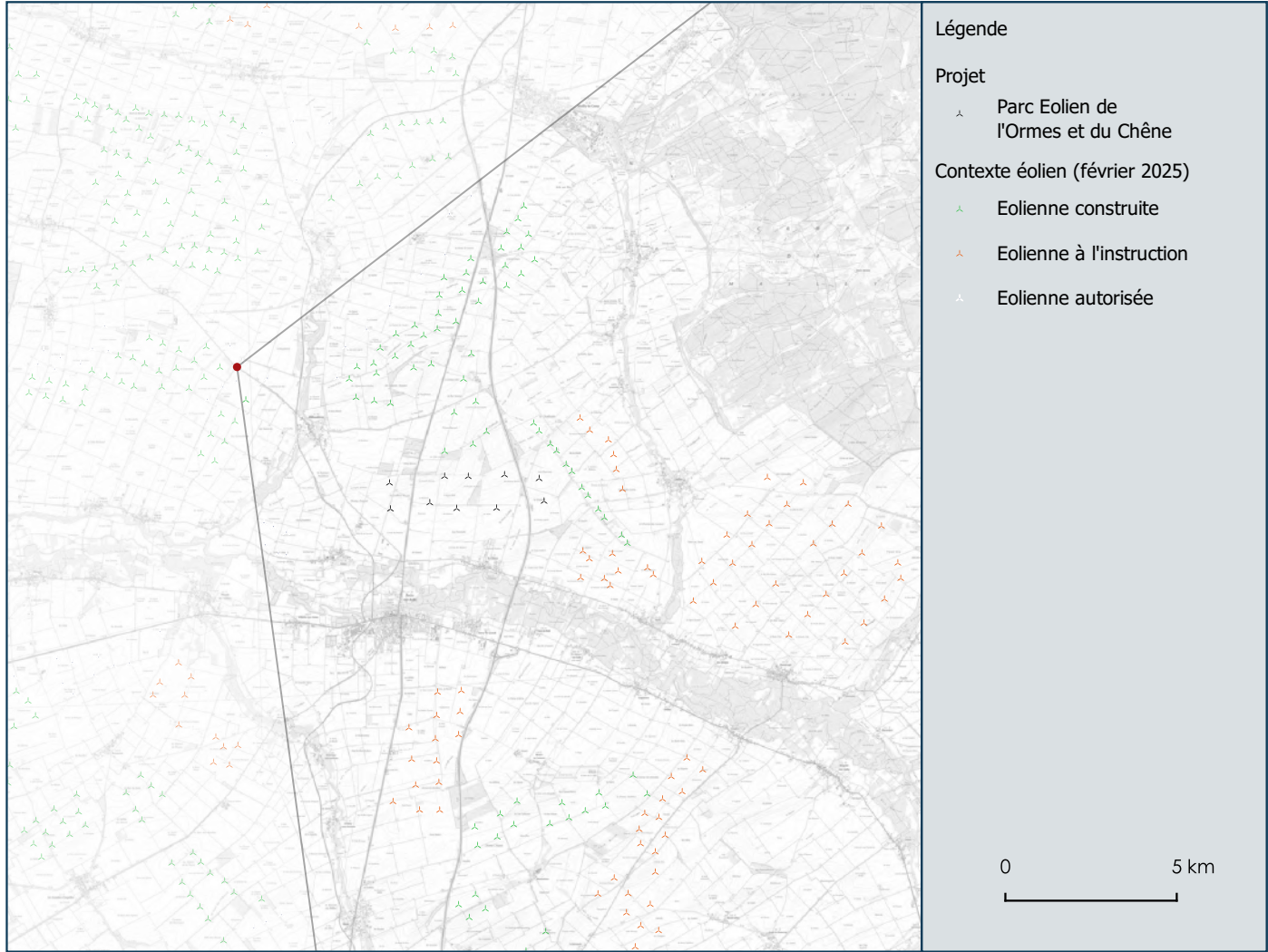


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l’image sur support courbé (format A3)

Depuis la D71 en sortie nord d'Ormes - Vue R2 - Effets cumulés



Depuis la D71 entre Salon et Allibaudières - Vue n°R3



Etat initial

Cette route traverse la plaine pour descendre sur la vallée de l'Herbissonne. Le fond de vallée boisé s'étire sous les yeux. Ses versants clairs contrastent et sont bien lisibles. Les équipements sont bien présents dans la vue : ligne aérienne qui double le fond de vallée et parc éoliens sur les hauteurs. L'axe de la route cible un espace de respiration où l'éolien se positionne sur les lointains.

Etat final, projet seul

Le parc de l'Ormes et du Chêne vient compléter l'installation d'éoliennes sur le relief. Il semble plus bas et est aéré : il s'estompe ainsi au profit des éoliennes déjà installées à gauche de la vue. La perspective de la route vise le projet qui s'inscrit dans un rapport de taille et d'espace cohérent avec la fenêtre visuelle.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : FAIBLE

Effets cumulés

L'horizon se densifie avec les parcs à l'instruction. La fenêtre visuelle qui cadre sur le projet est peu modifiée et demeure plus aérée que les pôles éoliens voisins.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT (parcs à l'instruction voisins)

Depuis la D71 entre Salon et Allibaudières - Vue n°R3 - Parc seul

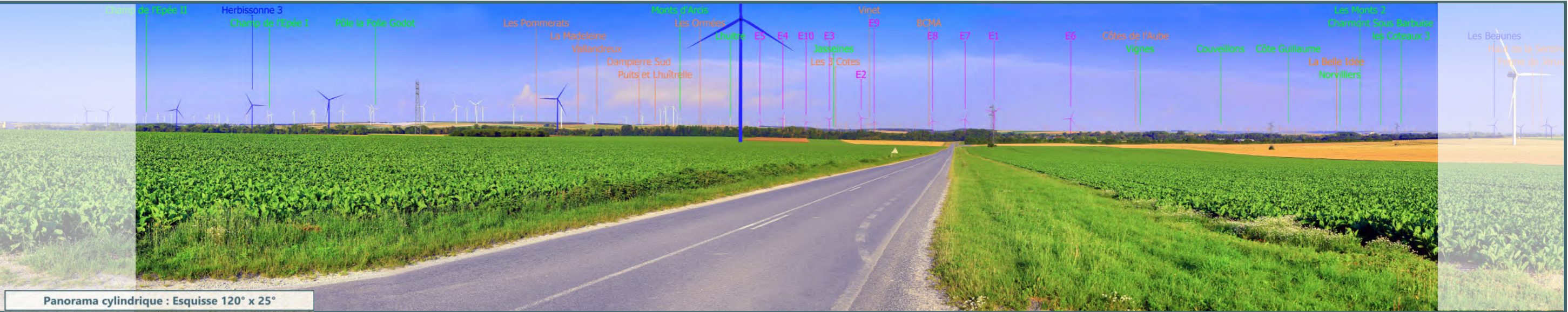


Depuis la D71 entre Salon et Allibaudières - Vue n°R3 - Parc seul

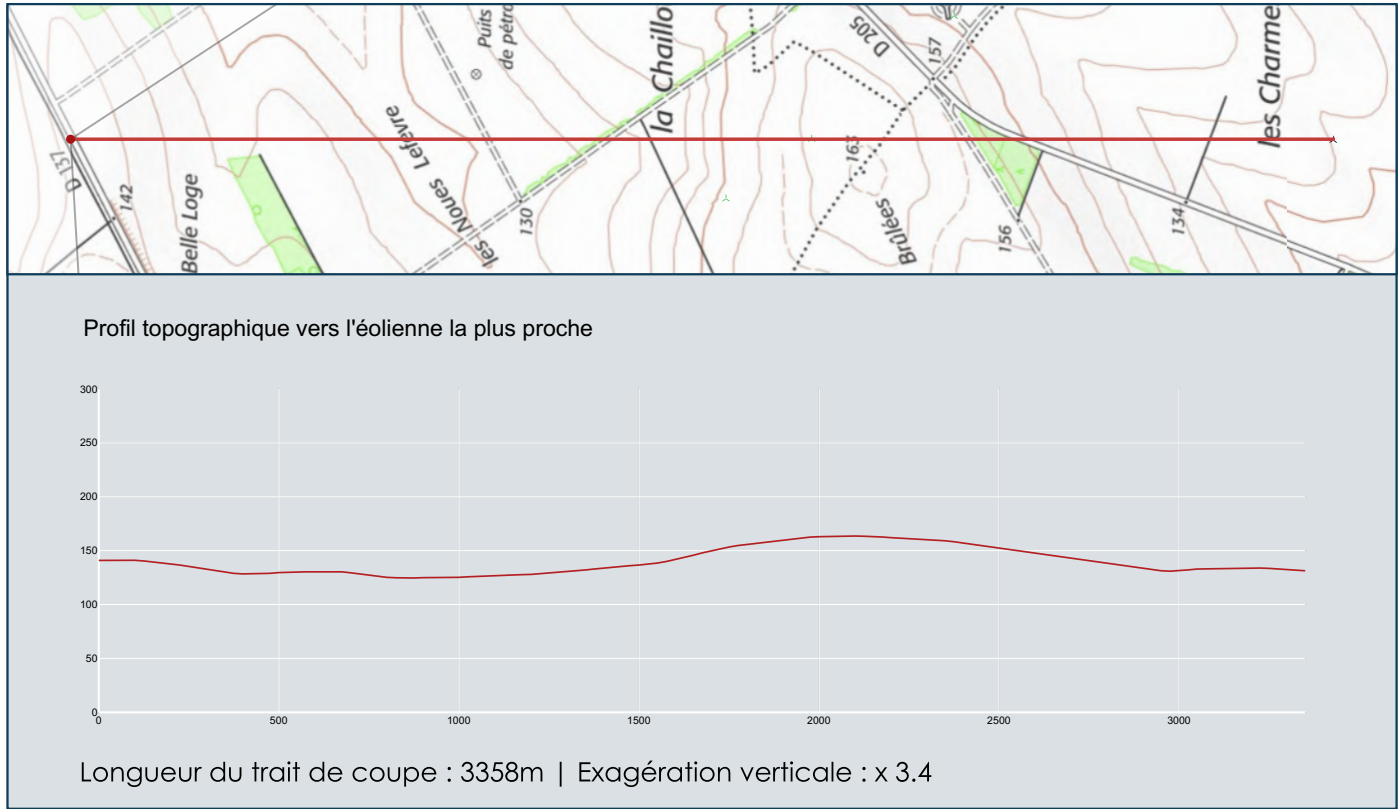
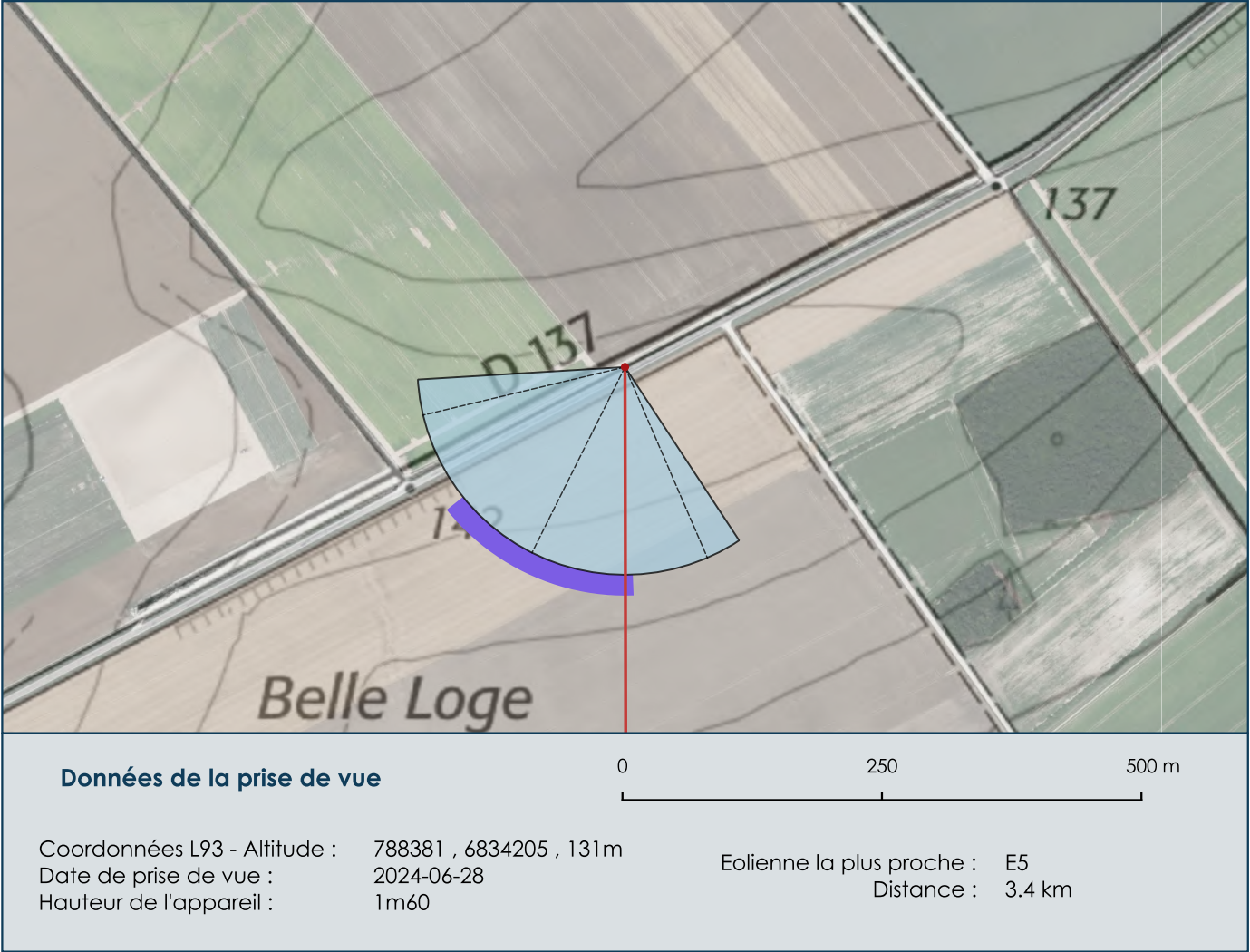
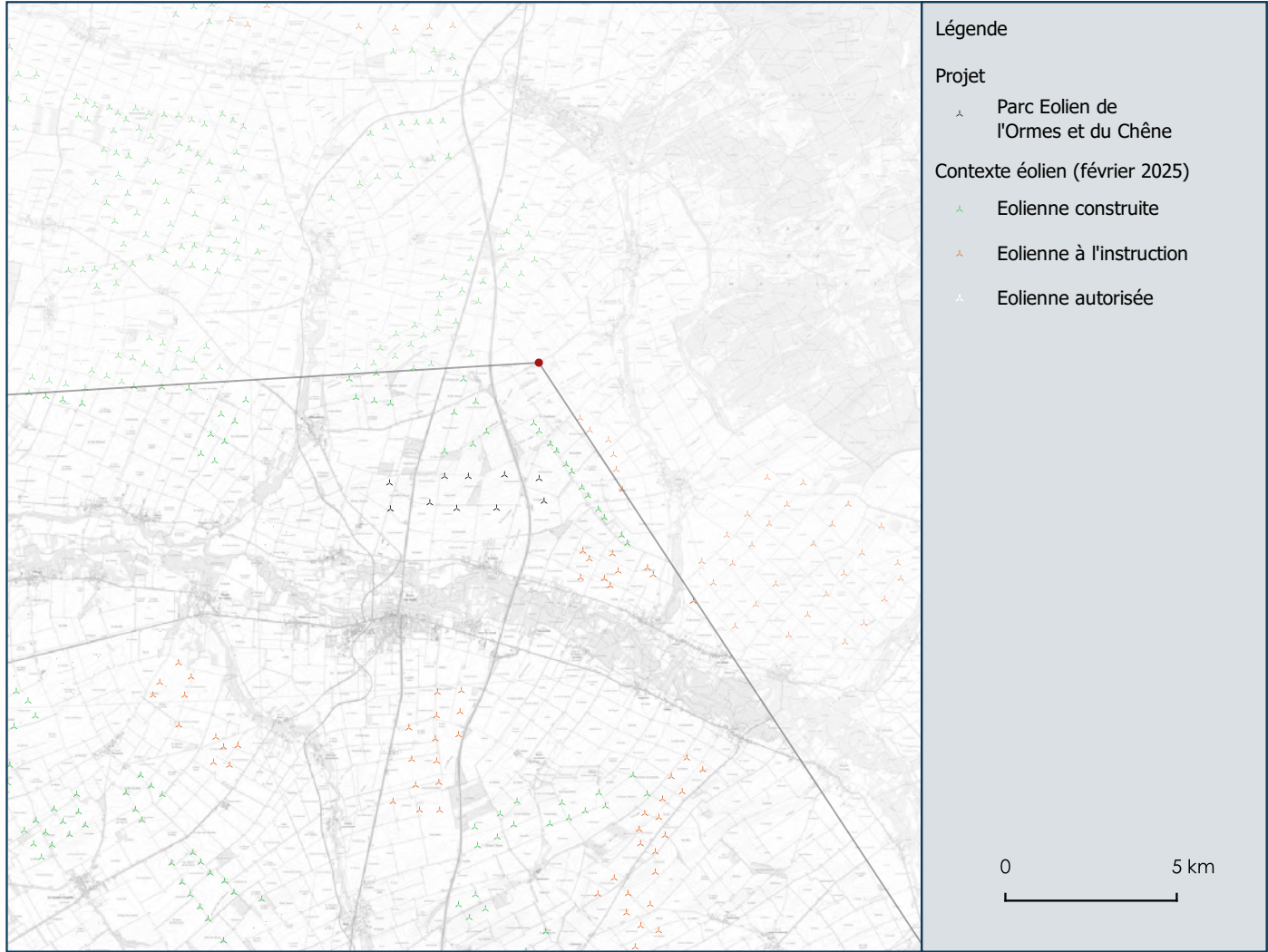


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis la D71 entre Salon et Allibaudières - Vue n°R3 - Effets cumulés



Depuis la D137 entre Dosnon et Allibaudières - Vue n°R4



Etat initial

Cette vue prise depuis un axe secondaire illustre bien les éléments caractéristiques de la plaine : espace ouvert par l'agriculture, faible relief, bosquets et arbres isolés. Dans ce contexte ouvert, les éléments structurants guident le regard comme les crêtes (ici crête doublée à gauche par le parc de Lhuitre par exemple) ou la ligne de fuite de la route. Ici le végétal sombre scinde la vue et ces deux perspectives.

Etat final, projet seul

Le parc de l'Ormes et du Chêne s'installe au centre de l'image. Les deux perspectives sont légèrement affaiblies. Toutefois le végétal tient à distance le parc sur l'arrière-plan.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : FAIBLE

Effets cumulés

L'éolien se densifie. En particulier avec le projet à l'instruction de Vinet qui modifie la perception de la partie gauche de la vue. L'éolien est présent, perd en structuration générale mais ce tient en retrait du point de vue

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

Depuis D137 entre Dosnon et Allibaudières - Vue n°R4 - Parc seul



Depuis D137 entre Dosnon et Allibaudières - Vue n°R4 - Parc seul



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis D137 entre Dosnon et Allibaudières - Vue n°R4 - Parc seul

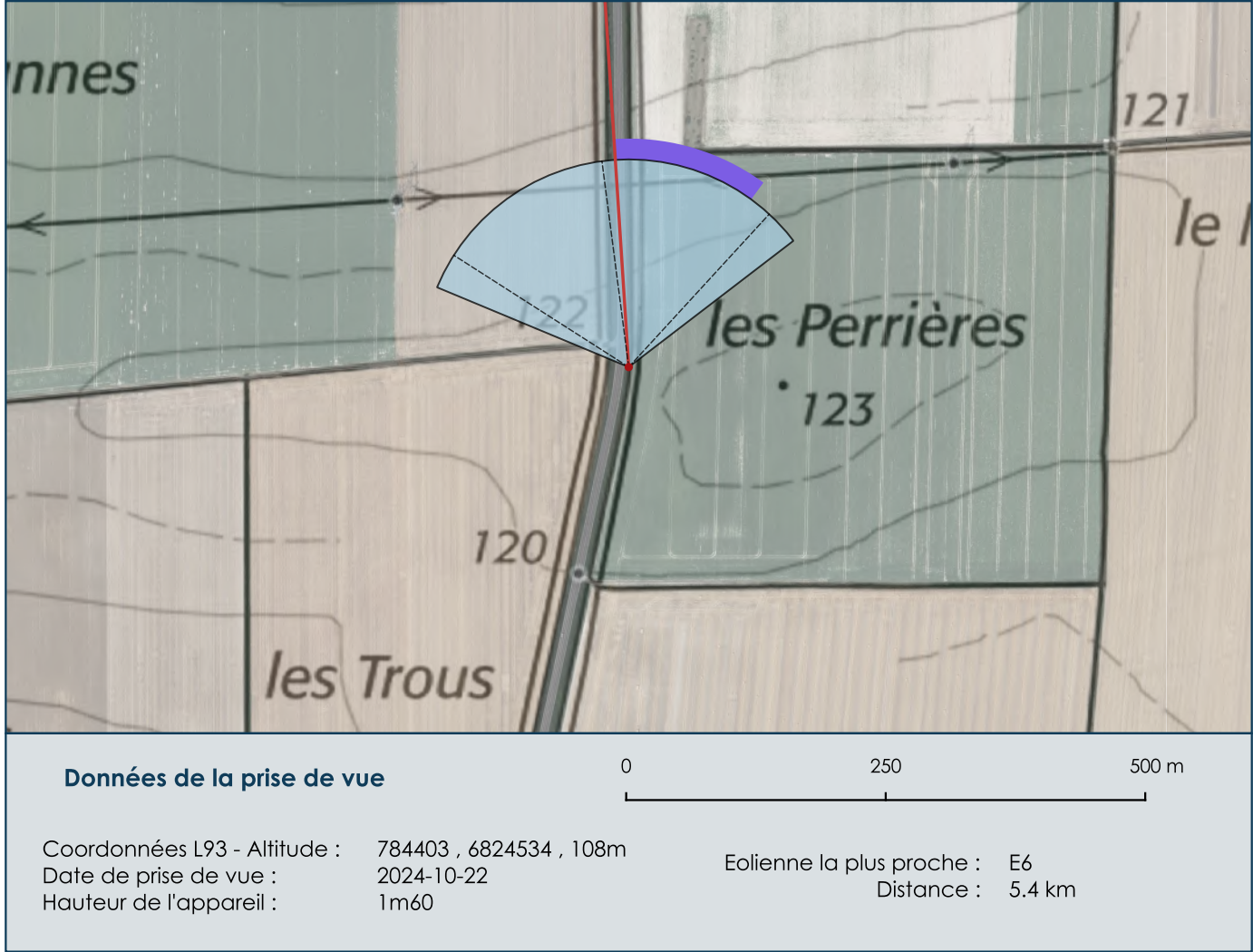
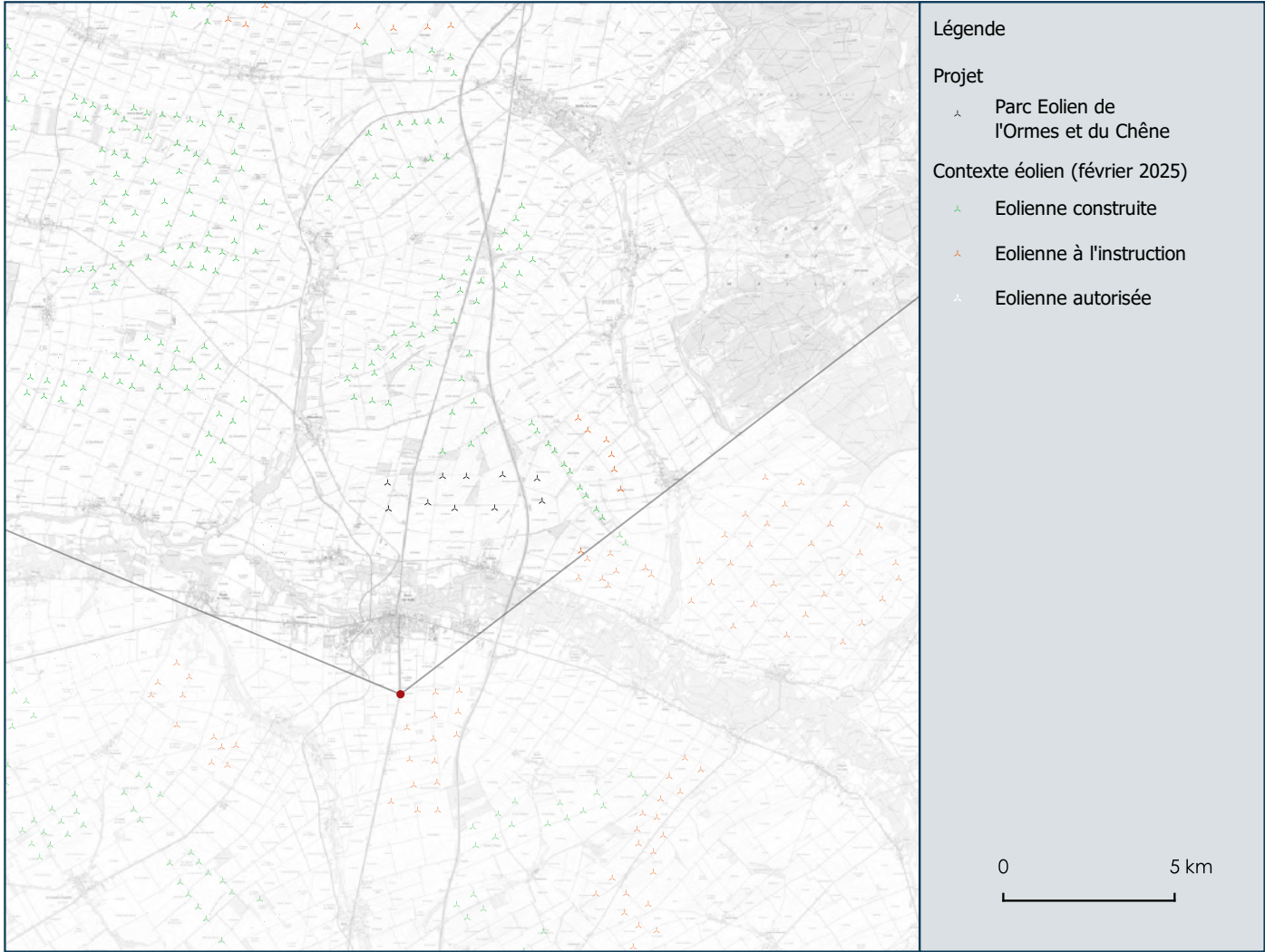


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis D137 entre Dosnon et Allibaudières - Vue n°R4 - Effets cumulés



Premiers contacts depuis la D677 au sud - Vue n°R5



Etat initial

En direction d'Arcis-sur-Aube, le paysage plonge vers la vallée de l'Aube. La position en hauteur permet d'obtenir une vue large sur les champs éoliens au loin à gauche. Arcis est perceptible en contrebas du point de vue, encaissée à proximité de l'Aube. Les arbres et différents bosquets composent la ripisylve autour de l'Aube. De cette vue, l'urbanisation double cet axe vers le long de la vallée (D441). A l'avant et arrière plan, les cultures, plus en hauteur, se démarquent ; seuls quelques bosquets isolés accompagnent la plaine.

L'éolien est déjà présent sur quasiment l'ensemble du panorama sur le versant nord de la vallée de l'Aube. Il est particulièrement dense à gauche de la vue, . La densité est élevée et cette concentration évoque un paysage industriel éolien. L'équilibre de la vue est maintenu car les éoliennes sont de taille cohérente par rapport au relief et sur l'arrière-plan.

Etat final, projet seul

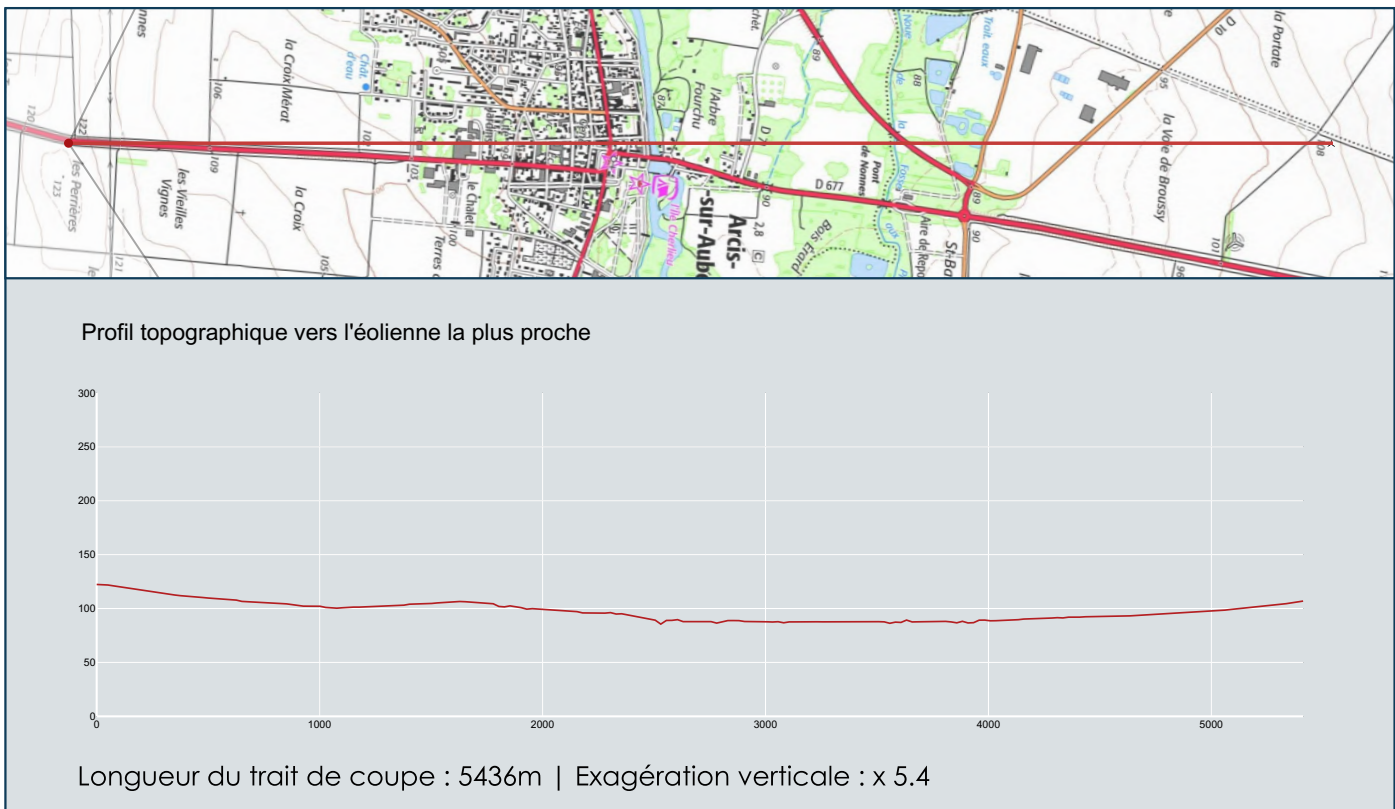
Le projet de l'Ormes et du Chêne est le premier parc visible au nord de l'Aube. L'éolien se rapproche de l'observateur et devient plus présent dans la composition avec la vallée. D'ici, le parc se lit en poquets aérés de 2-3 éoliennes, séparés les uns des autres par les sobres pentes arrondies du versant. Cette composition marque le passage des 2 axes de transit majeurs que sont la D677 et l'autoroute tout en respectant la douceur des lignes du versant nord de l'Aube.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : MODERE

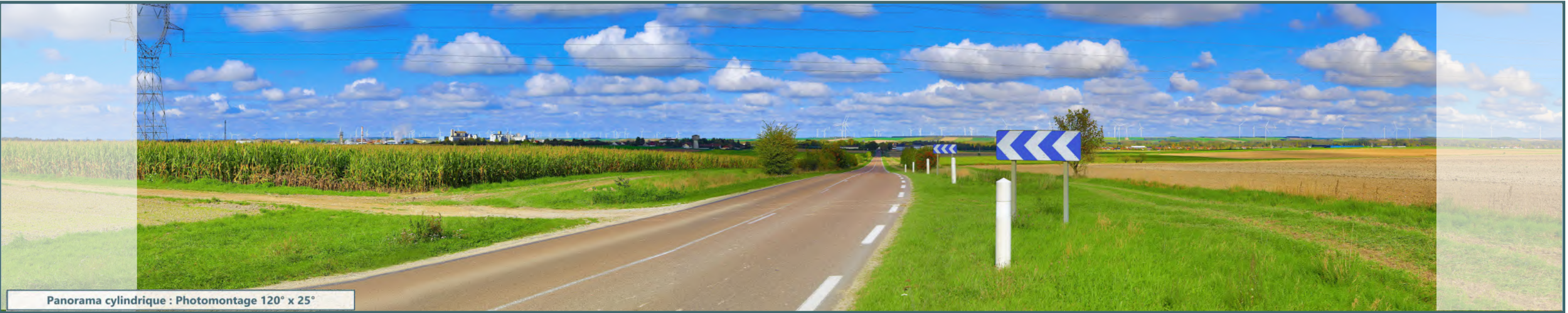
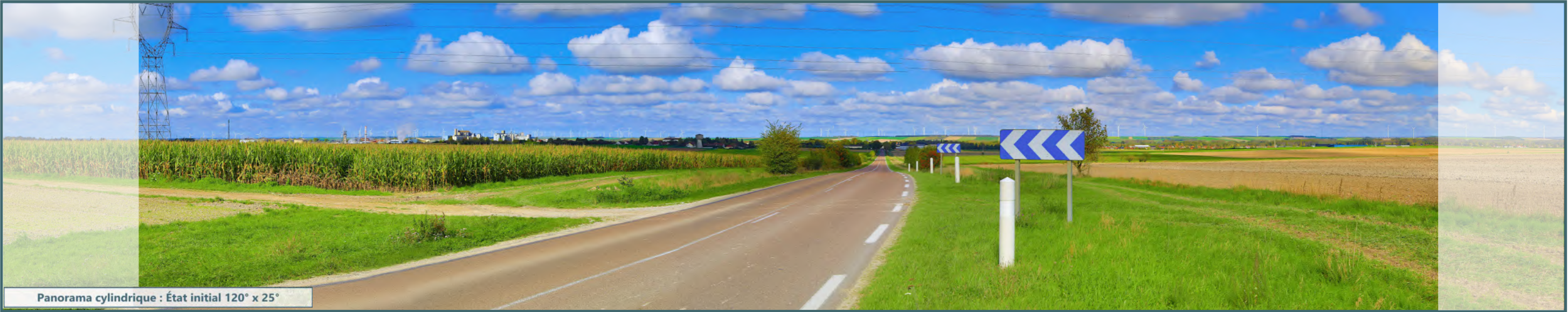
Effets cumulés

Les parcs autorisés s'inscrivent dans le pôle industriel à gauche de la vue. Les parcs à l'instruction sont peu nombreux à droite de la vue. Ces parcs ne remettent pas en cause l'analyse précédente.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE



Premiers contacts depuis la D677 au sud - Vue n°R5 - Parc seul

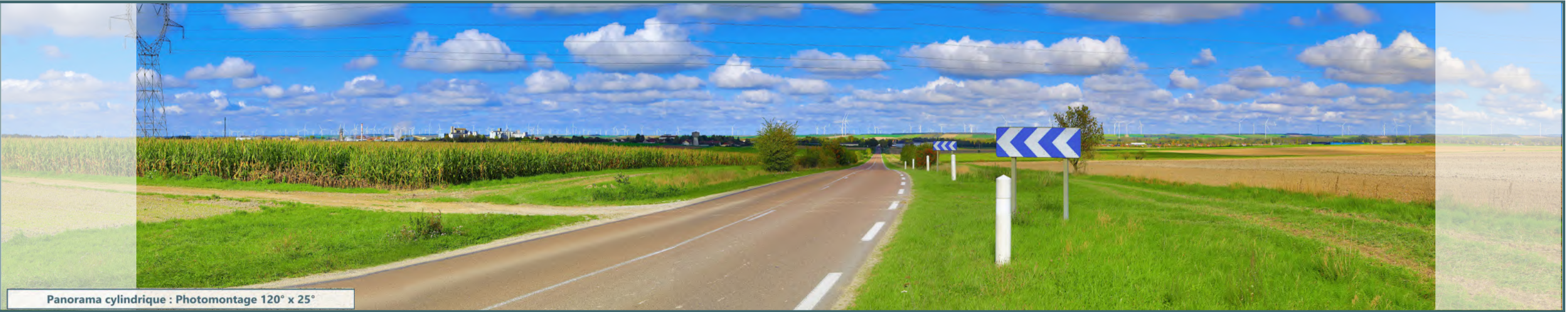
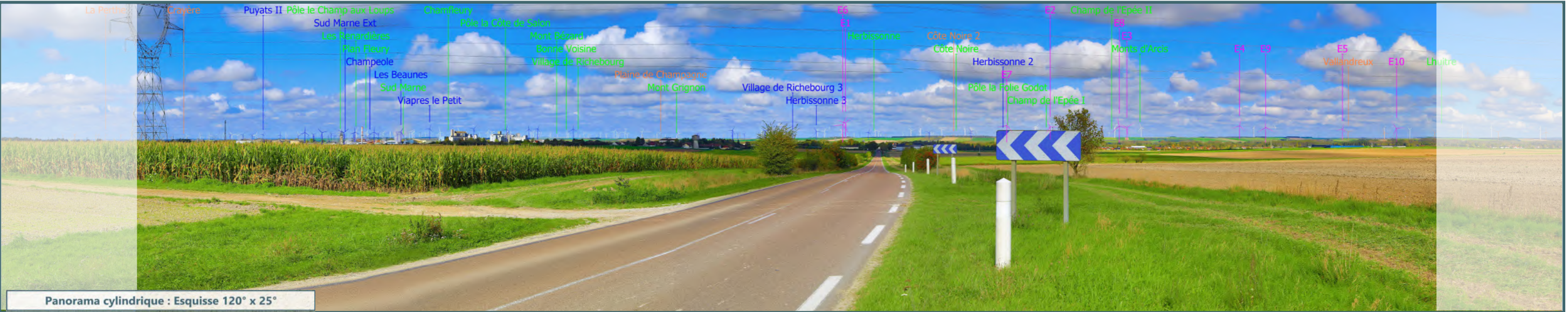
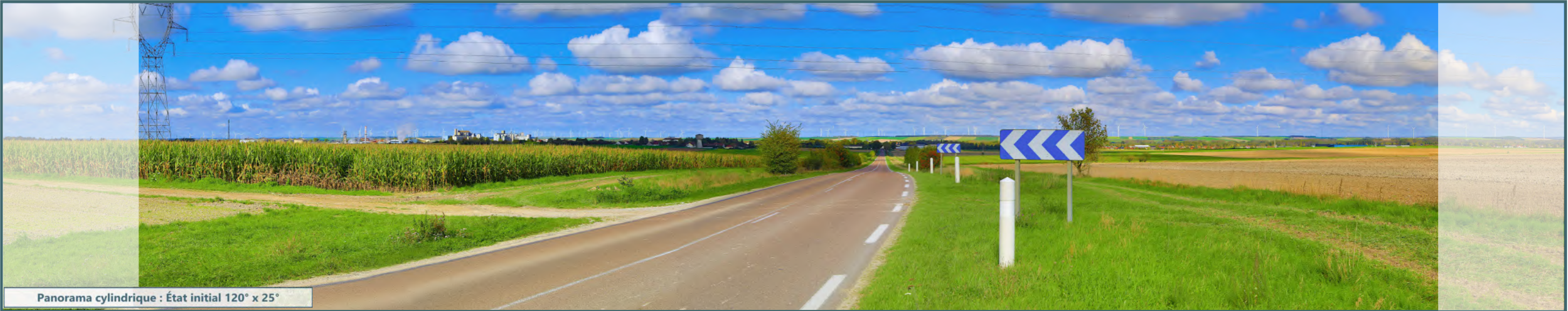


Premiers contacts depuis la D677 au sud - Vue n°R5 - Parc seul

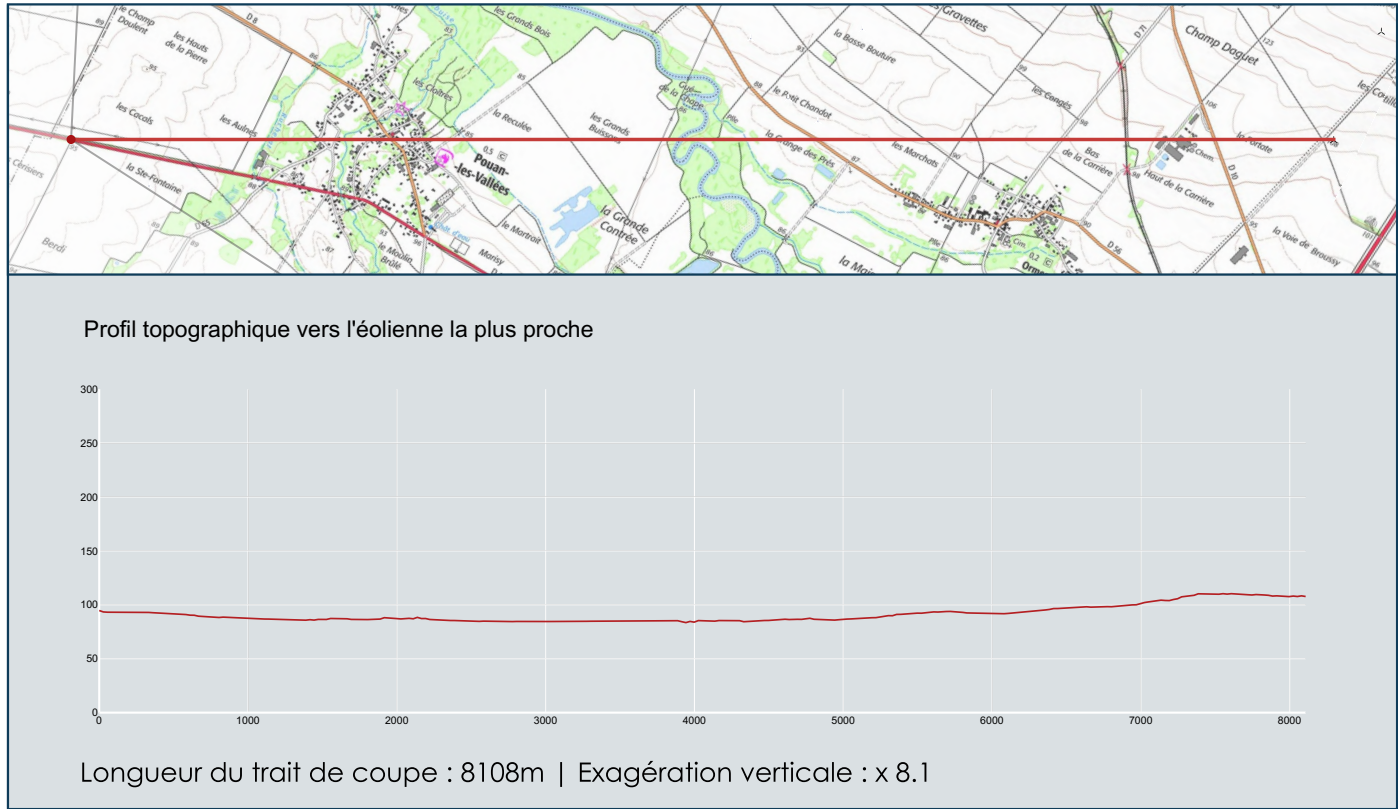
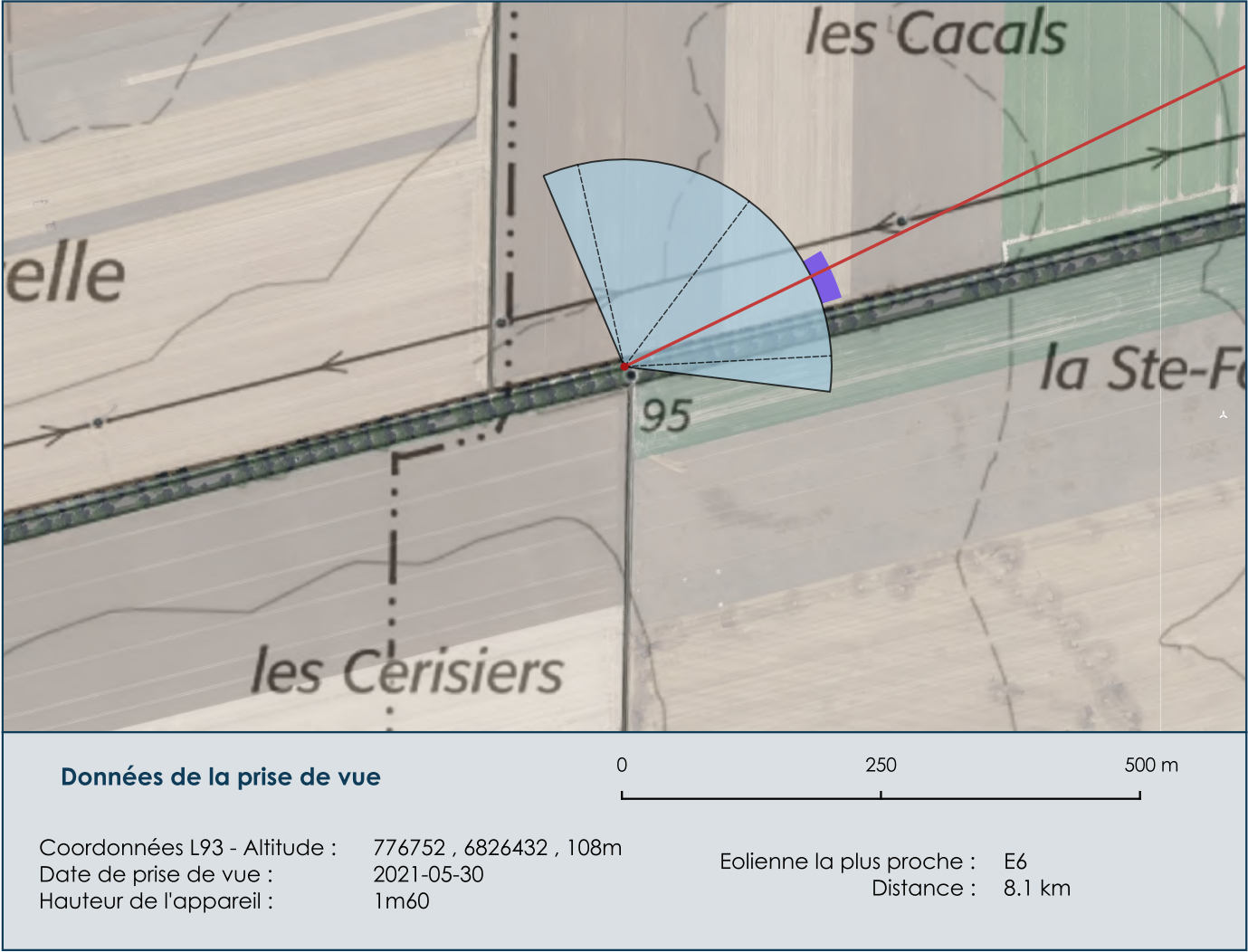


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Premiers contacts depuis la D677 au sud - Vue n°R5 - Effets cumulés



Depuis la D441 au sud de la Vallée de l'Aube - Vue n°R6



Etat initial

Le paysage se structure autour de ce point de fuite créé par la route, les arbres et les lignes électriques. Au second plan, les boisements de la ripisylve de l'Aube sont nombreux et limitent la vue sur l'horizon. Ce dernier est marqué par la présence des éoliennes dont la lisibilité reste floue, en lien avec leur éloignement. Malgré leur taille réduite à l'horizon, ces éoliennes densifient l'horizon, illustrant ce paysage industriel du nord de l'Aube. Quelques espaces de respiration subsistent cependant.

Etat final, projet seul

Le parc de l'Ormes et du Chêne est partiellement perceptible. Il contribue à sa mesure à la densification de l'horizon. La taille des éoliennes s'inscrit dans le gabarit des éoliennes construites.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : FAIBLE

Effets cumulés

Le pôle industriel continue de se densifier avec les projets autorisés. Le parc autorisé des Beaunes s'installe sur l'horizon. L'éolienne 1 de PEOC s'inscrit en cohérence avec ce projet (par sa localisation, son rapport d'échelle) alors que les autres éoliennes se font plus discrètes. Et l'éolien se rapproche de l'observateur avec une éolienne autorisée en proximité immédiate à droite de la vue. le recul visuel vierge d'éolienne à gauche de la vue joue un rôle de respiration primordial.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

D441 au sud de la Vallée de l'Aube - Vue n°R6 - Parc seul



D441 au sud de la Vallée de l'Aube - Vue n°R6 - Parc seul

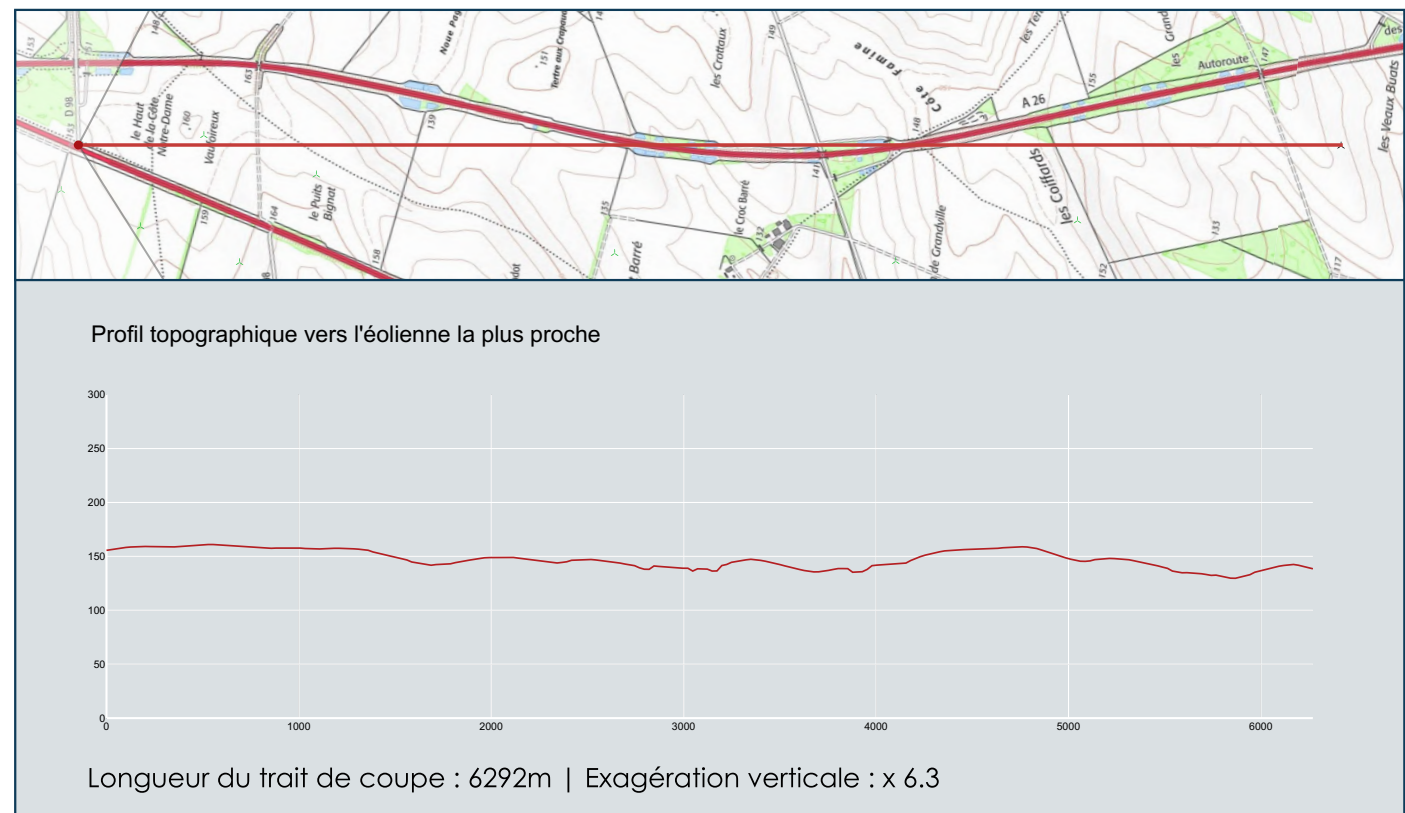
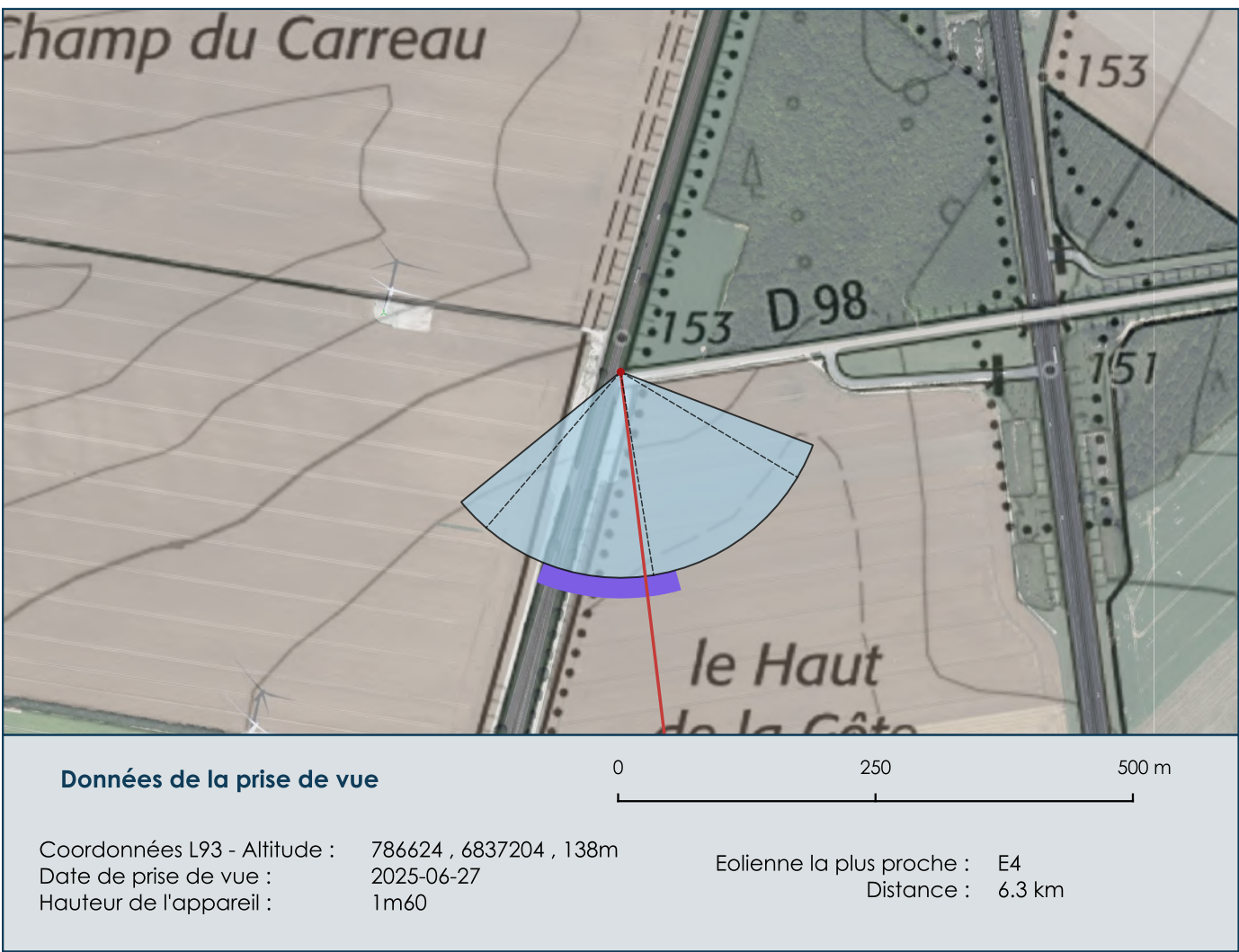
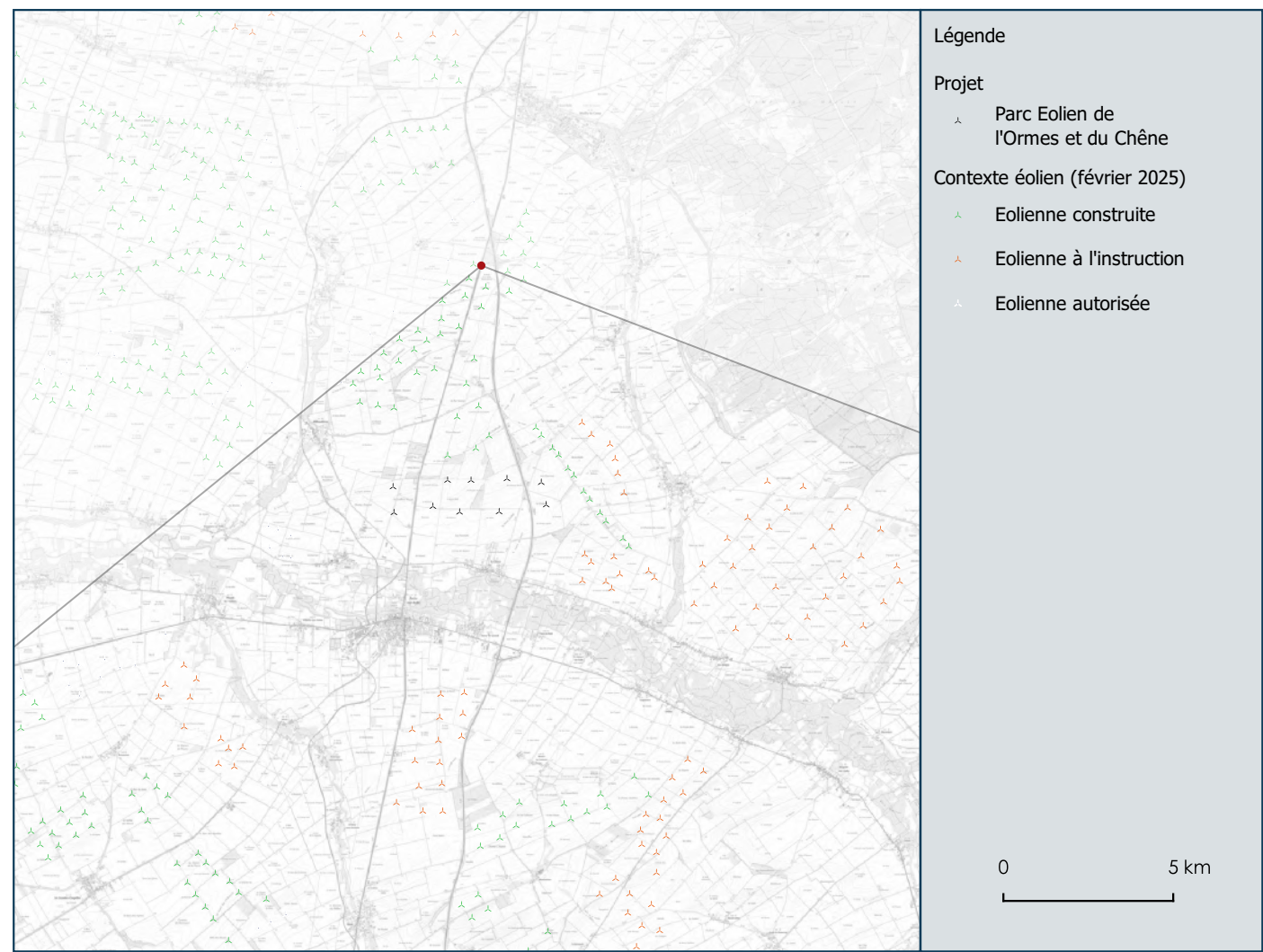


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

D441 au sud de la Vallée de l'Aube - Vue n°R6 - Effets cumulés



D677 depuis le nord du parc - Vue n°R7



Etat initial

Le profil ondulé de ce petit plateau surélevé dans la plaine offre des vues cloisonnées. La vue R7 en est l'illustration. L'éolien est donc perçu en proximité et scénarise le trajet routier ou autoroutier.

Etat final, projet seul

Sans objet, le parc n'est pas perceptible derrière le micro-relief. Il apparaîtra et disparaîtra furtivement pour l'observateur qui emprunte les axes routiers (D677 et A26).

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : NUL

Effets cumulés

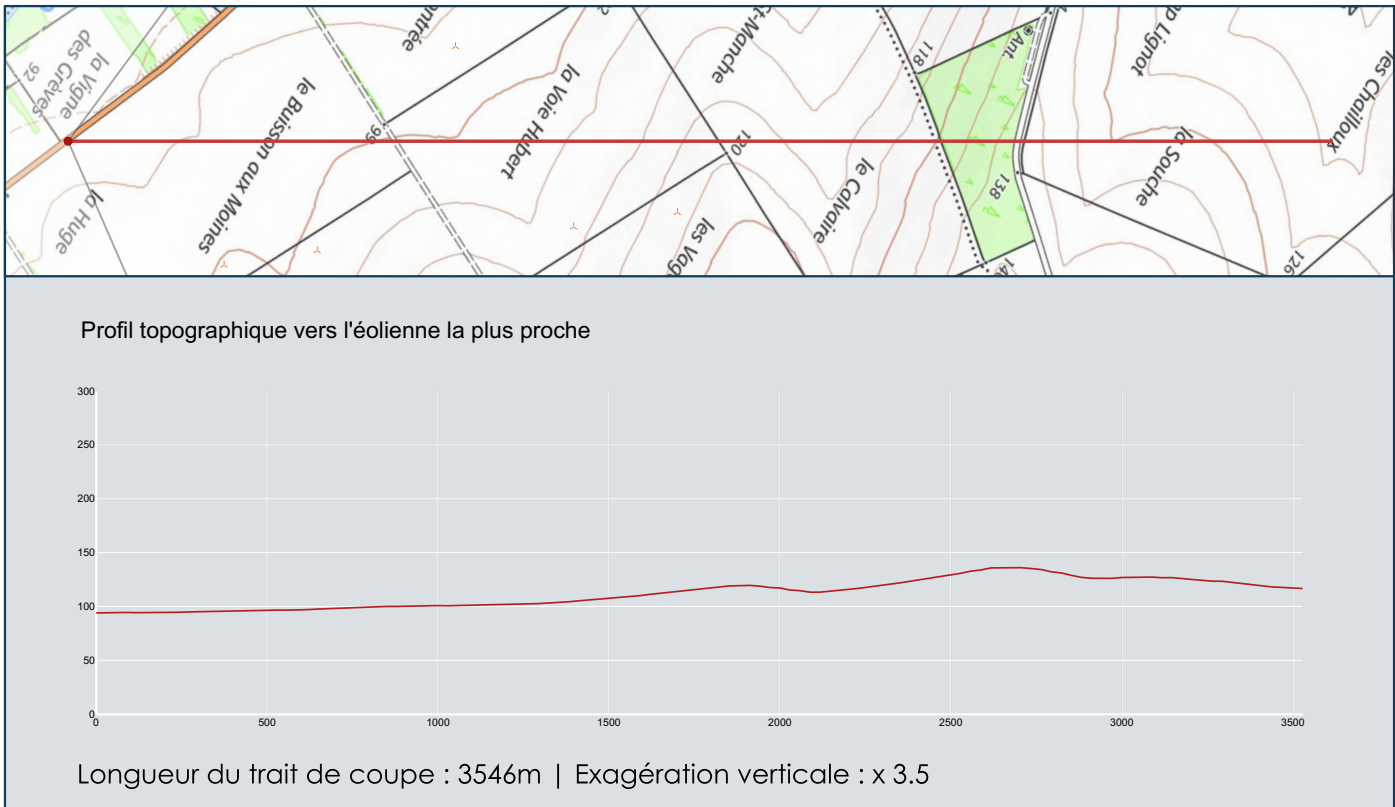
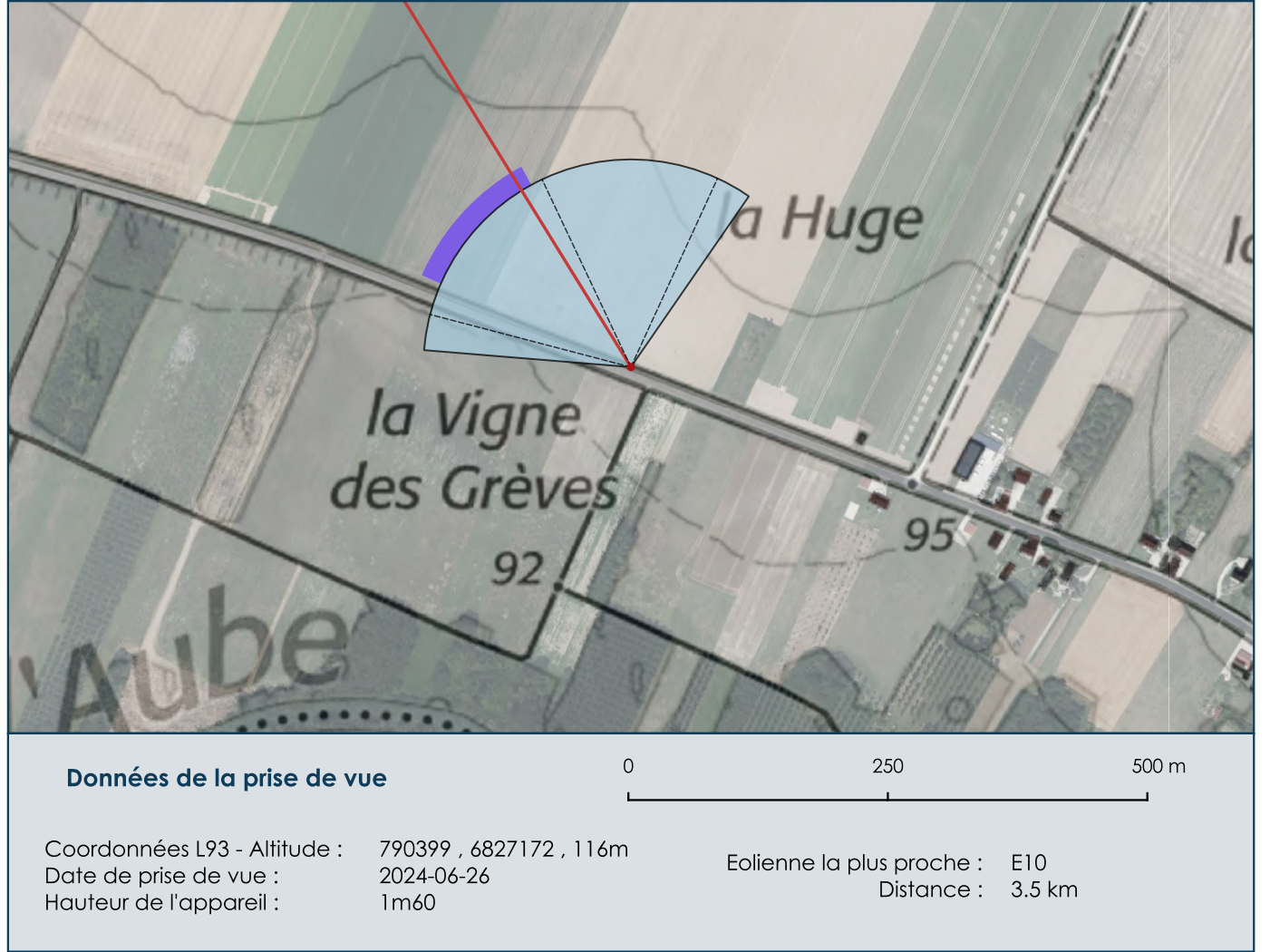
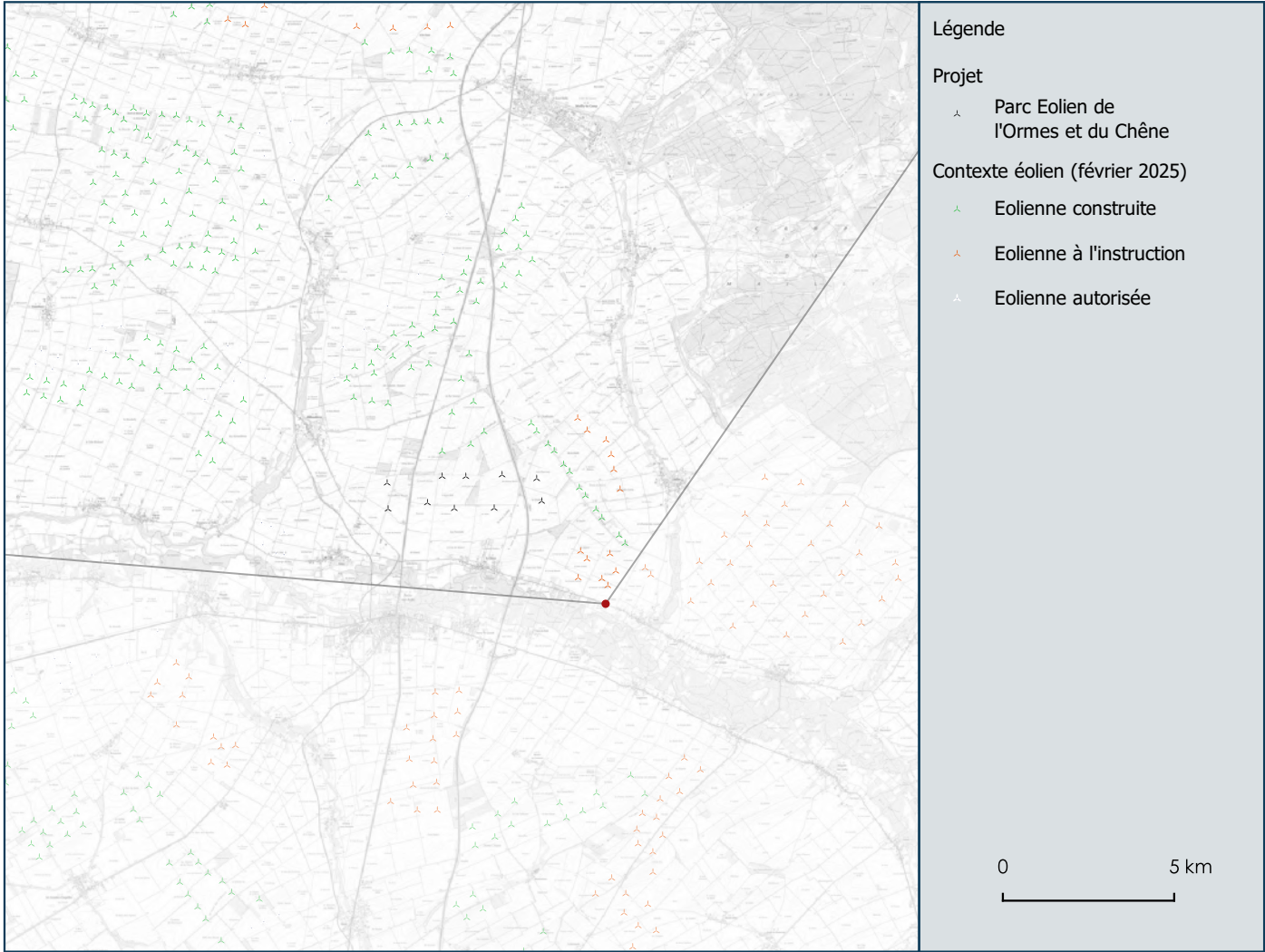
Sans objet, le parc n'est pas perceptible.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : NUL

D677 au nord du parc - Vue n°R7 - Parc seul



Abords de Vinets - Vue n°R8



Etat initial

Cette vue est retenue comme représentative des vues du village de Vinets. La sortie de Vinets se structure autour de la route et des lignes paysagères créées par la végétation et la ligne électrique. Une alternance entre bosquets et larges parcelles agricoles est ici aussi visible, selon les principes paysagers du territoire. Ces éléments donnent de la profondeur à la vue et animent les parcours par différentes scènes s'ouvrant sur l'horizon. Les éoliennes constituent l'horizon avec une certaine pregnance par endroit. Quelques unes à droite de la vue (Parc de Lhuitre) participent à la création de points de fuite et portent les vues sur l'horizon lointain.

Etat final, projet seul

Le nouveau parc éolien amène une certaine densité à l'horizon. Il est cependant notable que l'emplacement des éoliennes s'inscrit en arrière-plan du versant de l'Aube. Ce qui, depuis ce point de vue, amène à une intégration plutôt réussie. Les éoliennes forment ainsi un "fond de décor" qui ne remet pas en cause la lisibilité des éléments de paysage : les alignements d'arbres, et lignes boisées (haies, bosquets). L'état de saturation n'est pas avéré depuis le lieu de vie.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : MODERE

Effets cumulés

Le parc à l'autorisation de Vinets investit l'avant-plan et modifie les perceptions sur la plaine par sa présence en pied de versant de l'Aube.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT

Abords de Vinets - Vue n°R8 - Parc seul

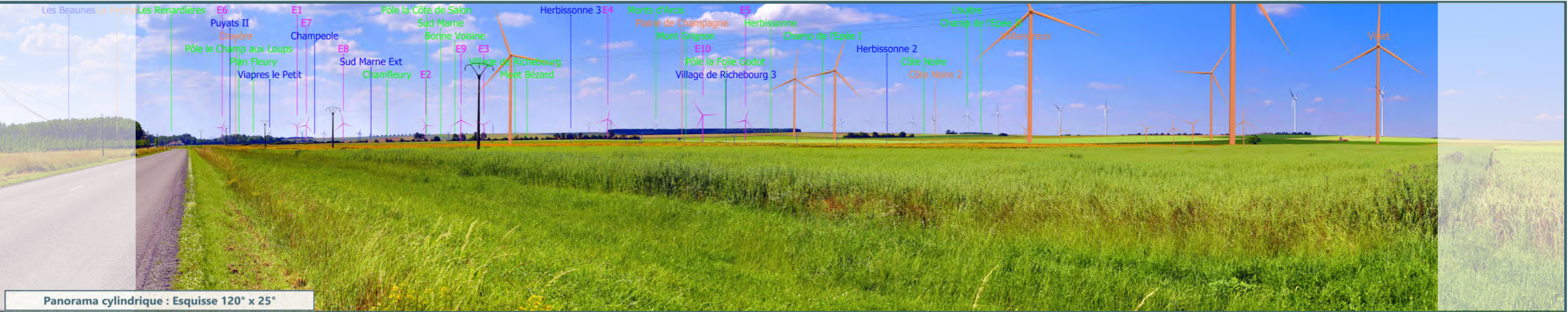


Abords de Vinets - Vue n°R8 - Parc seul

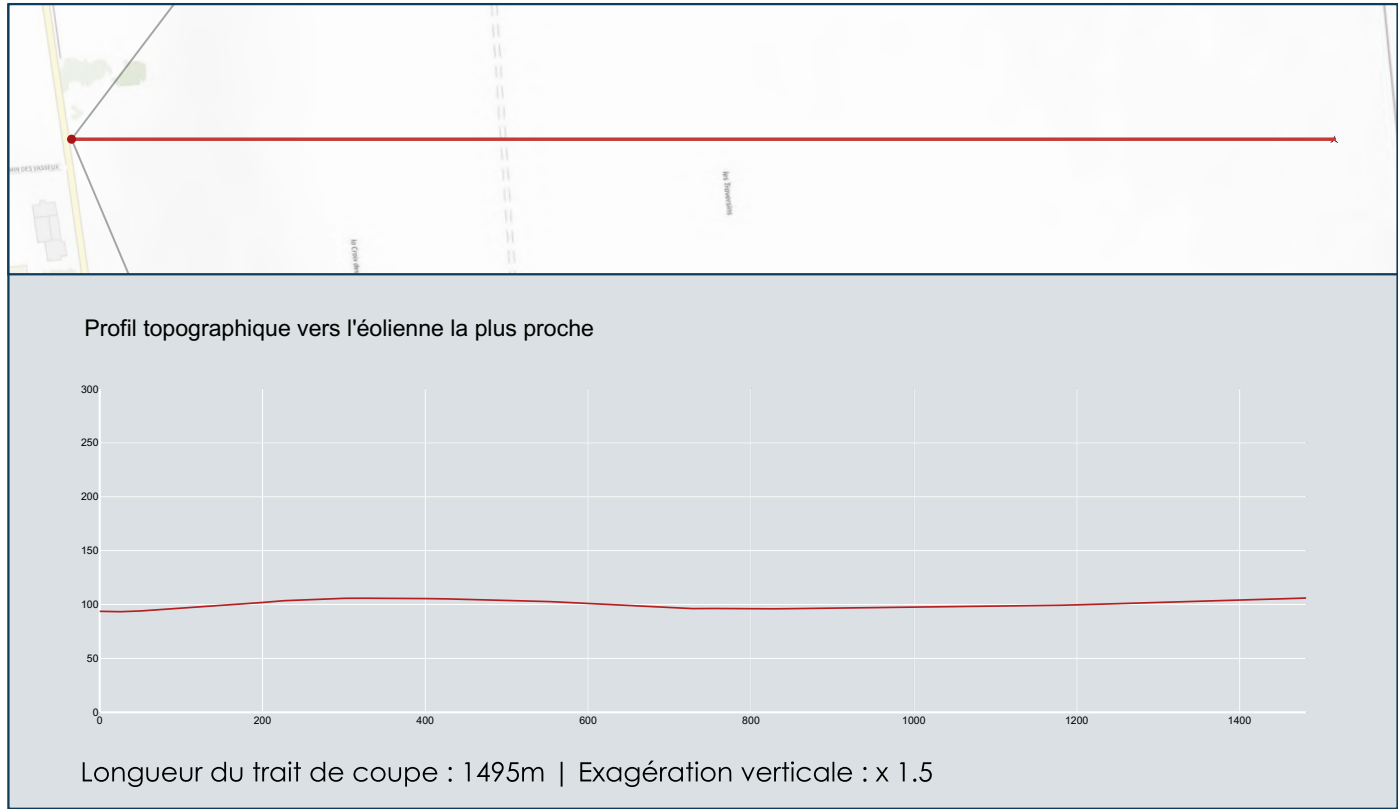
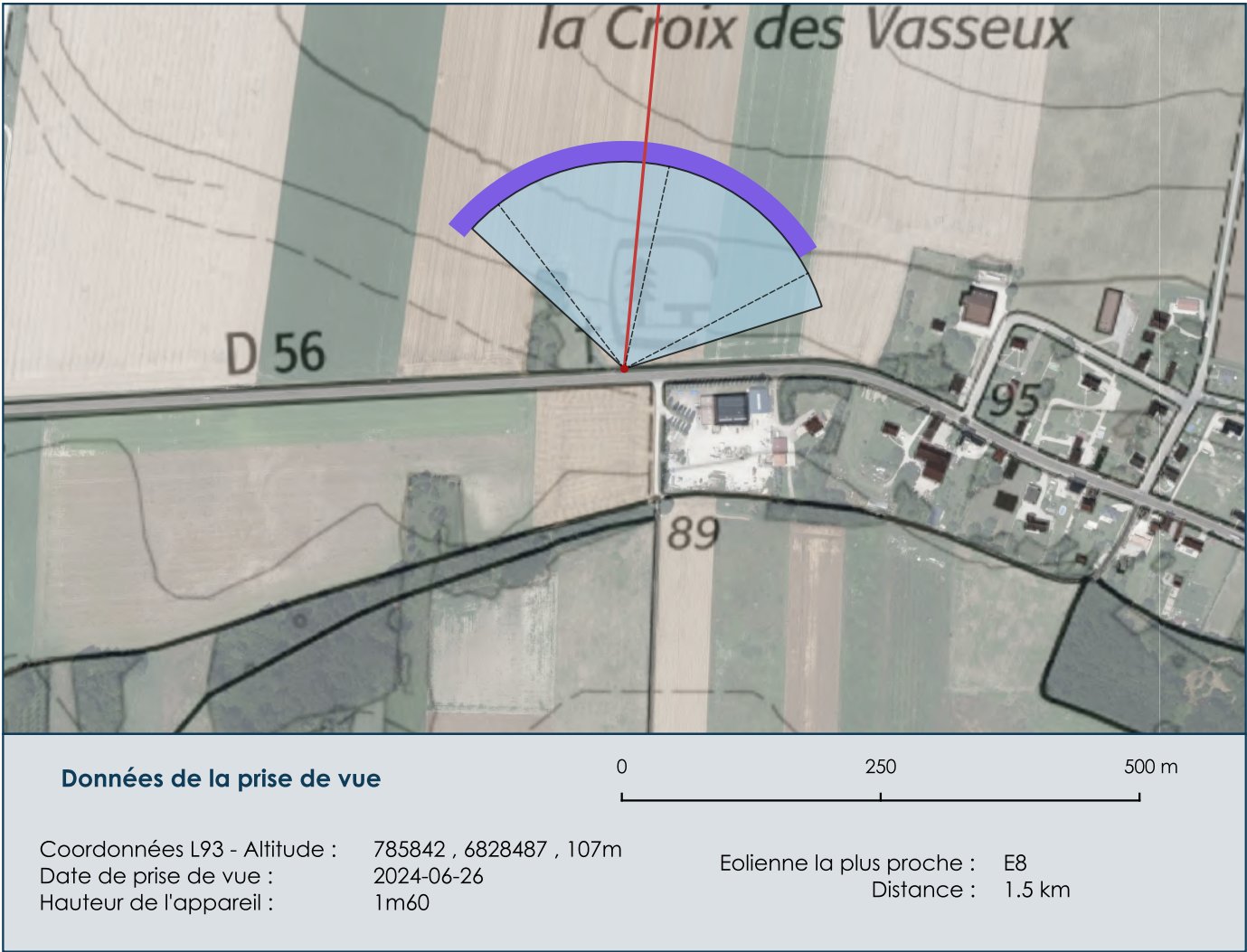
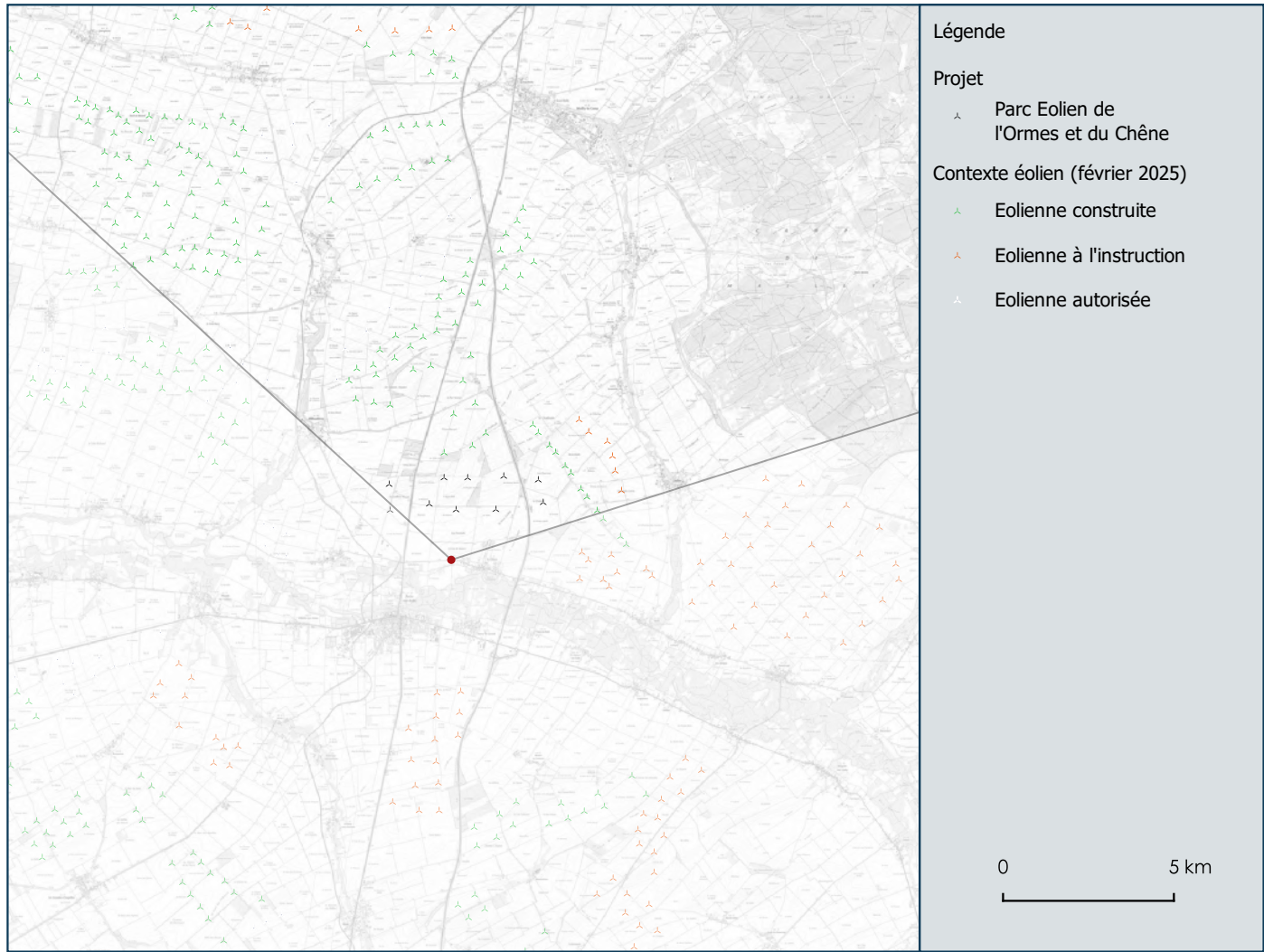


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Abords de Vinets - Vue n°R8 - Effets cumulés



Abord du Chêne - Vue n°R9



Etat initial

Le Chêne est un village lové contre le versant de l'Aube. Le relief est plus marqué qu'ailleurs et la vue sur la plaine globalement masquée. L'éolien est ainsi peu présent autour du village marqué par les pentes et le végétal. D'autant que les lieux de vie tournent le dos à la plaine qui est orientée nord. Des lotissements en extension de la structure urbaine historique mais se séparent de la plaine par des murets et clôtures végétales. La vue est retenue comme étant représentative des perceptions depuis le lieu de vie.

Etat final, projet seul

Avec les nouveaux appareils, les arbres tendent à tenir une place moins conséquente dans la perception des abords du village. Les éoliennes sont partiellement visibles, s'installant toutefois sur l'arrière du relief, ce qui limite leur pregnance et l'effet de domination. L'état de saturation n'est pas avéré.

Niveau d'IMPACTS du parc de l'Ormes et du Chêne seul : MODERE

Effets cumulés

PEOC est le seul parc visible.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : sans objet

Abord du Chêne - Vue n°R9 - Parc seul



Abord du Chêne - Vue n°R9 - Parc seul



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)